N. 6

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

# Séance plénière du mercredi 28 novembre 1990

SOMMAIRE


| | Pages |
|---|---|
| EXCUSES | 195 |
| COMMUNICATION | 195 |
| Conseil de la Communauté germanophone | 195 |
| COUR D'ARBITRAGE | 195 |
| PROPOSITIONS D'ORDONNANCE | 195 |
| Prise en considération. — *Orateur:* **M. Vandenbussche** | 195 |
| PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT | 196 |
| PROJET D'ORDONNANCE VISANT A INSTAURER AUPRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE UN FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI | 196 |
| Discussion générale. — *Orateur:* **le Président** | 196 |
| Discussion des articles | 196 |
| PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 | 196 |


## Brusselse Hoofdstedelijke Raad

# Plenaire vergadering van woensdag 28 november 1990

INHOUDSOPGAVE


| | Blz. |
|---|---|
| VERONTSCHULDIGD | 195 |
| MEDEDELING | 195 |
| Raad van de Duitstalige Gemeenschap | 195 |
| ARBITRAGEHOF | 195 |
| VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE | 195 |
| Inoverwegingneming. — *Spreker:* **de heer Vandenbussche** | 195 |
| ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN REGLEMENT | 196 |
| ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT OPRICHTING BIJ HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN EEN INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID | 196 |
| Algemene bespreking. — *Spreker:* **de Voorzitter** | 196 |
| Bespreking van de artikelen | 196 |
| ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 | 196 |

Pages

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 196

Discussion générale conjointe 196

*Orateurs:* **MM. de Patoul, Béghin,** rapporteurs, **André, Rens, Debry, Harmel, Béghin, de Patoul, Mme Nagy, MM. Adriaens, Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, **Hotyat,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président de l'Exécutif 197

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 213

Discussion du tableau budgétaire et des articles 213

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 216

Discussion du tableau budgétaire et des articles 216

ORDRE DES TRAVAUX 217

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Adriaens à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant la publication d'une brochure relative aux économies d'énergie 218

— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant le financement par la Région de Bruxelles-Capitale d'une partie de la «Course de la Constitution» 218

— De M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la mise en œuvre du pacte dit «de la Hulpe» 219

— De M. de Marcken de Merken à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant l'accueil des journalistes à la réunion du GATT 219

— Question d'actualité jointe de M. Draps concernant les dépenses exposées par la Région bruxelloise dans le cadre de l'Uruguay-Round 219

— Question d'actualité jointe de Mme Nagy concernant l'accueil du GATT à Bruxelles 219

Blz.

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN DE UITGAVEN VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 196

Toegevoegde algemene bespreking 196

*Sprekers:* **de heren de Patoul, Béghin,** rapporteurs, **André, Rens, Debry, Harmel, Béghin, de Patoul, mevrouw Nagy, de heren Adriaens, Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, **Hotyat,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter van de Executieve 197

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 213

Bespreking van de begrotingstabel en van de artikelen 213

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN DE UITGAVEN VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 216

Bespreking van de begrotingstabel en van de artikelen 216

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 217

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Adriaens aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende de publikatie van een brochure over energiebesparing 218

— Van de heer Adriaens aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de financiering door het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest van een deel van de «Constitution Race» 218

— Van de heer Hasquin aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de uitvoering van het zogenaamd «Ter Hulpen»-pact 219

— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende het onthaal van de journalisten op de GATT-vergadering 219

— Toegevoegde dringende vraag van de heer Draps betreffende de uitgaven door het Brusselse Gewest in het raam van de Uruguay-Round 219

— Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Nagy betreffende het onthaal van de GATT te Brussel 219

Pages

— De M. Parmentier à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, et à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant les modalités de l'accord conclu en comité permanent de négociation suite à l'interruption de travail chez les pompiers 220

— De M. Paternoster à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant l'installation d'un métro à temps partiel à Bruxelles 221

— De M. Paternoster à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant le tarif unique sur le réseau SNCB entre les gares bruxelloises 221

— De M. De Decker à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant l'accueil et la suite réservés au projet EUREXPO 93 222

— De M. Parmentier à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant la campagne «mon école dorlote mon environnement» 222

VOTES NOMINATIFS :

— Votes réservés et votes sur l'ensemble des projets d'ordonnance et de règlement 223

— Vote nominatif sur l'ordre du jour déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'implantation TGV à la gare du Midi ou à Schaerbeek» et de l'interpellation jointe de M. Draps, concernant «l'attitude incohérente de l'Exécutif en rapport avec la localisation de la future gare TGV à Bruxelles» 226

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Michel à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le questionnaire adressé ces jours-ci aux entreprises bruxelloises en vue de fixer de façon définitive l'assiette de la taxe de propreté et de sécurité urbaines» 227

Blz.

— Van de heer Parmentier aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, en aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende de modaliteiten van het akkoord gesloten in het vast onderhandelingscomité ingevolge de werkonderbreking van de brandweer 220

— Van de heer Paternoster aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de installatie van een deeltijdse metro in Brussel 221

— Van de heer Paternoster aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende het eenheidstarief op het NMBS-net tussen de Brusselse stations 221

— Van de heer De Decker aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het onthaal en de opvolging van het project-EUREXPO 93 222

— Van de heer Parmentier aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de campagne «mijn school legt mijn leefmilieu in de watten» 222

NAAMSTEMMINGEN :

— Aangehouden stemmingen en stemmingen over het geheel van de ontwerpen van ordonnantie en reglement 223

— Naamstemming over de motie ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Nagy tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de inplanting van het SST-station aan het Zuidstation of te Schaarbeek» en de toegevoegde interpellatie van de heer Draps, betreffende «de incoherente houding van de Executieve tegenover de inplanting van het toekomstig SST-station in Brussel» 226

— Naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Michel tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de vragenlijst die voor het ogenblik aan de Brusselse ondernemingen wordt gestuurd om op definitieve wijze de belastingbasis op de stadsreinheid en -veiligheid te bepalen» 227

Pages

INTERPELLATIONS:

— De M. Lemaire à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la politique suivie par l'Exécutif en matière d'immigration» 228

— Interpellation jointe de M. Drouart concernant «les insuffisances graves des mesures prises par l'Exécutif en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère» 228

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Lemaire, Drouart, Simonet, Moureaux, Van Hauthem, Cools, Mme Schoenmaekers, MM. Cauwelier, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif, **Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau 228

ORDRE DES TRAVAUX 240

Blz.

INTERPELLATIES:

— Van de heer Lemaire tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het beleid van de Executieve inzake immigratie» 228

— Toegevoegde interpellatie van de heer Drouart betreffende «de ernstige tekortkomingen van de maatregelen van de Executieve inzake integratie van personen van vreemde oorsprong» 228

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Lemaire, Drouart, Simonet, Moureaux, Van Hauthem, Cools, mevrouw Schoenmaekers, de heren Cauwelier, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve, **Gosuin,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid 228

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 240

# PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
# VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

*La séance est ouverte à 14 h 20.*

*De vergadering wordt om 14 u. 20 geopend.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 1990.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 28 november 1990 geopend.

## EXCUSE — VERONTSCHULDIGD

M. Clerfayt pour raisons professionnelles.

De heer Clerfayt wegens beroepsredenen.

## COMMUNICATIONS — MEDEDELINGEN

*Conseil de la Communauté germanophone*

*Raad van de Duitstalige Gemeenschap*

**M. le Président.** — Par lettre du 13 novembre 1990, le Conseil de la Communauté germanophone fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 13 november 1990 brengt de Raad van de Duitstalige Gemeenschap ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

*Cour d'Arbitrage — Arbitragehof*

**M. le Président.** — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'Arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (Voir annexe).

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlage).

## PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

*Prises en considération*

## VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

*Inoverwegingnemingen*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les prises en considération des propositions suivantes:

Aan de orde zijn de inoverwegingnemingen van de volgende voorstellen:

— Proposition d'ordonnance (M. Adriaens) visant à abroger la chasse en Région bruxelloise (n° A-76/1 — 90/91).

Pas d'observation? *(Non.)*

Renvoi à la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Politique de l'Eau.

Voorstel van ordonnantie (de heer Adriaens) houdende de afschaffing van de jacht in het Brusselse Gewest (nr. A-76/1 — 90/91).

Geen opmerking? *(Neen.)*

Verzonden naar de Commissie voor Milieuzaken, Natuurbehoud en Waterbeleid.

— Proposition d'ordonnance (MM. de Lobkowicz et consorts) visant à instaurer la consultation populaire en Région de Bruxelles—Capitale (n^os^ A-54/1 et 2 — 89/90).

Pas d'observation? *(Non.)*

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Voorstel van ordonnantie (de heer de Lobkowicz, c.s.) tot instelling van de volksraadpleging in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest (nrs A-54/1 en 2 — 89/90).

Geen opmerking? *(Neen.)*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— Proposition d'ordonnance (M. Vandenbussche) portant transposition et mise en œuvre dans la Région de Bruxelles-Capitale du droit des Communautés européennes (n° A-77/1 — 90/91).

Pas d'observation?

Voorstel van ordonnantie (de heer Vandenbussche) houdende omzetting en uitvoering in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest van het recht van de Europese Gemeenschappen (nr. A-77/1 — 90/91).

Geen opmerking?

De heer Vandenbussche heeft het woord.

**De heer Vandenbussche.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren leden van de Executieve, Collega's, ik weet dat het niet de gewoonte is om het woord te nemen bij de inoverwegingneming van voorstellen.

Toch wens ik uitdrukking te geven aan mijn grote voldoening dat dit voorstel door een zeer grote meerderheid van de fracties die werden gevraagd het voorstel te ondertekenen, wordt gesteund. De behandeling en eventuele goedkeuring van dit voorstel zal de relatie tussen Raad en Executieve ten zeerste bevorderen, waarmee meteen voor de democratische werking van de Raad wordt gewaakt.

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, als er geen opmerkingen meer zijn, wordt het voorstel verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

La proposition d'ordonnance est renvoyée à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

## PROJET D'ORDONNANCE VISANT A INSTAURER AUPRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE UN FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI

*Discussion générale*

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT OPRICHTING BIJ HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN EEN INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID

*Algemene bespreking*

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

Je devrais normalement donner la parole au rapporteur, M. Clerfayt, mais celui-ci s'est excusé par écrit de ne pouvoir assister à cette séance, sa présence étant requise à l'université, où il donne des cours. Il m'a écrit qu'il s'en référait à son rapport.

Je signale par ailleurs qu'en commission, ce projet a été adopté à l'unanimité des membres.

Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

*Discussion des articles*

*Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close et nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Daar niemand meer het woord vraagt is de algemene bespreking gesloten en vatten wij de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1er.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 107*quater* de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 107*quater* van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** L'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982, Chapitre II, Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi, Section première — Création et mission, est complété par un article 5*ter* formulé comme suit:

«Il est institué auprès de la Région de Bruxelles-Capitale, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 30 juin 1993, un Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.»

L'Exécutif peut, par arrêté, prolonger cette durée.

**Art. 2.** Het koninklijk besluit nr. 25 van 24 maart 1982, Hoofdstuk II, Interdepartementaal Begrotingsfonds ter bevordering van de werkgelegenheid, Afdeling 1 — Oprichting en taak, wordt aangevuld met een artikel 5*ter* geformuleerd als volgt:

«Bij het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest wordt voor de duur van 3 jaar, tot 30 juni 1993, een Interdepartementaal Begrotingsfonds ter bevordering van de werkgelegenheid opgericht.»

De Executieve kan deze duur bij een besluit verlengen.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 3.** La présente ordonnance entre en vigueur le 1er juillet 1990.

**Art. 3.** Deze ordonnantie heeft uitwerking met ingang van 1 juli 1990.

— Adopté.

Aangenomen.

**M. le Président.** — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de ce projet d'ordonnance.

Wij zullen staks tot de naamstemming over het geheel van dit ontwerp van ordonnantie overgaan.

## PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

## PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

*Discussion générale conjointe*

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

## ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN DE UITGAVEN VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

*Samengevoegde algemene bespreking*

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie nr. 73/1 zoals door de Commissie geamendeerd en van het ontwerp van verordening nr. 74/1.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance n° 73/1 tel qu'amendé en commission et du projet de règlement n° 74/1.

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. de Patoul, rapporteur.

**M. de Patoul** (rapporteur). — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, en commission, pour la Région de Bruxelles, le Ministre a mis en évidence que le feuilleton d'ajustement du budget régional 1990 qui est soumis à l'approbation du Conseil se situe dans un contexte assez similaire à celui de l'année dernière: tout d'abord, après dix mois d'exécution de son budget, la Région n'a toujours pas fait appel à sa capacité d'emprunt; ensuite, l'évolution des recettes et des dépenses durant l'année 1990 a comme effet d'améliorer la situation telle qu'elle était conçue dans le budget initial 1990, puisque le solde à financer diminue.

Pour ce qui concerne les recettes, le Ministre a précisé qu'une projection sur douze mois des recettes connues à fin septembre permet de fixer le produit global dans une fourchette se situant entre 1,1 et 1,4 milliard d'augmentation par rapport aux prévisions initiales. Vous trouverez en page 3 du rapport un tableau détaillant les recettes.

Pour les dépenses inscrites au feuilleton, le Ministre a précisé que ces crédits supplémentaires concernent essentiellement trois secteurs:

D'abord l'expansion économique: 300 millions sont sollicités dans le cadre des lois d'expansion économique et 5,7 millions pour le fonctionnement de l'Institut des Classes moyennes.

En deuxième lieu, pour la politique de l'emploi: 211,1 millions pour des programmes de remise au travail de chômeurs.

En troisième lieu, pour les travaux publics: 100 millions de crédits supplémentaires sont accordés dans le cadre de travaux, au titre d'intérêts de retard à payer à des entrepreneurs.

A la suite de plusieurs questions, le Ministre a précisé que l'examen dans une perspective pluriannuelle des différentes sections du budget a permis de relever deux problèmes majeurs:

— le premier est celui des aides en matières d'expansion économique où l'Exécutif a demandé au Ministre Grijp de revoir les directives en cette matière;

— le second portait sur les primes au logement des particuliers où là aussi le coût budgétaire risquait d'hypothéquer l'avenir. Dans ces deux cas, la réglementation a été revue.

En ce qui concerne le logement social, le Ministre a rappelé qu'un accord est intervenu avec le Gouvernement national. Les 6,7 milliards de crédits reportés à fin 1988 ont été annulés; en échange, le Gouvernement national a diminué la dette de 5,9 milliards. La différence de 800 millions s'explique par le fait que les 5,9 milliards sont imputés au 31 décembre 1989, là où dans les autres Régions les crédits reportés en 1980 ont été remboursés à partir de 1984 et étalés sur une période de huit années.

Quant au Fonds des communes, il ne subit aucune modification dans son enveloppe globale.

Les crédits supplémentaires pour la section des Travaux publics se justifient par le fait que les intérêts de retard n'ont pas été payés par le ministère national des Travaux publics. La Région a accepté de liquider ces factures à titre conservatoire. Un accord est intervenu entre-temps au sein du Comité de concertation; on pourra ainsi faire le décompte exact des montants dus par la Région.

Pour l'Agglomération de Bruxelles, le Ministre a évoqué les recettes pour la taxe de propreté et de sécurité.

Pour la partie forfaitaire de la taxe, c'est-à-dire les taxes de 1 600 francs et de 5 000 francs le service de taxation de l'Agglomération a estimé le produit à 1 milliard 150 millions. Le Ministre a rappelé que le produit global de la nouvelle taxe a été fixé à 1 milliard 294 millions. On peut donc sans crainte affirmer que la recette sera atteinte.

Schématiquement, les ajustements des dépenses de l'agglomération pour l'année 1990 se présentent comme suit:

les services généraux: + 55 millions, l'incendie: − 30 millions, la propreté publique: + 24 millions, les services transférés: − 99 millions

soit une diminution de 50 millions.

De plus, 97 millions sont donc sollicités pour régulariser des créances antérieures à 1990.

Ces 97 millions se subdivisent comme suit selon les grandes catégories de dépenses: personnel: 49,5 millions, fonctionnement: 38,5 millions, dette: 9 millions.

Un membre de la commission a constaté que les feuilletons d'ajustement sont déposés avec six mois de retard par rapport à la date imposée par la loi du 28 juin 1963 sur la comptabilité de l'Etat. Le membre s'est demandé si les chiffres présentés dans les documents sont encore crédibles, la presse lui ayant appris que ce contrôle aurait été effectué au mois de juillet dernier.

Plusieurs membres ont souligné que le feuilleton d'ajustement comporte une série de modifications en profondeur du budget initial de 1990.

La Commission a mis en évidence que les tableaux repris aux articles 2 et 3 sont d'une lecture extrêmement difficile et comportent des doubles comptages; en outre, il n'y a pas de correspondance avec les tableaux équivalents qui se trouvent dans le budget initial. Il est apparu tout au long des travaux que les documents étaient peu clairs et qu'un cahier explicatif aurait été nécessaire. Pour lui permettre d'exercer valablement son travail de contrôle, la Commission a estimé que le Ministre devrait également communiquer un état récent de la consommation des crédits, tant du point de vue des ordonnances que celui de la trésorerie.

Le Ministre a rappelé que l'opération de contrôle budgétaire vise, d'une part, à établir la situation des budgets en cours, et, d'autre part, à prendre les mesures correctives qui s'imposent suite à la modification de facteurs exogènes. Dans cette perspective, personne ne peut à l'heure actuelle prédire la suite des événements dans le conflit du Golfe.

Le Ministre a reconnu qu'il faut certes améliorer la technique de présentation des budgets de la Région, mais il a souligné une fois encore que la nature particulière du budget de la Région est due principalement au fait que pendant près de dix ans celui-ci a fait partie du budget national.

Par ailleurs, pour l'année 1990 il considère que l'ajustement de 600 millions est relativement modéré par rapport à l'enveloppe globale de 30 milliards.

Un membre est d'avis que les informations communiquées par le Ministre confirment de plus en plus la thèse suivant laquelle le feuilleton d'ajustement n'est pas une simple adaptation du budget initial de 1990. Il constitue un nouveau budget dans la mesure où plus de 5 milliards de crédits, soit 15 p.c. changent d'affectation.

Le Ministre des Finances a reconnu que les ajustements portent sur un montant nettement supérieur à 622 millions mais l'augmentation nette des crédits demandés est limitée à ce montant.

Il a souligné enfin que les difficultés qui se posent à l'occasion de ce feuilleton ne devraient plus apparaître à partir de l'année prochaine, car on retournera au régime légal de l'annalité budgétaire.

Une série de questions particulières ont été posées. Vous les retrouverez dans le rapport ainsi que les réponses.

Chaque article de l'ordonnance est adopté par 8 voix et 3 abstentions et pour le règlement par 8 voix contre 3. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Béghin, rapporteur.

**De heer Béghin,** rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, de bespreking in commissie van de aanpassing van de uitgavenbegroting van het Ministerie van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest en van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1990 verliep vrij vlot.

Bij de lezing van dit verslag raad ik de Collega's aan eveneens de stukken 73/1 en 74/1 ter hand te nemen, vooral omdat dit verslag niet alleen in bijlage 7 een amendement, maar ook op de bladzijden 61 en 62 een aantal errata bevat in verband met de aanpassing van de uitgavenbegroting van het Ministerie van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest.

Daarnaast werden in het verslag ook een aantal bijlagen opgenomen die belangrijk zijn bij de bespreking van beide ontwerpen, namelijk:

— de toestand van de budgettaire fondsen op 6 november 1990 in bijlage 1,

— de transfers voorzien onder artikel 2 van het eerste ontwerp in bijlage 2,

— de lasten van het verleden in verband met de sociale huisvesting in bijlage 3 en in verband met verkeer en infrastructuur — rekening houdend met de staatshervorming — in bijlage 4,

— de toestand van ontvangsten en uitgaven voor de jaren 1989 en 1990 in bijlage 6,

— de balans der terbeschikkingstellingen van agglomeratiepersoneel van andere diensten in bijlage 5.

Wat het eerste ontwerp betreft, vestigde Minister Chabert onze aandacht op het feit dat het Gewest nog steeds geen beroep op de geboden leningsmogelijkheid heeft gedaan en dat de gunstige evolutie van de ontvangsten en uitgaven ertoe leiden dat de toestand van de oorspronkelijke begroting 1990 wordt verbeterd.

De globale opbrengst van de 6 gewestbelastingen in 1989 en 1990 zou inderdaad zo goed zijn dat de Executieve heeft geoordeeld dat zij bij het opstellen van het uitgavenblad opnieuw kon uitgaan van de hypothese dat de oorspronkelijk voorziene ontvangsten met meer dan 900 miljoen zouden worden overschreden, zoals dit trouwens reeds in 1989 geschiedde.

De Executieve vraagt bijkredieten voor 3 sectoren, namelijk economische expansie, tewerkstellingsbeleid en openbare werken, en dit voor een totaal van 621 miljoen.

Op verzoek van enkele leden van de Executieve werden er een aantal overdrachten doorgevoerd, terwijl op vraag van het Rekenhof een reeks begrotingsartikelen opnieuw werden ingeschreven, die echter geen financiële weerslag hebben.

Wat het tweede ontwerp over de Brusselse Agglomeratie betreft, maakte Minister Chabert 3 belangrijke opmerkingen:

— de slechte budgettaire vooruitzichten van 1989 zetten zich niet door;

— het resultaat van de nieuwe belasting op de stadsreiniging en -veiligheid is hoger dan geschat; de administratieve rompslomp met betrekking tot het opmaken van het kohier ervan zorgde echter voor de nodige vertraging, terwijl de trage inning van de nationale belastingen ook geen duit in het zakje deed;

— voor 1990 worden de uitgaven ten opzichte van de initiële vooruitzichten met 50 miljoen verminderd en worden er dus geen werkelijke bijkredieten gevraagd, dit in tegenstelling tot de voorafgaande jaren, waarvoor om 97 miljoen werkelijke bijkredieten wordt verzocht, onder andere wegens vroegere procedurele misverstanden.

Tijdens de algemene bespreking van de beide ontwerpen werd erover geklaagd dat de Raadsleden te laat en te summier werden ingelicht over de begroting in het algemeen. Bovendien werd de onduidelijkheid van de aanpassingen aangeklaagd.

Sommige leden uitten hun twijfels over de begrotingscontrole. Aangezien bepaalde kredieten van bestemming zijn veranderd en sommige begrotingsartikelen werden ingevoerd die vroeger niet bestonden, werd vooral betwist of de aanpassingen al dan niet een diepgaande wijziging van de begroting 1990 betekenen en over de vraag waarom er geen aanpassing van de Middelenbegroting werd ingediend.

Ook drukten sommige leden de vrees uit dat de begroting geen rekening zou houden met recente gebeurtenissen, bij voorbeeld de Golfcrisis.

Vervolgens werden een aantal bijzondere posten onder de loep genomen, zoals openbare werken, de sociale huisvesting, het Gemeentefonds, het Fonds van Industriële Vernieuwing en de budgettaire problematiek van de overheveling van een aantal personeelsleden van de Agglomeratie.

In zijn antwoord verwees Minister Chabert onder andere naar de belangrijke gegevens in de voormelde bijlagen. In de artikelsgewijze bespreking van de aanpassing van de uitgavenbegroting kwamen vooral de volgende punten aan bod: plaatselijke besturen, premies en subsidies, tewerkstellingsprogramma's, zuivering van afvalwater, de maatschappij ASAR, economische expansie, afgedankte bedrijfsruimten, het geschil met de NV SIOMAB over verwerking van afval, verminderingen van kredieten in de sector «Leefmilieu».

De beide ontwerpen werden met 8 stemmen tegen 3 aangenomen.

Ik wil van de gelegenheid gebruik maken om de diensten te danken voor de zeer efficiënte hulp die wij gekregen hebben bij het opstellen van de begroting. *(Applaus.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. André.

**M. André.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, qu'il me soit permis d'abord de féliciter les rapporteurs, MM. de Patoul et Béghin, pour la qualité du rapport qu'ils ont dû élaborer dans des conditions très difficiles, étant donné le timing qui leur était imposé.

Le 17 octobre dernier, j'interpellais le Ministre des Finances sur le déroulement du contrôle budgétaire.

Je lui disais combien je trouvais intolérable que près de dix mois après le vote du budget de la Région — aujourd'hui plus de onze mois et demi — l'Exécutif n'avait toujours pas fait rapport sur le déroulement de ce budget.

Je n'étais apparemment pas le seul à trouver cela intolérable puisque le Président de notre Conseil lui-même, et dans un style moins direct — diplomatie oblige —, avait, lors de sa conférence de presse de rentrée, fixé comme premier point à l'agenda de nos travaux le contrôle budgétaire au sujet duquel, disait-il «l'Exécutif régional Bruxellois est très en retard...».

Intolérable, disais-je, dans la mesure où la loi du 28 juin 1963 — telle que révisée en 1989 — relative à la comptabilité de l'Etat stipule clairement, en son article 10, qu'«il est procédé chaque année, dans le courant du premier trimestre», — j'insiste là-dessus — «à un contrôle budgétaire en vue d'ajuster éventuellement le budget des Voies et Moyens et le budget général des Dépenses.

Le cas échéant, des projets d'ajustement seront déposés à la Chambre des Représentants ou au Sénat et distribués aux membres des Chambres législatives au plus tard le 30 avril.» Nous sommes le 28 novembre! «Ces ajustements sont approuvés par les Chambres législatives avant le 30 juin ...».

Lors de mon interpellation, je rappelais également qu'il y avait longtemps que M. Martens était venu faire rapport, devant le Parlement, sur le contrôle budgétaire de l'Etat national et que les deux Chambres avaient voté le feuilleton d'ajustement avant les vacances parlementaires.

La Région bruxelloise est ainsi la seule à ne pas s'être conformée au prescrit de la loi en matière de contrôle budgétaire.

Mais, ce que j'avais trouvé encore plus intolérable, Monsieur le Ministre, c'est que, lors d'une conférence de presse que vous aviez donnée le 25 juillet, vous aviez fourni à la presse les chiffres du contrôle budgétaire que vous veniez apparemment de terminer.

Il aura fallu mon interpellation du 17 octobre pour que vous nous communiquiez officiellement les chiffres que vous aviez donnés à la presse deux mois et demi plus tôt.

Dans votre réponse, vous vous excusiez de votre retard en l'imputant au retard mis par le gouvernement national à fournir les ajustements des recettes.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous étiez en vacances.

**M. André.** — C'était avant votre départ pour le Japon.

Quelle n'est pas notre surprise de constater alors, quatre mois après vos déclarations à la presse, que vous nous proposez aujourd'hui de voter uniquement des ajustements des budgets des dépenses. Or, vous justifiez votre retard par le fait que vous ne disposiez pas des chiffres des recettes!

Alors, Monsieur le Ministre, comment voulez-vous que nous n'ayons pas l'impression que, de temps en temps, vous vous moquez de nous?

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Oserais-je! *(Sourires.)*

**M. André.** — Est-ce d'ailleurs crédible de faire voter un feuilleton d'ajustement un mois avant la fin de l'année? Ou alors, cet ajustement ne devrait être que marginal et se limiter à quelques modifications de routine. D'ailleurs, tout n'avait-il pas déjà été dit dans la presse?

Eh bien non! A notre très grande surprise, lorsque nous avons découvert les projets d'ajustement budgétaire, il ne s'agissait pas d'un simple ajustement de routine; nous étions en présence d'un nouveau budget.

Le projet d'ajustement budgétaire déposé par l'Exécutif modifie complètement le budget initial voté en décembre 1989. Un mois avant le terme de l'exercice budgétaire, c'est un tout nouveau budget pour 1990 qui est proposé à notre vote. Qu'on en juge!

Si on fait l'addition de tous les crédits supplémentaires demandés, on arrive — tous titres budgétaires confondus — à 4,8 milliards de nouveaux moyens de paiement réclamés par l'Exécutif, à dépenser en vingt jours. Un supplément de 15 p.c. par rapport au budget initial... un mois avant la fin de l'exercice. 4,8 milliards supplémentaires! De quoi financer une nouvelle politique! Est-ce bien raisonnable alors que, de par la loi, les crédits non dépensés au 31 décembre tomberont en annulation? L'Exécutif a-t-il réellement besoin de l'ensemble de ces nouveaux moyens de paiement avant la fin de l'année?

On peut en douter au vu des réponses fournies en Commission par les Ministres. La réponse de M. Désir, qui n'est malheureusement pas présent en ce moment, était exemplative en la matière: «Je ne sais pas très bien ce que j'en ferai, mais en attendant, mettons un certain montant dans un fonds, ça peut toujours servir...». Je caricature à peine!

Bien sûr, une partie des nouveaux crédits réclamés sont compensés par des réductions sur d'autres articles budgétaires. Ainsi, l'augmentation nette de nouveaux moyens budgétaires demandée par l'Exécutif est de 2 787 millions ... auxquels il convient d'ajouter les 200 millions injectés dans ASAR. J'y reviendrai.

Mais le Ministre ne parle que de 621 millions de crédits supplémentaires nets. Est-ce que l'un de nous deux ne sait plus calculer? Non! M. Chabert est un fin calculateur. Tout simplement, le Ministre joue sur les mots en parlant d'accroissement de crédits budgétaires nets pour le budget 1990.

Mais, il n'y a aucun doute, l'augmentation nette des autorisations de dépenses engendrée par le projet d'ajustement est bien de 2,8 milliards et même de 3 milliards en tenant compte de l'intervention ASAR, qui porte bien son nom.

Comment sont financés ces 3 milliards d'autorisations de dépenses suplémentaires?

Première astuce du Ministre: il réduit les ordonnancements de crédits dissociés de 924,6 millions en réduisant d'à peine plus de 100 millions les crédits d'engagement dont ces crédits d'ordonnancement ne sont que les exécutions de paiement de l'année.

Qu'est-ce que cela veut dire? Simplement que, par cette astuce, le Ministre reporte sur les années futures des paiements

inéluctables puisque déjà engagés ou qui vont l'être avant la fin de l'année. Il suffira de payer en janvier au lieu de décembre et le tour sera joué! Inutile de vous dire que ce petit jeu ne peut pas durer éternellement.

Deuxième astuce employée par l'Exécutif: l'utilisation des soldes du passé. Ainsi, par la voie de transferts réalisés dans le manteau du projet d'ordonnance, l'Exécutif utilise près de 1,3 milliard d'épargne accumulée les années précédentes pour l'affecter à des nouvelles dépenses courantes en 1990.

Ici aussi, il s'agit d'un *one shot*. Quand les soldes de moyens de paiement hérités du national auront été dépensés, la Région devra bien limiter ses dépenses annuelles à ses recettes annuelles.

L'Exécutif se comporte comme ce ménage qui dépense plus que son revenu en puisant dans l'héritage de papa. Le jour où l'héritage sera épuisé, il devra réduire son train de vie. Le pourra-t-il?

Cela est d'autant plus d'actualité qu'en échange d'une remise de dette de 5,9 milliards dans le logement social, l'Etat a annulé tous les soldes reportés antérieurs au 31 décembre 1988, soit 6,7 milliards, selon les dires du Ministre.

Entre parenthèses, Monsieur le Ministre, je ne vous félicite pas pour cet accord: vous — enfin, la Région bruxelloise — perdez huit cents millions dans l'aventure. On vous a connu meilleur négociateur!

Par conséquent, l'épargne réalisée par les Exécutifs précédents — y compris celui de M. Moureaux — sur les moyens mis à leur disposition par le National est en train de fondre comme neige au soleil!

Si cette «déséparge» était appelée — comme c'était prévu dans le budget initial voté en décembre — au remboursement des dettes... j'applaudirais. Mais ici, on puise dans la cagnotte pour financer des dépenses courantes.

Troisième astuce: pour réduire l'augmentation apparente du solde net à financer le manteau de l'ordonnance budgétaire est modifié. Monsieur le Ministre des Finances, par cette astuce, vous permettez au Ministre de l'Economie de n'apparaître que pour à peine plus de trois cent cinquante millions dans les nouveaux crédits demandés, alors que c'est bien de cinq cents millions supplémentaires dont il a besoin.

Lors du vote du budget initial en décembre dernier, Marc Cools et moi-même avions prédit que les crédits inscrits au budget de l'Economie ne permettraient pas de faire face au paiement des aides accordées aux PME dans le cadre des lois d'expansion économique. Ce fait s'est malheureusement vérifié. En effet, depuis fin septembre, la Région n'est plus à même de verser les subventions-intérêts qu'elle doit aux organismes bancaires.

Mais, en décembre, nous ne pouvions pas prévoir que le même Ministre aggraverait son cas en intervenant à concurrence de deux cents millions dans un canard boîteux... plus que boîteux.

Sans vouloir revenir sur l'opportunité de cette intervention, que je continue à qualifier de douteuse, c'est la technique budgétaire utilisée que je déplore aujourd'hui.

Pour financer cette prise de participation dans ASAR, l'Exécutif a puisé, à concurrence de cinquante millions, dans les dividendes de la Région que la SRIB avait patiemment mis en réserve: un nouveau cas de «déséparge».

Pour les cent cinquante millions restants, le projet d'ajustement propose de modifier le manteau du budget en réduisant les montants affectés de la SRIB. Résultat de l'opération, la SRIB voit son augmentation de capital réduite de cent cinquante millions et ses réserves de cinquante millions.

Deux cents millions en moins pour la SRIB qui s'est, par ailleurs, vue contrainte de préfinancer l'intervention de la Région dans «ASAR» et ce, contrairement aux usages en matière de mission déléguée et contre l'avis de son conseil d'administration. Des actionnaires privés sont parfois condamnés pour moins que cela!

En résumé, c'est donc bien trois milliards d'autorisation de dépenses supplémentaires que permet le projet de feuilleton qui nous est présenté aujourd'hui.

Trois milliards que, d'astuce en astuce, l'Exécutif a pu réduire à 621 millions de «crédits budgétaires supplémentaires nets» — selon les termes du Ministre.

Il n'en reste pas moins que, par le vote de ce feuilleton d'ajustement, l'Exécutif se verrait accorder plus de 38 milliards d'autorisation de dépenses de 1990..., alors que les recettes s'élèveraient — selon les dires du Ministre lui-même — à peine de 30,5 milliards.

Si l'Exécutif utilise la totalité de ces autorisations de dépenses, le résultat comptable de l'année — les dépenses moins les recettes — se soldera par un déficit de 7,5 milliards pour lequel l'Etat n'interviendrait qu'à concurrence de 5,5 milliards.

En synthèse, si tous les Ministres dépensent tout ce que le budget ainsi modifié leur permet, la Région s'appauvrira de deux milliards.

Mais, me direz-vous, ils ne vont peut-être pas tout dépenser! D'accord, mais alors pourquoi ne pas réduire les autorisations de dépenses plutôt que de les augmenter?

Et l'Agglomération? Ici, je serai plus bref, me réservant pour le débat sur le budget 1991 que nous aurons dans une dizaine de jours.

Laissez-moi quand même rectifier quelques chiffres. Le Ministre annonce un boni d'ajustement de 54,5 millions pour 1990, mais il omet de dire que pour y arriver, il a annulé un crédit de 126 millions destiné à couvrir un emprunt de trésorerie de 1,8 millard qu'autorisait le règlement voté le 17 mai dernier.

Qu'en est-il? Le Ministre a avoué en Commission — c'est au rapport, je suppose — que cet emprunt qu'il a souscrit au mois d'août ne devra être remboursé, en intérêts et capital, que l'année prochaine. Sa conclusion est qu'il ne faut pas inscrire de crédits pour les intérêts cette année. C'est, Monsieur le Ministre, ce que j'appelle une «approche d'épicier» et non pas de gestionnaire.

En effet, même s'ils ne sont pas payés — déboursés — cette année, ces intérêts relèvent bien d'un engagement à charge du budget de l'année 1990 et doivent donc rester imputés au budget de cette année.

De même, en croisant les budgets «Région» et «Agglomération», qui sont imbriqués à un point tel qu'il devient difficile de s'y retrouver, on se rend compte qu'une intervention de la Région inscrite en recettes dans le budget de l'Agglomération n'a été que partiellement inscrite dans le budget des dépenses de la Région.

En rectifiant ces anomalies et en y ajoutant les moyens supplémentaires que l'Exécutif demande pour 1989, le boni se transforme en mali de 234 millions.

Un dérapage de 234 millions en six mois — puisque le budget de l'Agglomération a été voté le 17 mai — cela augure bien de la discussion que nous aurons sur le budget 1991 et les premiers chiffres que nous avons obtenus en Commission sont éloquents à ce sujet.

En conclusion, que pouvons nous retenir de tout cela? Que la Région vit au-dessus de ses moyens!

Si notre Conseil vote le projet d'ajustement qui lui est présenté, il aura octroyé à l'Exécutif pour 1990 plus de 38 milliards d'autorisation de dépenses, alors que nos recettes sont — dans le meilleur des cas — de 30,5 milliards.

Après couverture par l'Etat d'une partie de ce déficit, et si l'Exécutif utilise l'ensemble de ses crédits, il restera quelque 2 milliards à financer..., facture qui augmente encore de plus de 200 millions si on consolide avec l'Agglomération.

Pour couvrir ces dérapages, l'Exécutif utilise essentiellement les crédits non utilisés et épargnés par les Exécutifs précédents au lieu de les employer à rembourser une dette régionale qui, rappelons-le, est de l'ordre de 80 milliards.

C'est une politique irresponsable. Nous ne pouvons pas laisser la Région vivre au-dessus de ses moyens sinon, en 1992, vous nous direz qu'il faut relever les taxes, à l'impôt des personnes physiques notamment.

Certaines communes s'apprêtent déjà à augmenter leurs additionnels à l'impôt des personnes physiques pour équilibrer leurs comptes.

Je m'adresserais au Ministre-Président, s'il était présent, et je lui dirais que si la Région ne fait rien et continue elle-même à dépenser plus que ses recettes, nous allons droit à la catastrophe.

Ce n'est pas en accroissant la pression fiscale que l'on fera revenir en ville ceux qui aujourd'hui ont choisi de vivre en périphérie.

Or, le maintien, voire le retour, d'une population à plus grande capacité contributive est une condition nécessaire à l'équilibre financier, à terme, de notre Région.

Votre politique budgétaire, Monsieur le Ministre, nous fait craindre le pire. Ce que nous avons déjà vu du budget 1991 nous fait redouter des lendemains qui déchantent.

Monsieur le Ministre, vous l'avez compris et cela ne vous étonnera pas: notre groupe ne pourra pas voter un ajustement budgétaire qui contribue à créer des habitudes de dépenses que notre capacité fiscale ne permet pas de financer.

Monsieur le Ministre, revenez à plus de rigueur budgétaire. Je vous sais très soucieux de l'équilibre de nos finances. Mais qu'attendez-vous pour ramenez vos collègues à la raison? Récemment j'ai lu — sous votre plume — que votre nouveau slogan était «des finances saines dans une ville saine». Ne vous contentez pas de slogans, Monsieur le Ministre, passez aux actes: réduisez les dépenses au lieu de les augmenter! (Applaudissements sur les bancs libéraux.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Rens.

**M. Rens.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la lecture de la presse a toujours été un exercice intéressant — je précise que le présent texte a été écrit mardi — et les nombreux articles parus dans les différents journaux de la capitale concernant les ajustements des budgets 1990 de la Région et de l'Agglo démontrent à suffisance l'intérêt des médias pour nos exercices budgétaires.

Il me semble toutefois léger de dire que dès que le Ministre Chabert présente ses budgets, la majorité, dont nous faisons partie, se contente de féliciter le grand argentier régional sans autre analyse, le jugement sur l'opposition manque lui aussi, me semble-t-il, de nuances, certaines remarques constructives venant de celle-ci.

Il est vrai — ce n'était un secret pour personne avant que je ne prenne la parole — que le groupe PS dans son ensemble approuvera le projet d'ordonnance. Mais il serait simplement honnête de reconnaître que si nous le faisons, c'est en connaissance de cause, après un examen approfondi des différentes imputations, des transferts et de l'explication fournie pour chacun de ceux-ci, et après une analyse serrée des nombreuses questions et des réponses y apportées, réponses qui ont le mérite d'avoir éclairci de nombreux points qui, c'est évident, semblaient au départ difficiles, sinon impossibles à comprendre et à assimiler pour le conseiller régional moyen que je me plais à représenter.

Dire que tout va bien ne serait pas un discours sérieux, l'inverse étant vrai également. *(Applaudissements.)*

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Cela, c'est vrai!

**M. Rens.** — Il est vrai aussi, nous le reconnaissons, qu'il faut absolument éviter la dérive, mais nous disons, avec force, que dans certains secteurs il faudra prendre des initiatives en assumant les risques de cette politique.

L'expansion économique en est un exemple. Elle constitue un poste important de la politique de notre Région. Il faut maintenir à Bruxelles une activité économique diversifiée et s'efforcer de garder chez nous un secteur industriel générateur d'emploi et de retombées fiscales.

L'aide aux entreprises en difficulté, ce que certains appellent l'aide aux canards boîteux, doit être l'objet de toute notre attention. Nous devons reconnaître, tout en le regrettant, que le canard boîteux peut être comparé à un vieux gentilhomme retrouvant toute sa verdeur, ne fût-ce que pendant quelques instants et à coup de pilules ou d'autres moyens, pour paraître devant une jolie femme.

Nous sommes pour le maintien de l'emploi et pour toutes les formes acceptables de politique visant cet objectif. Mais nous sommes contre l'acharnement thérapeutique: en cas de coma dépassé, il faut arrêter les appareils, ce qui ne veut pas dire qu'il faille attendre ce stade pour intervenir.

Nous serons attentifs à l'emploi de l'enveloppe attribuée à chaque Ministre ou Secrétaire d'Etat, à l'utilisation des crédits dégagés grâce à des transferts ou à des reports, aux engagements et ordonnancements effectués ou non dans les délais prévus, et nous ne manquerons pas de revenir sur ces différents points si le besoin s'en faisait sentir.

Mon intervention, faite au nom du groupe PS, s'arrêtera là. Un membre de cette honorable Assemblée a fait remarquer, il y a quelques temps, que l'estime ou l'attention que l'on accordait à l'orateur était, parfois, inversément proportionnelle à la durée de son discours. C'est une pensée à méditer.

Nous approuverons le projet d'ordonnance concernant les ajustements des budgets régionaux et Agglo pour l'année 1990 et tenons à remercier les Ministres et leurs collaborateurs pour la manière courtoise et même parfois génératrice de bonne humeur et de «convivialité transversale» (il fallait placer ce terme!) utilisée pour répondre aux nombreuses questions.

Je crois que sur ce point-là au moins, majorité et opposition, seront d'accord.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, il n'est pas facile d'intervenir après le brillant exposé tellement coloré de M. Rens!

Si M. Rens se réjouit de ces ajustements, pour ma part, je ne trouve pas autant de raisons que lui d'être satisfait.

**M. Moureaux.** — Je pensais bien que vous alliez le dire!

**M. Debry.** — Je serai malheureusement moins drôle et plus long que M. Rens. En premier lieu, je souhaite émettre certaines remarques au niveau de la forme de ces ajustements des budgets de la Région bruxelloise et de l'Agglomération 1990, et de la procédure suivie.

Je reviendrai d'abord sur ce qu'a dit M. André en ce qui concerne l'absence d'ajustement budgétaire des Voies et Moyens. Le Ministre nous annonce plus de 600 millions de dépenses nouvelles. Il nous annonce 900 millions de recettes nouvelles, et peut-être plus. Nous n'avons aucun chiffre, aucun document précis. Il nous demande, en quelque sorte, de le croire sur sa bonne mine.

J'aurais personnellement souhaité — comme d'autres ici présents, sans doute — recevoir un ajustement des Voies et Moyens. C'eût été normal dans une procédure saine.

J'en viens aux délais. Vous avez établi le contrôle budgétaire en juillet 1990. Nous espérions vous voir présenter le contrôle budgétaire et l'ajustement en Commission des Finances, en septembre ou octobre. Nous n'avons alors rien vu arriver. Il nous a fallu attendre fin novembre.

Je tiens aussi à souligner, outre ce retard de six mois, la course obligée de ces derniers jours, de cette dernière semaine. Cela n'a même pas permis une lecture du rapport en commission. Nous n'avons reçu ce rapport que 48 heures avant cette séance publique.

De plus, de nombreuses commissions sur le budget 1991 se sont tenues hier. Vous vous rendez bien compte que, dans ce cas, les conditions de travail ont été particulièrement difficiles.

Ma troisième critique concerne les documents qui nous ont été remis. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire en commission, Monsieur le Ministre, que ces documents brillaient par leur opacité et par le nombre impressionnant d'erreurs que l'on pouvait y relever. Outre les erreurs partiellement corrigées par l'erratum, que l'on peut vous pardonner volontiers, il reste des éléments que je ne m'explique toujours pas: des intitulés, des numéros d'articles n'existent pas. Je n'ai toujours pas compris que l'on prenne de l'argent sur des articles qui n'existent pas pour en transférer à d'autres qui n'existent pas non plus! Je vous ai transmis la question par écrit. Je n'ai pas trouvé les réponses dans le rapport, Monsieur le Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je vous répondrai par écrit. C'est une question très technique.

**M. Debry.** — Je vous en remercie d'avance, Monsieur le Ministre. Mais en tout cas, aujourd'hui, je signale à tous les conseillers que, dans l'article 2 du manteau de l'ordonnance, des transferts de montants importants sont dirigés vers des articles inexistants tant au budget de 1989 qu'à celui de 1990. Dont acte.

Quatrième élément au niveau de la forme et de la procédure de cette proposition d'ajustement: nombre d'ajustements et de transferts opérés résultent d'erreurs d'inscription au budget 1990. Il s'agit d'erreurs techniques provenant de vos services ou de ceux d'autres membres de l'Exécutif mais également d'erreurs d'évaluation. A plusieurs reprises, les Ministres ont justifié les ajustements dans l'ordonnance en disant: «Nous nous sommes trompés lors de l'élaboration du budget 1990. Nous n'avons pas correctement évalué les dépenses nécessaires.» Certes, ces erreurs sont parfois tout à fait explicables, notamment dans le cas de primes aux particuliers où la demande n'est pas réellement maîtrisable par l'Exécutif et dépend d'un ensemble de facteurs indépendants de sa volonté. Mais ce n'est pas toujours le cas et, alors, la situation devient inexplicable. Je citerai deux exemples.

Tout d'abord, celui de l'Expansion économique sur lequel je reviendrai plus tard. Les engagements d'Expansion économique sont pris plusieurs années parfois avant l'ordonnancement. Donc, en début d'année, le Ministre responsable de l'Expansion économique doit pouvoir programmer une part importante des ordonnancements qu'il va réaliser dans l'année. On se retrouve donc ici devant un dérapage particulièrement important et inquiétant en ce qui concerne la compétence du Ministre et de ses services.

Le deuxième exemple est celui de l'emploi. En effet, je lis dans le rapport des propos qui me rendent perplexe: «Par ailleurs, je me dois encore de signaler que l'ajustement de 1990 de 211 millions est en fait une correction budgétaire dans la mesure où elle couvre, pour l'ensemble de l'année, les 362 postes ACS payés à 100 p.c. pour l'enseignement de la Communauté française et les 132 postes ACS payés à 100 p.c. pour les enseignants de la Communauté flamande. Déjà, fin 1989, pour les quatre derniers mois de l'année, un ajustement de 85 800 000 francs avait eu lieu pour couvrir ces postes de travail supplémentaires. Cet ajustement se répercute donc normalement sur les dix mois de l'année scolaire 1990 à concurrence effectivement de 211 millions.»

Là, je ne comprends pas. Si en 1989, un ajustement de 85 millions a dû être réalisé pour des ACS pourquoi n'a-t-on pas pu — à moins d'une décision de licencier l'ensemble de ces ACS, ce qui n'était pas le cas — prendre en compte lors de l'élaboration du budget 1990, ces 211 millions? A moins que l'on utilise le prétexte des ACS-enseignants pour justifier un déplacement budgétaire dû à d'autres causes? Je regrette que le Ministre-Président ne soit pas présent actuellement. Je souhaite qu'il puisse m'expliquer cette situation.

La deuxième partie de mon intervention comportera des commentaires au sujet des chiffres globaux de cet ajustement budgétaire.

Tout d'abord, j'insisterai sur l'importance de cet ajustement qui dépasse largement celle d'un ajustement budgétaire.

Si l'on additionne l'ensemble des mouvements, des transferts réalisés dans cet ajustement, on constate: à l'article 1 du tableau principal des mouvements pour 3 milliards 470 millions; à l'article 2 — soldes des crédits disponibles au 1er janvier 1990 — un milliard 153 millions; à l'article 3, les transferts au sein des fonds se montent à 210 millions; à l'article 7 qui supprime l'article 24 du manteau de l'ordonnance du budget 1990, 3 milliards 63 millions; toujours à cet article 7 visant la suppression de l'article 25: 630 millions.

Cela signifie que cet ajustement crée des mouvements de crédits, à l'intérieur des différents postes budgétaires ou des

fonds, de 8 milliards 527 millions soit 24,7 p.c. du budget initial 1990. Vous admettrez avec moi, Monsieur le Ministre, que c'est plus qu'un simple ajustement: il s'agit d'une modification en profondeur de votre budget.

En second lieu, il est également important, lorsqu'on analyse la globalité des chiffres, de mettre en exergue les moyens supplémentaires d'ordonnancement que vous demandez. Quels sont ces moyens? Je pratique une autre arithmétique que M. André mais j'arrive aux mêmes conclusions. D'abord, il y a les 621 millions que vous annoncez et que vous mettez clairement sur la table. Plus personne ne discute ce fait.

Le deuxième supplément de moyens et de crédits budgétaires peut être trouvé dans l'article 2 du manteau où vous utilisez des soldes existants au 31 décembre 1989. Une partie de ceux-ci sont affectés à d'autres articles ou fonds. Ces soldes vont être dépensés en 1990 puisqu'à la fin de cette année, vous ne pourrez plus bénéficier du report de crédits comme par le passé. La somme de 1,152 milliard constitue sans doute la pointe visible de l'iceberg. En effet, au cours des discussions que nous avons eues avec les différents Ministres et Secrétaires d'Etat, nous avons posé des questions précises sur certains postes parce que nous trouvions incompatibles certaines dépenses connues avec le montant très faible des crédits annoncés dans l'ajustement budgétaire, on nous a répondu qu'on avait disposé de soldes de crédits budgétaires des années précédentes.

C'est de cette façon que nous avons pu apprendre qu'il restait d'autres soldes sur différentes lignes de crédits budgétaires.

Au chapitre de l'aménagement du territoire, le Ministre-Président s'est montré plus complet que ses collègues.

Le rapport mentionne 413 millions de soldes de 1989 qui seront utilisés en 1990. Ces soldes s'ajoutent évidemment au montant de 1,152 milliard repris à l'article 2. Nous en arrivons donc à plus de 2 milliards. Personnellement, je renonce à évaluer exactement le montant des crédits supplémentaires puisque nous avons demandé au Ministre de bénéficier d'une liste complète des soldes existants à la fin de 1989. Il nous a répondu que ce n'était pas possible. En fait, je crois, Monsieur le Ministre, qu'il serait possible de nous les fournir. Je suppose — et j'espère — qu'en tant que Ministre du Budget, vous en disposez. En tout cas, chaque Ministre a été capable de répondre aux questions précises qui lui ont été posées en Commission. Les différents Ministres et Secrétaires d'Etat connaissent ces soldes et si vous leur aviez demandé, vous seriez à même de nous communiquer le montant total de ces soldes de fin 1989.

Je ne suis pas le seul à souhaiter le connaître.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous les aurez à l'occasion de la discussion du budget.

**M. Debry.** — Du budget 1991?

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Oui.

**M. Debry.** — Je crois qu'il aurait été intéressant de les avoir aujourd'hui pour la discussion sur l'ajustement.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous les aurez dans quinze jours, pour la discussion publique du budget.

**M. Debry.** — Demain, toujours demain!

En ce qui concerne le quatrième élément relatif aux moyens supplémentaires, j'avoue que ma perplexité et celle que d'autres conseillers ont émise en commission reste complète. Il s'agit de la somme de 3,4 milliards représentant le remboursement de la dette du logement social. On en connaît le principe. Il y avait 10,3 milliards ou 11 milliards — car les documents sont contradictoires — de dettes. On procède à une espèce de troc entre les 6,7 milliards de soldes fin 1988 et une diminution de cette dette du logement social de 5,9 milliards. On perd 800 millions dans l'aventure. Comme M. André a pu le dire: «c'est une bonne négociation; nous n'avons perdu que 800 millions!» Tout est une question de point de vue. En tout cas, nous n'avons pas réussi à avoir une idée précise au sujet de ces 3,4 milliards. Que sont-ils devenus? Etaient-ils oui ou non inclus dans les 5,9 milliards de crédits annulés?

Je suis au regret de vous dire, Monsieur le Ministre, que nous n'avons pas obtenu de réponse précise à ce sujet. Donc, nous pouvons en conclure que, sinon la totalité, du moins une partie de ces 3,4 milliards a été réinjectée dans les dépenses courantes de l'année 1990. A cela s'ajoutent les 400 millions que j'avais déjà recensés.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, cet ajustement vous permet de réinjecter dans les dépenses courantes, dans vos moyens d'ordonnancement de 1990, un montant qu'il nous est impossible d'évaluer aujourd'hui mais que l'on peut estimer à tout le moins supérieur à 4 milliards.

Ce montant connu ou inconnu des débours nous amène clairement à comprendre que la Région vit au-dessus de ses moyens, en 1990. D'ici une semaine, je pourrai vous dire la même chose en ce qui concerne le budget 1991 car s'il est vrai que la Région ne vide pas toutes ses cagnottes en 1990, elle les videra en grande partie en 1991. Il s'agit là d'un autre débat, mais en tout cas un certain nombre de milliards, amassés petit à petit depuis 1980, sont dépensés aujourd'hui et on n'en profite pas pour rembourser les dettes, notamment celle du logement social, celle de la STIB qui s'élève à 14 milliards, celle des communes d'un montant de 10 milliards, celle de l'Agglomération... En un mot, on consomme, et on ne rembourse pas ses dettes. Cette méthode de gestion des finances régionales ne me paraît pas être des meilleures!

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, outre le fait que l'on ne profite pas des économies du passé pour rembourser les dettes, c'est le manque de maîtrise de l'ensemble de nos finances qui nous inquiète le plus.

La troisième partie de mon intervention vise l'équilibre entre les différentes sections du budget. On peut constater toute une série de modifications de poste à poste au sein d'une même section mais également des «plus» et des «moins» globaux par section. Nous avons essayé de les décrypter et d'y voir une politique de l'Exécutif. Nous avons dû renoncer car l'ensemble de ces modifications représente une juxtaposition de cas particuliers.

Certaines — je l'ai dit — sont des erreurs d'évaluation ou d'écriture du budget 1990 mais on ne peut y percevoir aucune politique. Sans doute est-ce normal pour un budget d'ajustement qui n'offre pas en soi l'occasion de créer une politique. Mais dans ce cas, ce qui est étonnant, c'est le montant particulièrement important de l'ajustement, qui devrait être relativement minime et technique.

Malgré tout, nous avons essayé d'analyser le contenu de cet ajustement et nous avons, sans vouloir nous étendre trop longtemps sur les détails, tenté de voir les grandes lignes de modifications, section par section.

Deux de mes collègues, Mme Nagy et M. Adriaens, monteront à la tribune tout à l'heure afin d'examiner les budgets des travaux publics, des communications, de l'environnement, de l'eau et de l'Agglomération. Pour ma part, j'examinerai les lignes de force des chapitres emploi, économie, aménagement du territoire et logement.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'emploi, on constate 211 millions de moyens supplémentaires. J'en ai déjà touché un mot tout à l'heure lorsque j'exprimais mon incompréhension vis-à-vis de la non-prélisibilité de ces dépenses nouvelles. Je n'y reviendrai pas. Le Ministre-Président justifie ces dépenses supplémentaires par le paiement de près de 500 ACS enseignants travaillant soit pour la Communauté française, soit pour la Communauté flamande.

Nous nous posons des questions sur l'affectation d'un nombre tellement important d'ACS aux deux Communautés: on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un détournement du budget emploi pour d'autres missions. Nous souhaiterions avoir plus de précisions sur l'occupation réelle de ces différents enseignants.

En ce qui concerne l'économie, M. André a déjà été très complet mais je dois y revenir car il est indéniable que nous assistons ici à un dérapage caractérisé. En effet, près de 500 millions de moyens supplémentaires sont demandés. Une partie importante de ce montant — j'en ai déjà parlé également — était tout à fait prévisible, vu les délais importants entre l'engagement et l'ordonnancement.

Nous ne comprenons pas comment un pareil dérapage est possible dans un poste aussi important. Nous avons, en commission, demandé à M. Grijp — je regrette qu'il ne soit toujours pas présent en séance — quel était le montant des engagements en matière d'expansion économique au début de cette année. Il nous a répondu que cette information figurerait sans doute dans le rapport. Je ne l'ai malheureusement pas trouvée et je voudrais à nouveau lui poser la question. Il est, en effet, important pour nous de connaître la justification et les motivations d'un tel dérapage.

Toujours dans le secteur relatif à l'économie, je ne peux pas ne pas citer le cas ASAR. Je lis dans le rapport les paroles du Ministre du Budget: «Dans le dossier ASAR, la SRIB jugeait ne pouvoir prendre qu'une participation de 50 millions là où l'Exécutif estimait que cette participation devait se monter à 200 millions. Par conséquent, 150 millions seront prélevés sur la part réservée à la SRIB pour être affectés à l'augmentation de capital de la société ASAR.»

Je rappelle que la SRIB jouit d'une certaine autonomie, a un conseil d'administration et se voit confier des missions déléguées pour investir dans certaines sociétés. Or, la SRIB juge ne pas devoir investir plus de 50 millions dans ce que M. André a appelé «un canard boîteux». L'Exécutif passe outre cet avis et décide malgré tout d'investir 200 millions. Il profite ainsi de l'occasion qui lui est donnée et qui, en fait, est exceptionnelle — je rappelle effectivement qu'il s'agissait d'un transfert d'argent émanant encore du national et qui n'était pas attribué à la SRIB — pour prélever 150 millions au passage et les donner directement à la société en question.

Autre élément exceptionnel: ce transfert s'effectue dans le manteau de l'ordonnance, avec citation explicite du nom de l'entreprise.

Par conséquent, nous nous posons immanquablement des questions au sujet de cet investissement de plus de 200 millions que certains n'ont pas hésité à qualifier d'hasardeux, auquel s'ajoutent les 100 millions de garantie relatifs à un emprunt de la même firme auprès de la SNCI. Il s'agit donc en fait d'un engagement dépassant les 300 millions. J'espère pour M. Grijp que ce sera un succès.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, je voudrais formuler deux remarques. La première concerne les primes. Que constate-t-on à ce sujet dans l'ajustement budgétaire? Le tableau de l'article premier mentionne un accroissement de 488 millions, montant auquel s'ajoutent encore 122 millions, figurant à l'article 2 sous la rubrique «Utilisation de crédits budgétaires». 600 millions de moyens supplémentaires sont donc ainsi octroyés à ce secteur. Il faut, bien entendu, y ajouter la dotation de base, de l'ordre de 410 millions, ce qui représente au total 1 milliard 10 millions.

Il est clair qu'à cet égard, l'Exécutif répond à la demande mais je voudrais quand même rappeler que l'urgence du changement de la réglementation en matière de primes à la rénovation était clairement connue depuis longtemps. Si ce dérapage budgétaire — il s'est produit principalement fin 1989 et début 1990 — est survenu suite au grand nombre de demandes de primes, il faut en trouver la cause dans le trop long temps qu'il a fallu à l'Exécutif pour changer la réglementation, cette modification étant annoncée depuis le mois de juillet. Nous devons rappeler le projet d'ordonnance que nous avions déposé fin 1989 afin de changer la réglementation. Il était plus strict que l'arrêté de l'Exécutif — qui n'est paru au *Moniteur belge* que le 15 mai — et aurait sans doute permis d'éviter un tel dérapage.

Deuxième élément, la Régie foncière. Nous devons prendre acte de sa non création en 1990.

Il s'agissait d'un projet, exprimé avec force par l'Exécutif, de créer les outils d'une politique dynamique d'aménagement du territoire. Là aussi, des retards importants sont constatés. En tout cas, en 1990, cette Régie n'a pas été constituée, ce qui est concrétisé par la suppression des 100 millions d'investissements et de quelques dizaines de millions de frais de fonctionnement.

Enfin, dernier volet, le logement.

Tout d'abord, en ce qui concerne la dette du logement social nous avons des doutes quant aux chiffres fournis. En effet, il n'y a pas de cohérence entre les chiffres indiqués par le Ministre du Budget et ceux donnés par le Secrétaire d'Etat au Logement. Tantôt, on parle d'une dette de 10,3 milliards, tantôt d'une dette de 11 milliards.

En ce qui concerne le remboursement en 1990, le Ministre Chabert nous fournit un tableau global des dettes et de leur remboursement. Dans ce tableau, aucun montant n'est inscrit en face du libellé: dette logement social. Ne connaît-il pas ce montant ou n'y en a-t-il pas?

Le Secrétaire d'Etat, lors de la discussion sur l'ajustement en commission, a parlé d'un montant de 500 à 700 millions. En Commisssion du Budget 1991, il a parlé de 1,2 milliard. Nous aimerions avoir une confirmation précise et définitive — étant fin 1990 nous pouvons l'espérer — de ce qui sera réellement remboursé en 1990.

Concernant le Fonds du logement, je suis déjà intervenu au mois de mai ou juin, pour souligner que ce Fonds disposait de moyens insuffisants pour faire face aux nombreuses demandes qui lui étaient faites. Je constate avec satisfaction que le budget octroyé au Fonds du logement est passé de 520 millions à 640 millions, de plus, une modification technique est intervenue puisque les 250 millions inscrits dans le manteau de l'ordonnance du Budget 1990 ne seront pas octroyés, ce qui est étonnant, puisque cet article de l'ajustement budgétaire n'a pas été annulé.

Puisque 640 millions sont octroyés dorénavant, directement en crédits, en capital, pourquoi n'a-t-on pas supprimé du manteau de l'ordonnance du Budget 1990, cet article qui permettait au Fonds du logement d'emprunter 250 millions?

Troisième volet du chapitre du logement: la diminution des crédits pour la prime à la construction.

Je me permets de rappeler au Secrétaire d'Etat que, lors de la discussion du Budget 1990, je lui avais annoncé qu'il n'aurait pas besoin de ces 250 millions eu égard à l'évolution des demandes, que l'on pouvait déjà percevoir fin 1989, et au solde restant au Fonds.

Je suis satisfait de voir ces montants réduits mais j'estime que l'on aurait dû prévoir plus tôt que ce versement destiné à la prime à l'acquisition au cours des années antérieures était trop important.

Quatrième élément: diminution des crédits destinés aux ADILS de 105 à 70 millions.

Je constate que le Secrétaire d'Etat a utilisé l'augmentation de 1989 à 1990, qui était justement de 70 à 105 millions, comme argument pour dire qu'il menait une politique sociale. Le Secrétaire d'Etat va sans doute me répondre qu'il n'est pas responsable du peu de demandes en matière d'ADILS. Je lui rétorquerai: qu'a-t-il fait pendant les onze premiers mois de 1990 — je sais qu'il existe quelques projets — en matière d'information pour faire connaître cette aide, sans doute la plus sociale dans l'échantillon des aides régionales en logements mais la plus méconnue par une population souvent la moins bien informée?

On a pu voir des clips sur certaines chaînes de télévision, notamment sur Télé-Bruxelles pour vanter principalement les qualités de la prime à la rénovation. Je n'ai jamais vu une information importante sur les ADILS.

Enfin et dans le même sens, je constate que ce budget est moins social qu'auparavant. Nous avions applaudi à la création du Fonds de solidarité destiné aux sociétés de logement social. Il devait leur permettre de mener une politique plus sociale. En fait, nous constatons que des sociétés refusent parfois des locataires à très bas revenus et acceptent trop de locataires à hauts revenus. Aujourd'hui, nous voyons ce Fonds de solidarité de 180 millions réduit à 120 millions. Nous le regrettons.

Cet ajustement budgétaire contient peut-être un peu plus de rigueur financière, — je fais référence à ce changement de financement du Fonds du logement —, mais sûrement moins de politique sociale. Nous le regrettons, Monsieur le Secrétaire d'Etat.

Pour conclure, le groupe Ecolo ne votera pas l'ajustement budgétaire. Vous comprendrez bien pourquoi. Nous assistons en fait à une augmentation importante des moyens et des crédits budgétaires que s'octroie l'Exécutif en 1990. La Région vit au-dessus de ses moyens et ne profite pas des possibilités supplémentaires disponibles grâce à ce que l'on pourrait appeler des «cagnottes» créées par le passé, pour rembourser de façon significative les dettes du passé, dettes du logement social, dettes STIB, ... vous connaissez l'ensemble de ces dettes. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel.

**M. Harmel.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, alors que nous savons que l'Exécutif a, à la fin du mois de juillet 1990 déterminé le programme qu'il allait suivre durant les prochaines années et décidé d'inscrire 621 millions de crédits supplémentaires, nous pouvons regretter que le feuilleton d'ajustement du Budget régional 1990 ne nous ait pas été présenté plus tôt. De surcroît, dans plusieurs cas nous pouvons nous demander s'il sera possible de dépenser les sommes prévues en ordonnancement durant le seul mois de décembre 1990 alors que par ailleurs, vous allez clôturer les opérations budgétaires le 21 décembre 1990. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

Je me permets ici encore de souligner, comme je l'avais déjà fait l'année dernière lors de mon intervention et comme je serai malheureusement encore obligé de le faire lorsque nous débattrons en séance publique le budget 1991, qu'il est regrettable que les différents membres de l'Exécutif qui ont procédé à des modifications budgétaires ou qui ont, à l'intérieur de la même section, opéré des transferts ne nous aient pas préalablement remis un cahier justificatif, ce qui nous aurait permis de travailler plus rapidement et nous aurait empêché de devoir les inviter à répondre à nos nombreuses questions en commission.

Les questions de procédure ayant été soulevées, nous pouvons me semble-t-il nous montrer très satisfaits de l'évolution positive de nos impôts régionaux, ce qui permet à l'Exécutif de nous présenter une situation meilleure que celle initialement prévue puisque le solde à financer diminue.

Nous appelons, bien entendu, l'Exécutif à rester extrêmement vigilant et à ne prendre sous aucun prétexte des décisions qui seraient de nature à hypothéquer l'avenir.

Sans conteste, d'après les recettes connues à ce jour, qui devraient vraisemblablement connaître une augmentation oscillant entre 1,1 et 1,4 milliard, et tenant compte de la non-exécution du budget dont je souhaiterais que le Ministre nous fasse rapport pour 1989, et 1990, il n'y aura aucun problème pour financer les crédits supplémentaires nets de 621 millions sollicités par l'Exécutif.

Ces crédits seront principalement affectés à:

*a)* l'expansion économique;

*b)* la politique de l'emploi;

*c)* les travaux publics.

Il convient de souligner que le volume du document qui nous a été remis provient notamment du fait que certains membres de l'Exécutif ont, à l'occasion de ce feuilleton d'ajustement budgétaire, réalisé des transferts entre crédits. Ces opérations neutres n'ont entraîné aucune dépense nouvelle.

C'est ainsi que, par exemple, à la section 32, pouvoirs subordonnés, articles 43.04 et 43.06, pour respecter l'orthodoxie budgétaire — nous félicitons l'Exécutif — le Fonds des communes, qui ne subit aucune modification de son enveloppe, a été scindé en deux articles distincts: 43.04, Fonds des communes proprement dit, soit 4 882,1 millions, et l'article 43.06, dotation complémentaire spéciale aux communes, soit 641,9 millions.

Pour respecter le principe de l'annalité budgétaire, il est décidé — nous nous en réjouissons — que les crédits disponibles à la fin de 1990 ne seront plus transférés. Cela rendra au budget sa signification juridique et nous permettra de suivre beaucoup plus facilement l'exécution des budgets.

Ainsi, dans le feuilleton d'ajustement qui nous est présenté à la section 33, article 12.30, frais de fonctionnement des Commissions consultatives, le crédit initial de 2,8 millions a pu être diminué de 2,5 millions en tenant compte de l'utilisation possible de 6,8 millions de reports provenant de 1989.

Une diminution des crédits est également constatée à l'article 63.09, rénovation publique nouveau système, et à l'article 12.28, frais de participation et d'organisation de concours.

Dans un même ordre d'idées, il a été décidé, conformément à la loi du 28 juin 1989 modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, de lier la subsistance des fonds à des conditions très sévères. J'ai pris dès lors bonne note de ce que le crédit supplémentaire à l'article 61.63 du titre II, dépenses en capital, pour alimenter le Fonds destiné à encourager la rénovation de biens privés, ne consiste en aucune manière à essayer de déroger au principe de l'annalité du budget et à créer une cagnotte pour le futur.

Le même raisonnement vaut également, je suppose — M. le Ministre pourra me le confirmer — pour les 500 millions de crédits supplémentaires transférés au Fonds destiné à la lutte contre les nuisances et provenant du titre II section 40, politique de l'eau.

En effet, puisque la volonté de l'Exécutif est de revenir à l'application du principe de l'annalité budgétaire, il ne faudrait pas que l'approvisionnement des derniers fonds existant ne permette de déroger à ce principe et ne nous conduise devant les mêmes difficultés que celles que nous rencontrons aujourd'hui avec les crédits reportés. Nous héritons, en effet, aujourd'hui d'une série de crédits reportés, tels que repris à l'article 2 du projet d'ordonnancement, dont nous éprouvons bien souvent — vous en conviendrez, Monsieur le Ministre — beaucoup de difficultés à faire la décomposition.

Je voudrais aussi insister sur la réponse qui a été donnée par M. Grijp, Ministre de l'Economie, en page 30 du rapport, sur le dispositif de l'article 6 du manteau de l'ajustement budgétaire.

Je vous avoue ne pas bien comprendre cette réponse. En effet, il me semble qu'il subsiste une confusion entre les déclarations du Ministre et le libellé de l'article 6.

Si je lis bien le paragraphe Ier, ce dernier a pour objet d'affecter la première tranche des moyens provenant du Fonds de Rénovation industrielle, soit 237 millions, en augmentation du capital de la SRIB. Or, contrairement aux informations du Ministre traduites au rapport, c'est sur ce montant qu'a été opérée la mission déléguée pour le dossier ASAR.

Le paragraphe 2, par contre, prévoit que la deuxième tranche des moyens provenant du FRI, soit 400 millions, déduction faite — à mon avis à tort — des 150 millions de la mission déléguée ASAR, soit affectée également à une augmentation de capital.

Je me demande dès lors si la conclusion n'est pas née des engagements pris par le Ministre pour un montant équivalent pour une autre entreprise d'imprimerie de presse quotidienne, la SA SODIMCO, groupe *La Libre Belgique-La Dernière Heure*.

Je m'étonne enfin de la déclaration du Ministre indiquant que le solde, soit la troisième tranche des moyens transférés du FRI, à savoir 100 millions, sera mis à la disposition de l'Exécutif qui en proposera, le moment venu, l'affectation à une augmentation du capital de la SRIB. Pour ma part, je pensais que tel était déjà le sens de la disposition du paragraphe 3 de l'article 6. Je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de confirmer ou d'infirmer la thèse que je développe devant vous. Je vous avoue que je ne comprends plus très bien.

L'ajustement budgétaire des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année 1990 nous prouve à suffisance qu'il convenait de restructurer en profondeur l'Agglomération de Bruxelles.

En effet, contrairement à ce que nous avons connu dans le passé, les dépenses pour l'année 1990 sont en diminution. Cela confirme la fiabilité des nouvelles structures mises en place. Soulignons, en effet, que l'inscription de crédits budgétaires sollicités aujourd'hui par l'Exécutif, vise uniquement à régulariser des créances antérieures à l'exercice 1990.

Quant à la nouvelle taxe de sécurité et de propreté, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de veiller tout spécialement à ce que les articles essentiels du règlement que nous avons voté le 17 mai 1990 soient transmis avec les invitations à payer la taxe. En effet, les quelques articles qui se trouvent aujourd'hui imprimés au dos de l'invitation à payer ne permettent pas aux intéressés de compléter à bon escient le document à renvoyer. Cela permettra un meilleur enrôlement de la taxe.

J'ai pris bonne note, Monsieur le Ministre, que, sur la base des déclarations rentrées jusqu'ici, vous estimez le produit de la taxe a plus ou moins 1 450 millions, soit 150 millions de plus que ce qui était initialement prévu.

Je vous rappelle que, lors du vote de ce règlement, le groupe PSC vous avait demandé qu'il soit procédé à une évaluation des effets de cette taxe, celle-ci pouvant entraîner des effets pervers pour certains secteurs. En réponse à notre demande, nous avons noté que vous avez convoqué, le 6 décembre prochain, les représentants des différents secteurs à une réunion de concertation en vue de procéder à une telle évaluation et d'examiner les éléments qui posent problème et qui devraient être corrigés.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir pris cette initiative et vous demande de bien vouloir tenir notre Conseil informé de l'évolution de ces discussions.

Le groupe PSC soutiendra, ainsi que vous vous y attendiez, ces feuilletons budgétaires dont l'augmentation de crédits demandée se limite à 621 millions pour le budget des dépenses de la Région et 97 millions pour le budget des dépenses de l'Agglomération et se réjouit de l'orthodoxie que l'Exécutif entend prôner en matière budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Béghin.

**De heer Béghin.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, de aanpassing van de uitgavenbegroting voor 1990 draagt nog steeds de sporen van de toestand waarin het Brusselse Gewest en de diensten van de Brusselse Agglomeratie zich bevonden vóór de eerste verkiezingen van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

De chaotische toestand van de Agglomeratieraad halfweg 1989 is genoegzaam bekend. De tekorten en de schulden stapelden zich op, de desorganisatie van de diensten nam onvoorstelbare vormen aan, laksheid was overal troef. Hoewel de toestand van het Gewest toen iets beter was te noemen, slaagden de vroegere Brusselse regeringen er nog niet eens in een begin te maken van de organisatie van het Ministerie van het Brusselse Gewest.

Van de jaren 1980 tot 1989 droeg geen enkele CVP-er verantwoordelijkheid als Minister of Staatssecretaris in het Brusselse Gewest en de CVP-schepenen in de Agglomeratieraad kregen niet één bevoegdheid toegewezen. Wie vandaag of tijdens de commissiewerkzaamheden kritiek heeft uitgebracht op de huidige Minister van Financiën omtrent een aantal nog bestaande, weinig orthodoxe begrotingspraktijken, zou dan ook beter de vroegere Brusselse excellenties van de

PRL en PVV, zoals De Muyter, de Donnea, Neyts, Hatry, ter verantwoording roepen.

Eindelijk worden voor de laatste maal systematische transfers van het ene begroringsjaar naar het andere doorgevoerd; voor de laatste maal worden interne transfers tussen begrotingsfondsen toegestaan; in de loop van volgend jaar zullen bovendien een aantal begrotingsfondsen definitief worden afgeschaft.

Al de vroegere nefaste mechanismen, die een normale begrotingscontrole door een parlement onmogelijk maken, worden systematisch afgebouwd. We kunnen de actie van Minister Chabert, om eindelijk komaf te maken met deze nefaste begrotingsmechanismen enkel toejuichen.

Bovendien kunnen we vandaag vaststellen dat de financiële toestand van het Gewest en zelfs van de vroegere Agglomeratiediensten zeer goed te noemen is. Wie had vijf jaar geleden durven voorspellen dat de begroting van de vroegere Agglomeratiediensten op één enkel jaar in financieel evenwicht kon worden gebracht? Wie had vijf jaar geleden durven voorspellen dat de nieuwe Brusselse Executieve voor de Gewestuitgaven nog niet eenmaal een beroep hoefde te doen op de door deze vergadering potentieel goedgekeurde leningsmogelijkheden?

Ondertussen maakten de medewerkers van de Minister van Financiën bovendien nog een eerste programmabegroting 1990 op basis van de vroegere administratieve begroting. Vanaf de begroting 1991 kunnen we dus definitief met programmabegrotingen werken waarbij dus ook de vergelijking met 1990 zal mogelijk zijn. Ook dit is een belangrijke stap vooruit.

Misschien kunnen we tijdens de debatten van december al de vroegere Brusselse excellenties eens uitnodigen op het balkon: ze zullen dan hopelijk kunnen genieten van briljante uiteenzettingen tijdens de besprekingen omtrent de begrotingen 1991 die niet langer ontsierd zullen zijn met anachronismen, debudgetteringen, verborgen en echte deficieten, overschatte inkomsten en Chinese rekenkunde.

Ook de vooruitzichten voor de thesaurerie zijn bemoedigend: de inkomsten zowel voor het Gewest als voor de vroegere agglomeratiediensten vallen erg mee.

Heren Leden van de Executieve, toch maak ik mij vooral zorgen omtrent de onrustwekkende stijging van de kredieten inzake economische expansie.

De bevoegde Minister — hij is, jammer genoeg, niet aanwezig — liet via de pers weten dat alles te maken heeft met een grotere aanvraag van rentetoelagen en kapitaalpremies. De huidige grote vraag, aldus nog Minister Grijp, is dus een gevolg van de goede economische conjunctuur.

Moeten we dan besluiten dat de economische overheidsuitgaven maar moeten meegroeien met een groeiende economie? Economische expansiekredieten dienen toch per definitie om in perioden van eerder zwakke economische prestaties stimulansen te geven aan een tanende economische ontwikkeling. Kunnen we de kredieten voor economische expansie volgend jaar — zoals economische experten suggereren — niet drastisch terugschroeven en de aldus vrijgekomen miljarden aanwenden voor de echte prioriteiten in ons Gewest?

Nu er zelfs quasi geen industriegronden meer beschikbaar zijn, nu iedereen klaagt over het teveel aan burelen in het Brusselse Gewest, nu de Executieve zelf zeer selectieve criteria is gaan uitwerken voor de vestiging van bedrijven op gronden van het Gewest, is het ogenblik nu niet aangebroken om in de kredieten voor economische expansie sterk te snoeien? Belangrijke economische experten pleiten al jaren voor het sterk terugschroeven en het enkel nog zeer selectief aanwenden van deze kredieten.

Een belangrijk gedeelte van de vrijgekomen miljarden zou kunnen worden geïnvesteerd onder meer in tewerkstellingsprogramma's voor werklozen die zich in de privé sector nooit zullen kunnen waarmaken en in armoedeprogramma's die, inzonderheid de bejaarden, moeten ten goede komen.

Er groeit een duale maatschappij in ons Gewest: voor een groep marginale werklozen met hun kinderen en voor een grote groep arme bejaarden is er geen uitzicht meer. Moeten we dan nog langer geld toeschuiven aan een, gelukkig maar, «bloeiende economische expansie»?

Investeren we niet beter in een hogere koopkracht en betere levensomstandigheden — ik denk aan huisvesting — van vele Brusselaars? Investeren we dan bovendien ook niet beter in nieuwe bijkomende veiligheidsvoorzieningen? Een veilige stad is voor een modern bedrijf trouwens óók een economische troef.

Wij zullen de voorgelegde begrotingsaanpassingen goedkeuren, doch dringen er sterk op aan dat in de begroting 1991 de echte topprioriteiten, zoals boven geschetst, sterker aan bod komen. *(Applaus.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. de Patoul.

**M. de Patoul.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la discussion que nous avons sur l'ajustement du budget des dépenses du Ministère de la Région de Bruxelles pour l'année 1990 n'aurait dû être pratiquement qu'une formalité.

Force est de constater que le document qui nous est proposé doit nous inciter à plusieurs remarques. La première concerne le manque de clarté du texte et la difficulté de le comprendre. La deuxième remarque est relative à l'importance des modifications: il est regrettable que ce soit à la fin du mois de novembre que nous soyons appelés à nous prononcer sur des modifications aussi importantes.

Nous pouvons considérer que nous terminons une période de grâce, une période de rodage. J'insiste donc auprès de l'Exécutif pour que, dès l'année prochaine, les délais soient respectés et les procédures de travail puissent permettre à l'ensemble des membres de notre Conseil d'assurer pleinement leur mandat et ce, dans de bonnes conditions.

Il reste cependant un domaine dans lequel je voudrais intervenir: celui de la technique budgétaire.

En ce domaine, nous devons encore progresser vers plus de lisibilité et de rapidité, ce qui nous permettra de mieux nous concentrer sur la discussion des choix budgétaires et politiques. Je demande donc à l'Exécutif de tout faire pour améliorer cette lisibilité.

De plus, je souhaiterais que nous réfléchissions sur le problème de la clôture des comptes des différentes années budgétaires. Nou savons qu'au niveau de l'Etat central, les comptes sont soumis aux élus quelques années après l'année budgétaire concernée. En revanche, au niveau communal, la logique temporelle est mieux respectée.

Nous devons donc arriver à un système équivalent à celui des communes, ce qui implique néanmoins la réalisation de deux conditions. La première repose sur l'existence d'une trésorerie propre qui devrait améliorer le traitement des données budgétaires, tout comme elle permettrait la publication mensuelle de la «situation de trésorerie». Cette condition sera

remplie à partir du mois de janvier prochain. La seconde condition implique la clôture des conséquences du passé plus au moins récent. Cet héritage du passé ne simplifie pas la vie de notre jeune Région. D'une part, nous découvrons des surprises relevant de la gestion des Exécutifs précédents et, d'autre part, le décompte des créances et des dettes vis-à-vis des autres pouvoirs publics n'est pas clôturé, ce qui a pour conséquence que nous ne connaissons pas exactement toutes les données macro-budgétaires. Certes, cette demande ne pourra être réalisée que si l'Etat national transmet les données précises et exactes sur les dettes du passé et sur le patrimoine transféré. Si cette situation devait perdurer, nous demanderions, dès lors, une réunion du Comité de concertation «Gouvernement-Exécutifs» et aussi, par exemple, un cadastre de la situation financière des communes.

Une des missions que l'Exécutif doit se fixer est la clôture de l'ensemble des transferts pour que nous puissions travailler en connaissance de cause.

Nous devons pouvoir gérer nos avoirs ainsi que nos dettes. Nous devons les connaître. Il est évident aussi que nous serons particulièrement attentifs au partage des avoirs de la SA du Canal entre les Régions.

Enfin, et ceci n'est pas une liste exhaustive, il sera utile de dresser un état du patrimoine de la Région, de l'Agglomération, des différents para-régionaux, des communes, des CPAS et para-communaux. L'adoption de la nouvelle comptabilité communale sera également utile dans cette volonté d'outiller notre Région pour faire face aux défis de demain.

Je l'ai souligné lors de mon intervention sur le budget 1990, mais je le répèterai encore, il faut que la Région soit financièrement indépendante. Il faut, dès lors, que l'on ait des données claires sur notre situation.

Cela étant dit, je tiens à souligner qu'au terme de cette année 1990, nous pouvons tirer une première conclusion: la situation financière de la Région ne s'est pas détériorée. Mieux, elle s'est améliorée puisque l'augmentation des recettes sera supérieure à la croissance des dépenses.

Il est heureux de constater que notre Région n'a pas encore eu, depuis sa création, recours à l'emprunt — en dehors bien sûr du financement du déficit naturel qui sera financé par l'Etat central — ce qui laisse entrevoir des perspectives sereines pour les années à venir. De plus, cette situation engendre une position créditrice auprès de l'administration de la trésorerie qui se chiffre à quelque 648 millions: c'est une excellente chose.

Notons que la croissance des dépenses s'établit à 621 millions, qui ne représentent qu'environ 1,5 p.c. des budgets des dépenses. Cela indique une rigueur de gestion que le groupe FDF-ERE estime absolument nécessaire. Dans les 621 millions, 100 millions sont prévus pour régulariser des paiements faisant suite à un certain laxisme des Exécutifs précédents. Ils ne peuvent donc pas être imputés à la gestion de l'Exécutif actuel.

L'augmentation des recettes — qui ne doit pas faire l'objet d'une modification du budget des Voies et Moyens — trouve son origine dans le rendement des impôts régionaux, sans que l'Exécutif n'ait à modifier — pour ce qui est de sa compétence — la base, le régime d'exception ou le taux de ceux-ci.

Pour le reste, constatons que le document que nous sommes appelés à voter a le mérite de signaler les transferts d'allocations de base. Cela n'entraîne pas de dépenses nouvelles, mais cela respecte parfaitement l'esprit de l'ajustement en ne cherchant pas à dissimuler l'état d'avancement dans la réalisation des programmes de l'Exécutif.

Je tiens néanmoins à préciser qu'il me paraît intéressant pour l'avenir que l'Exécutif présente également une modification du budget des Voies et Moyens, même si ce n'est pas imposé par la loi.

L'ajustement du budget de l'Agglomération ne contient pas de modifications bien importantes de celui-ci. Je ne traiterai donc que d'une question d'actualité, celle qui concerne la taxe de propreté et de sécurité urbaines. Son utilité n'est pas contestable, puisqu'il s'agit de financer un domaine d'activité, une préoccupation constante de nos concitoyens. Son principe est bon dans la mesure où il tend à suivre celui du «pollueur-payeur». Mais son champ d'application est à revoir ainsi que les différents taux appliqués.

Nous le disons clairement: il faut supprimer les effets pervers de la taxe et ainsi rencontrer les légitimes revendications des citoyens. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

Ces effets pervers sont source d'un découragement légitime d'acteurs économiques. Nous ne pouvons pas les faire fuir notre Région. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

C'est pourquoi nous prendrons donc une initiative dans le sens que je viens d'exprimer.

Enfin, signalons que l'Exécutif devra rester vigilant en ce qui concerne la récupération des impôts perçus par l'Etat central; il y a trop de retard. C'est un problème qui concerne l'Agglomération mais aussi les communes et les CPAS.

Le groupe FDF-ERE votera ces modifications budgétaires. *(Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.)*

**M. Hasquin.** — Quel est le rapport entre votre conclusion et le contenu de votre intervention?

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne m'attarderai ni sur les multiples problèmes de procédure, ni sur les difficultés que nous avons connues dans notre travail, d'autres orateurs les ont déjà signalés. Mais je ne puis non plus les passer sous silence, parce que — et vous me permettrez de me livrer à une interprétation — j'ai l'impression que sous un brouillard bien entretenu, on a tendance à cacher une vérité, à savoir que notre Région dépense beaucoup et que, malheureusement, elle dépense parfois très mal.

Je ne m'attarderai pas davantage sur l'ajustement budgétaire qui nous est proposé aujourd'hui, mon Collègue Philippe Debry a déjà exposé notre point de vue sur cette question et Alain Adriaens en évoquera encore certains aspects.

Toutefois, je voudrais illustrer de quelques exemples le fait que notre Région dépense mal. Tout d'abord l'aide à l'expansion économique. Nous avons déjà dit qu'elle est trop peu sélective et qu'elle est accordée à des entreprises qui, à notre sens, n'en ont pas besoin, ni pour s'installer en Région bruxelloise, ni pour fonctionner convenablement. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Rappelez-vous l'aide proposée à l'entreprise Volkswagen pour laquelle le Ministre Grijp a dû confronter ses arguments au point de vue de la Communauté européenne.

Deuxième exemple prouvant que la Région dépense mal: outre les dettes chiffrées dont nous avons déjà parlé, notre dette écologique continue de s'accroître.

**M. De Coster.** — La dette écologique? Qu'est-ce?...

**Mme Nagy.** — (souriant)... La dette écologique, c'est ce que ...

**M. Moureaux.** — Pourquoi riez-vous? Vous ne croyez pas ce que vous dites?

**Mme Nagy.** — C'est l'air savant que prend M. De Coster en répétant les mots «dette écologique» qui me fait rire!

La dette écologique est celle que nous continuons à creuser parce que nous ne faisons pas les investissements nécessaires en matière d'épuration des eaux, pour l'installation d'un système de lavage de fumées à l'incinérateur, pour les économies d'énergie, etc.

J'avais demandé à M. le Secrétaire d'Etat à l'Environnement de me donner la liste des engagements des années antérieures qui, disait-il, n'allaient pas être réalisés, et qui portaient sur un montant de 200 millions. Il est facile de dire en commission que l'on annexera ces informations au rapport. Mais à la réception du rapport que, bien entendu l'on n'a pas eu le temps d'approuver ou de lire en commission, on constate que ces informations sont absentes. Et je dis cela parce qu'il me semble que dans ces engagements, on pourrait bien trouver par exemple l'achat d'une partie du Kauwberg, décidé par M. Valkeniers et qui serait mis en question comme ce fut le cas du dossier de classement du site qui a disparu dans la nature.

Quant à l'ajustement budgétaire, il présente aussi des surprises, notamment en ce qui concerne le financement et la mise en place de la régionalisation, si bien négociés par une majorité à peu près semblable à celle de la Région actuellement, et dont on voit les problèmes qui ont été oubliés. Nous avons appris — ce qui s'est confirmé lors de l'examen du budget 1991 — qu'une somme représentant 100 millions d'intérêts de retard a été affectée au programme «Communications et Infrastructure». 100 millions relatifs aux travaux publics, pour des ouvrages décidés avant la régionalisation. On peut pourtant considérer qu'une partie de ces intérêts de retard incombe, si on comprend bien l'esprit de la régionalisation, au pouvoir compétent en la matière à l'époque, c'est-à-dire au gouvernement national.

Je remercie M. Chabert de nous avoir transmis le protocole d'accord qui lie l'Exécutif au gouvernement national pour cette dette de 100 millions.

J'aimerais cependant, Monsieur Chabert, vous demander si ces 100 millions se rapportent à des projets précis. De plus, ce montant de 100 millions d'intérêts pour l'année passée, de 100 millions pour cette année — je pense que cela pourrait se prolonger encore quelques années — devrait, me semble-t-il, faire réfléchir l'Exécutif à la politique qu'il entend mener en matière de communications et de travaux publics, en effet, il ne suffit pas, comme pour le tunnel Cortenberg, de nous dire que ce sera financé par des crédits spéciaux du gouvernement national. On a toujours de «bonnes surprises!» — Ces 100 millions en sont un exemple. — En effet, aussi bien les intérêts de retard que l'entretien sont à charge de notre Région. Et cela représente des budgets non négligeables.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Aussi longtemps que les comptes entre l'Etat et les Régions ne seront pas définitivement clôturés, il y aura de bonnes et de mauvaises surprises.

**Mme Nagy.** — Je sais que nous devons nous y faire. Je remarque simplement que ces lois de financement des Régions nous réservent de très mauvaises surprises, Monsieur Chabert. Vous conviendrez avec moi qu'il y a là quelques petits problèmes!

Je vous ai interrogé sur un point en commission et la réponse que vous m'avez donnée n'a pas tout à fait apaisé mon inquiétude. Il s'agit des différentes dettes garanties par la Région, en particulier la dette de la SDRB. Vous venez de prendre des décisions, notamment concernant l'achat de l'hôpital militaire, et un emprunt de 750 millions est couvert par une garantie. Vous me dites que la Région n'a rien garanti. J'espère que vous le répéterez ici, et surtout que cela se confirmera dans l'avenir. Cela me paraît plutôt une opération de camouflage, Monsieur le Ministre. Dans cette circonstance qui, d'après vous, représente une opération si avantageuse, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas la Région elle-même qui a procédé à l'achat du bien, quitte à confier la rénovation et le programme de logement à la SDRB.

Je n'ai fait qu'effleurer ici quelques-uns des problèmes que cet ajustement budgétaire fait apparaître. Je tiens à lancer ici un avertissement: nous prenons du retard, en particulier en ce qui concerne notre «dette écologique» et les dégâts que nous laissons causer à notre environnement. Beaucoup d'orateurs l'ont dit, nous nous trouvons dans des circonstances financières exceptionnelles, dans une conjoncture favorable pour la Région. Ce n'est pas le moment de dilapider ce patrimoine. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je croyais commenter ici uniquement des ajustements budgétaires assez techniques. Je constate que nous avons aussi affaire à des réajustements politiques. Le CVP se met à critiquer l'expansion économique. Le FDF-ERE remet en question la taxe «propreté et sécurité urbaines». Beaucoup de changements imprévus apparaissent aujourd'hui.

J'aborderai pour ma part cet ajustement budgétaire sous un angle qui intéresse évidemment le groupe ECOLO: celui de la protection de l'environnement.

Déjà, lors de la présentation du budget pour l'année 1990, nous avions regretté le peu de moyens mis à la disposition de la Région pour améliorer la qualité de son environnement. Nous devons bien constater que cet ajustement budgétaire n'améliore pas la situation, bien au contraire. J'en prendrai pour preuve trois exemples puisés dans trois chapitres essentiels à la préservation de notre milieu de vie.

Tout d'abord les espaces verts. On peut constater qu'une somme de 200 millions était destinée en 1989 à l'acquisition d'espaces verts, politique nécessaire à protéger des sites naturels menacés par l'expansion urbaine. Ce budget n'a pas été utilisé et votre ajustement budgétaire transfère ce montant important à la section logement. De plus, la totalité du crédit 1990 pour ce même poste, acquisition d'espaces verts, n'a pas été utilisée et vous rabotez le crédit de 10 millions. Manifestement, vos intentions ne vont pas dans le sens d'un accroissement des sites naturels protégés par la Région et les milliers de personnes qui se battent pour la préservation d'un site semi-naturel comme celui du Kauwberg doivent savoir que l'Exécutif régional a délibérément laissé tomber les moyens financiers qui lui auraient permis de le protéger définitivement de l'appétit de certains promoteurs.

Deuxième chapitre, politique de l'eau. 500 millions devaient être dépensés cette année dans le cadre de l'épuration des eaux usées. L'ajustement budgétaire ramène ce montant à zéro franc, zéro centime, transférant cette somme considérable

dans un Fonds de lutte contre les nuisances. Vous nous promettez de puiser dès 1991 dans ce fonds, accumulant aujourd'hui plus de 1 milliard 600 millions. Nous jugerons sur pièce mais nous devons en tout cas constater que l'Exécutif n'est pas parvenu à sortir la politique d'épuration des eaux usées *de l'immobilisme dans lequel elle stagne depuis des années.* C'est d'autant plus dommageable que la Province de Brabant n'accepte de nous transférer les 455 millions dus suite à la levée de la pseudo-taxe sur l'environnement qu'à la condition que nous lui présentions des factures attestant de réalisations concrètes pour l'épuration des eaux, vous n'avez rien à offrir et ce sont donc des centaines de millions qui rapportent des intérêts à la Province du Brabant — dont elle a sans doute besoin vu sa désastreuse gestion — mais qui ne servent toujours pas à améliorer la qualité des eaux de Bruxelles.

Troisième et dernier chapitre : les déchets ménagers. L'ajustement budgétaire nous apprend que, depuis 3 ans, un contentieux juridique oppose l'Agglomération à la société qui gère l'incinérateur. Cette société s'est rendu compte que, contrairement aux espoirs irréalistes de 1985, les mâchefers sortant des fours ne sont pas un produit valorisable mais constituent au contraire comme nous l'avons toujours dit, un déchet hautement toxique dont le coût de mise en décharge augmente d'année en année. Confrontée à un risque de cessation des activités de la société d'incinération et donc à la perspective de devoir supporter un passif considérable, la Région a préféré une solution à l'amiable qui nous a coûté 27 millions pour 1989 et 30 millions pour 1990, dépenses nouvelles apparues dans l'ajustement budgétaire. L'avenir sera évidemment à l'avenant. L'année prochaine nous réserve encore bien des désillusions ! Cette coûteuse péripétie est la confirmation éclatante des thèses défendues depuis des années par les écologistes : l'incinération est non seulement néfaste par les multiples pollutions qu'elle provoque mais aussi par son caractère antiéconomique. Cela met en évidence l'impasse dans laquelle s'est engagée l'Agglomération et maintenant la Région. Il faut impérativement développer des filières d'élimination alternatives à l'incinération, sans oublier les indispensables étapes préalables que sont la prévention par réduction à la source et le recyclage et la récupération de tous les déchets valorisables. Rien de cette politique ne se retrouve dans le budget 1990 et ses ajustements. C'est désolant mais nous reviendrons sur ce point lorsque nous débattrons du budget 1991.

Par ces trois exemples, je crois avoir prouvé que la défense de l'environnement n'est certainement pas une des priorités politiques de l'Exécutif régional bruxellois, et ce contrairement à ce que ses déclarations d'intention voudraient laisser croire. Plus que jamais, Ecolo se sent obligé de mener un combat politique clair et déterminé pour réorienter la politique régionale dans un sens qui prenne en compte les intérêts à long terme de notre ville. Vous savez que cet ajustement budgétaire est l'antithèse d'une telle politique et nous ne pourrons donc que nous y opposer. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Chabert, Minister.

**De heer Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, allereerst bedank ik de verslaggevers en alle Leden van de Raad voor hun bijdrage tot dit debat. Ik heb zelf vaak deelgenomen aan debatten over begrotingsaanpassingen in andere parlementen. Het is wel de eerste keer dat ik ervaar dat een begrotingsdebat naar aanleiding van een aanpassing zo grondig wordt gevoerd. De inzet van zowel de oppositie als van de meerderheid was bijzonder constructief.

Ik onderstreep dat de Executieve niet ongevoelig is voor constructieve kritiek. Deze aanpassing is zeker niet volmaakt. Vele suggesties worden trouwens opgenomen in de begroting 1991 die in december zal kunnen worden besproken aangezien de commissie haar werkzaamheden ter zake nagenoeg voltooid heeft.

Aangezien het debat vandaag gaat over een technische operatie, hoeven wij niet alles gedetailleerd te bespreken. Ik stel voor ons daartoe te beperken en niet de discussie over de begroting 1991 aan te vatten.

Alvorens te antwoorden op de vragen, bevestig ik mijn vast voornemen — sommigen hebben dit herhaald en onderstreept — om af te rekenen met het verleden. Wij werden geconfronteerd met overgedragen kredieten en fondsen van 1980 tot 1989 waarvan een volledige inventaris zal worden opgesteld. Daarbij wordt de gegrondheid van elke schuld onderzocht.

De overgedragen kredieten zullen enkel worden aangewend voor het respecteren en het uitvoeren van alle genomen engagementen uit het verleden. Het gaat niet alleen over de de schulden, maar ook over de engagementen. Ik wens met deze politieke belangrijke verklaring voor eens en voor altijd alle twijfel weg te nemen bij degenen die menen dat wij geld uit het verleden zouden gebruiken om nieuwe schulden te maken.

Wij beogen een gezond financieel beleid. Trouwens, volgens een artikel verschenen op de eerste bladzijde van een grote financiële krant in het land en volgens radioberichten, blijkt dat op grond van gegevens van de thesaurie Brussel tot nu toe geen frank heeft opgenomen van de kredietlijn ten belope van 1 miljard van de nationale schatkist die te onzer beschikking staat, *pas un fifrelin, pas de babil,* niets, terwijl de andere Gewesten en Gemeenschappen — op het Waalse Gewest na — allemaal niet alleen hun kredieten hebben opgenomen, maar de kredietlijn overschreden hebben en intresten moeten terugbetalen aan de nationale schatkist.

Sommigen, ook leden van de meerderheid — zij hoeven niet altijd klaar te staan met het wierookvat — hebben kritiek gespuid als zou dit debat misschien te laat komen en stellen zich de vraag of de wet op de rijkscomptabiliteit wel goed werd nageleefd. Ik engageer mij voor volgend jaar om alles binnen de door de wet op de rijkscomptabiliteit voorgeschreven termijnen af te handelen.

Dit jaar kon dat niet omdat dit het eerste werkjaar is en wij bovendien een reeks inlichtingen van de centrale regering niet hadden bekomen of pas laattijdig ontvingen waardoor wij materieel niet in staat waren om de begroting aan te passen.

Ik kan u zelfs meer zeggen, in de loop van de eerste helft van dit jaar was er geen enkel probleem en moesten wij zelfs geen enkele aanpassing doen, want er was geen enkel tekort. Het is pas in de loop van de maand juni dat wij een tekort hebben vastgesteld dat noopte tot een aanpassing vooral in de sector economische expansie voor de KMO.

Je voudrais dire à M. Rens que son discours était plein d'humour : c'est agréable, c'est un ballon d'oxygène ! En l'écoutant, je me suis demandé si le meilleur discours n'était pas celui dont le début est très bon, la fin très bonne mais aussi dont le début et la fin sont le plus proche possible l'un de l'autre.

**M. Rens.** — Il s'agit d'une appréciation de mon discours ?

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Tout à fait. Je

pense que nous devons nous montrer attentifs aux observations de ceux d'entre nous qui, avec une certaine sagesse, nous rappellent la relativité des choses.

De budgetcontrole draagt dagelijks onze bezorgdheid weg. Schepenen van financiën of om het even welk lid van een Executieve zullen mij niet tegenspreken: er worden geregeld begrotingsberaadslagingen gehouden op het ogenblik dat er onvoldoende kredieten voorhanden zijn. Welnu, wij hebben nagenoeg geen enkele begrotingsberaadslaging in de Executieve moeten organiseren, wat eens te meer bewijst dat onze budgetcontrole goed functioneert.

De complexiteit van de Brusselse begroting zal grotendeels vereenvoudigd worden doordat wij ons vanaf volgend jaar volledig inschakelen in de wetgeving op de comptabiliteit, waarbij het niet overdragen van kredieten op het einde van het jaar de algemene regel wordt.

Verder moet het werken met een kassier — na vergelijking van verschillende banken hebben wij het Gemeentekrediet daartoe aangeduid — de mogelijkheid bieden om dagelijks een kastoestand te bekomen, wat in de huidige omstandigheden onmogelijk bleek.

De enige parameter die in feite de financiële toestand van het Gewest weergeeft is de thesaurietoestand. De laatste stand gaf nog altijd een belangrijk positief saldo, zodat het jaar 1990 waarschijnlijk zal kunnen worden afgesloten zonder leningen.

Je voudrais également répondre plus en détails aux questions qui m'ont été posées par M. André mais également par d'autres Collègues.

L'affectation des crédits par le feuilleton constitue-t-elle une opération qui masque les réalités budgétaires? Sommes-nous en train de dépenser ce que nous avions épargné auparavant? Je ne le crois pas. En effet, l'article 2 prévoit 1,153 milliard et l'article 3; 200 millions; il s'agit de transferts de soldes de fin 1989. L'article 6 mentionne 400 millions, destinés au FRI il s'agit de l'affectation de la dotation; j'en parlerai tout à l'heure en ce qui concerne ASAR. Les tableaux reprennent un montant de 676 millions de crédits supplémentaires, que vous connaissez. Au total, le feuilleton d'ajustement vise donc une masse budgétaire de 2,4 milliards. Les transferts entre soldes — les soldes représentant les sommes disponibles en fin d'année — de fin 1989, s'élèvent à 1,153 milliard, à majorer de 211 millions, soit 1,374 milliard suivant les articles 2 et 3 du texte de l'ordonnance. Comment devons-nous distinguer ces transferts?

D'abord, 200 millions sont destinés à remettre en équilibre une série d'articles qui étaient négatifs à la fin 1989 — donc sous nos prédécesseurs. Ensuite, 335 millions sont destinés à apurer les charges du passé au poste «logement social». Ce ne sont pas des dépenses courantes. Une somme de 100 millions doit permettre d'apurer les dossiers du passé en matière de rénovation urbaine. En effet, depuis 1982, une série d'engagements ont été pris pour la rénovation publique.

Certaines communes ont réalisé des travaux de rénovation urbaine, d'autres pas, mais les engagements existent depuis 1982 et n'ont jamais été supprimés. Nous essayons donc de voir clair dans ce dossier de rénovation mais en attendant, nous avons prévu 100 millions pour les dossiers du passé. En réalité, il s'agit des subsides accordés aux communes pour les travaux de rénovation.

Nous avons également prévu 168 millions pour rembourser le personnel de l'Agglomération qui avait travaillé pour le département, 124 millions pour apurer l'arriéré en matière de primes «logement aux particuliers». Là aussi les dossiers du passé sont nombreux et nous ne savons pas très bien combien d'entre eux parviennent à l'Exécutif aux fins de paiement. Il en existe une série pour lesquels les paiements ne seront jamais accordés étant donné que les travaux pour lesquels un engagement a été pris, n'ont pas été effectués, etc. Il s'agit donc, bien entendu, d'engagements du passé et non pas de nouvelles initiatives. Je répète, Monsieur André, que la «cagnotte» du passé servira à apurer l'ardoise.

Si la cagnotte est plus importante que l'ardoise, alors des initiatives nouvelles seront prises qui seront financées par les montants disponibles. Tel est le principe fondamental auquel je tiens et qui doit faire en sorte que la gestion des finances de Brûxelles soit toujours saine.

J'en viens ainsi au dossier ASAR. Il ne s'agit pas de dépenses nouvelles mais d'une affectation de moyens existants, émanant du National, au Fonds de rénovation industrielle.

Verschillende leden, onder meer de heer Harmel, hebben inlichtingen gevraagd over ASAR. Aangezien de heer Grijp nu niet aanwezig kan zijn — hij zal later komen —, zal ik een antwoord verstrekken op basis van de door hem ter beschikking gestelde elementen.

De bijzondere wet van 16 januari 1989 betreffende de oprichting van de Gewesten en Gemeenschappen in haar artikel 56.1 bepaalt dat de saldi van het FIV naar het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest worden overgeheveld.

In de begrotingswet 1989 stond ingeschreven dat deze middelen, 237 miljoen, zouden worden aangewend voor de oprichting van een Brussels FIV.

In artikel 6 paragraaf 1 van deze ordonnantie wordt de bedoelde bepaling opgeheven. Tegelijkertijd wordt gesteld dat het bedrag van 237 miljoen dient voor een kapitaalsverhoging van de GIMB.

In artikel 56 paragraaf 2 van dezelfde wet van 12 januari 1989 wordt gesteld dat de saldi per 31 december 1989 van het FIV naar het Brussels Gewest worden getransfereerd.

In paragraaf 2 van deze ordonnantie wordt gesteld dat deze middelen, 400 miljoen, gedeeltelijk worden aangewend voor een kapitaalsverhoging van de GIMB, 250 miljoen, en deels, 150 miljoen, voor de financiering van de participatie in de NV ASAR.

Het andere deel van de participatie, 50 miljoen, wordt gefinancierd door het dividend dat aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest toekomt.

In paragraaf 3 van deze ordonnantie wordt een bedrag van ongeveer 100 miljoen geviseerd dat men om een of andere redenen is vergeten in te schrijven in de financieringswet.

Om dit euvel te herstellen wordt sinds enige tijd onderhandeld in het overlegcomité Regering-Executieve.

Troisième élément de l'affectation des crédits par le feuilleton — les tableaux. 300 millions ont été affectés à l'expansion économique — j'ai expliqué pourquoi — 211 millions à la remise au travail des chômeurs, 100 millions aux travaux publics, 26 millions au loyer des cabinets, 28 millions pour la dotation au Conseil. Les autres mouvements sont des transferts.

Er werd ook gevraagd waarom de middelenbegroting niet werd aangepast, waardoor zogezegd bevestigd zou worden dat wij niet overtuigd zijn van de meerontvangsten.

De indiening van een bijblad voor de middelenbegroting is overbodig. Verleden jaar moest dit gebeuren omdat de

oorspronkelijke begroting nog door het nationale parlement werd goedgekeurd.

Ik kan de raadsleden geruststellen. De 900 miljoen bijkomende ontvangsten is een zeer voorzichtige raming. Op basis van de laatste cijfers, die eind september betreffen zullen deze aanzienlijk worden overschreden.

MM. de Patoul, Harmel et d'autres m'ont interrogé au sujet de la taxe sur la propreté. Je puis vous annoncer que l'Exécutif m'a autorisé à organiser une table ronde avec toutes les organisations représentatives des entreprises de Belgique. Cette table ronde aura lieu le 6 décembre, si mes souvenirs sont bons. Nous discuterons alors de l'application de cette taxe. Nous ferons tout pour que les effets pervers éventuels disparaissent et pour que cette taxe soit juste à tous points de vue. S'il s'avère nécessaire de modifier le règlement relatif à cette taxe, de l'appliquer différemment ou de l'interpréter par la voie d'un nouveau règlement, nous ne manquerons pas de soumettre nos propositions au Conseil régional.

Nous allons donc dans le sens d'une modification afin d'aboutir à une plus grande équité. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

**M. Hotyat,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point à propos de l'intervention de M. Adriaens relative au litige avec le concessionnaire de l'usine d'incinération. Je trouve, en effet, assez curieux l'amalgame qui est fait entre la clôture d'un litige et la problématique générale de l'élimination des déchets, et en particulier de l'incinération.

Je rappelle que l'usine d'incinération existe bel et bien et qu'elle a coûté plus de deux milliards. Le litige avec le concessionnaire, au sujet des modalités d'exploitation, litige existant lors de mon entrée en fonction, s'est clôturé favorablement — l'intervenant ne l'a pas signalé — puisque le paiement complémentaire réclamé par le concessionnaire correspondant à 94 millions pour les années antérieures à 1990, a pu être ramené à 26,8 millions. Ce qui constitue une clôture de dossier très honorable pour ce problème.

D'autre part, l'accroissement des dépenses relatives à cet exercice — l'ajustement budgétaire — est fonction d'éléments qui n'ont rien à voir avec le litige. Il s'agit de la mise en route de la séparation des fines et des mâchefers, généralement considérée comme favorable à l'environnement, de l'augmentation, du coût de mise en décharge des résidus et de l'augmentation de la taxe communale dans un des lieux de décharge.

Je préciserai pour terminer que pour faire face à la saturation prévisible des trois fours, nous sommes ouverts aux différentes techniques possibles, mais il ne faudrait pas donner l'impression que les procédés autres que l'incinération ne coûtent rien et qu'ils ne poseront pas de problèmes d'élimination de résidus et donc de mise en décharge.

**M. le Président.** — La parole est à M. André.

**M. André.** — Monsieur le Président, je voudrais d'emblée rassurer mes Collègues en leur disant que, conformément à leur demande, je serai bref; néanmoins cette réplique me paraît nécessaire.

Après avoir écouté le Ministre et surtout les orateurs des différents groupes, je vous avoue que je reste très perplexe. Je résumerai le *speech* plein d'humour de M. Rens en quatre mots: «On peut faire mieux». M. Harmel, quant à lui, dit: «On peut faire beaucoup mieux» et ajoute qu'il faut faire attention aux dérapages possibles en ce qui concerne la taxe de propreté. M. de Patoul estime que «l'on peut faire beaucoup, beaucoup mieux» et qu'il faut revoir cette taxe. M. Béghin cherche déjà des économies. Il les trouve un peu trop vite, en supprimant purement et simplement l'aide à l'expansion économique. J'en conclus qu'il s'agit de la position du CVP puisqu'il a parlé au nom de ce groupe, qui semble donc décider la suppression des aides à l'expansion économique. Il serait intéressant que nous menions un débat à ce sujet mais ce n'est peut-être pas le jour adéquat.

Quant au Ministre, il s'abrite derrière l'évolution de la trésorerie. Mais, Monsieur le Ministre, cette trésorerie n'est abondante que parce que la Région dispose de soldes du passé.

Quels sont ces soldes Monsieur Béghin? Ils ne sont que l'épargne réalisée au fil des années par les Ministres qui se sont succédé à la Région bruxelloise, notamment les Ministres libéraux que vous avez décriés tout à l'heure, et qui ont créé ces soldes du passé que vous pouvez aujourd'hui proposer de dépenser.

Il est important de constater que le projet d'ajustement permet aujourd'hui de donner à l'Exécutif plus de 38 milliards d'autorisations de dépenses pour 1990, alors que ses recettes, pour la même année, selon les chiffres du Ministre, sont à peine de 30,5 milliards, ce qui correspond à un déficit annuel de 7,5 milliards, dont 5,5 milliards seront remboursés par l'Etat. Les 2 milliards restants, que vous le vouliez ou non, Monsieur le Ministre, vous les puisez dans la fameuse cagnotte. Cette cagnotte, Monsieur le Ministre, vous nous dites qu'elle va servir uniquement à payer l'ardoise. Et puis vous nous donnez vous même des contre-exemples, vous nous dites qu'elle va servir notamment à payer les charges financières — pas des remboursements de dettes —; qu'elle va aussi permettre de rembourser la mise à disposition d'agents par l'Agglomération. Ce sont là des dépenses courantes et non pas l'ardoise du passé! Monsieur le Ministre, vos arguments sont peu convaincants! Nous ne pouvons pas cautionner une politique qui crée des habitudes de consommation supérieures aux recettes.

Le groupe PRL votera contre cet ajustement et s'étonnerait que, après avoir entendu les différents orateurs, les membres de la majorité votent ce budget. *(Applaudissements sur les bancs PRL.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, je trouve que M. le Ministre Chabert est un illusionniste quand il nous dit: tout va bien, la Région est en bonne santé, la trésorerie est saine.

Pour vous, Monsieur Chabert, une bonne trésorerie correspond à une bonne situation budgétaire. Vous savez pourtant que ce n'est pas la même chose. En commission, nous avons examiné les chiffres. Si ma mémoire est bonne, il y a une différence de 15 milliards entre les ordonnancements et les paiements réels. En fait, ce sont des retards de paiement gigantesques qui font apparaître la trésorerie si florissante.

Ce qu'il faut analyser réellement, c'est la situation budgétaire, car ce sont les engagements pris par la Région qui devront, tôt ou tard, être payés. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo-Agalev.)*

## PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

*Discussion des articles*

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

*Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — La discussion générale est close et nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

De algemene bespreking is gesloten en wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie .

D'abord du tableau budgétaire.

Eerst de begrotingstabel.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur un de ses articles? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord bij één der artikelen van de tabel? *(Neen.)*

Les articles du tableau sont donc adoptés. *(Voir Documents du Conseil n^os A-73/1 et 2-90/91.)*

Dan zijn de artikelen van de tabel aangenomen. *(Zie Stukken van de Raad nr. A-73/1 en 2-90/91.)*

Nous passons maintenant aux articles du projet d'ordonnance.

Nu de artikelen van het ontwerp van ordonnantie.

**Artikel 1.** De in de begroting van het Ministerie van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1990 ingeschreven kredieten worden als volgt aangepast:

| | | Gesplitste kredieten | |
|---|---|---|---|
| | Niet-gesplitste kredieten | Vast-leggings-kredieten | Ordonnan-cerings-kredieten |
| | — | — | — |
| TITEL I | | | |
| Lopende uitgaven | | | |
| Bijkredieten. . . . | 1 423,5 | — | 10,5 |
| Verminderingen . . | 1 066,0 | — | — |
| Bijkredieten vroegere jaren . . . . | 38,0 | — | — |
| | | Gesplitste kredieten | |
| | Niet-gesplitste kredieten | Vast-leggings-kredieten | Ordonnan-cerings-kredieten |
| | — | — | — |
| TITEL II | | | |
| Kapitaaluitgaven | | | |
| Bijkredieten. . . . | 1 758,2 | 248,0 | 278,0 |
| Verminderingen . . | 515,5 | 630,0 | 1 213,1 |
| Bijkredieten vroegere jaren . . . . | 0,7 | — | — |

overeenkomstig de bij deze ordonnantie gevoegde tabellen.

**Article 1^er.** Les crédits inscrits au budget du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1990 sont ajustés comme suit:

| | | Crédits dissociés | |
|---|---|---|---|
| | Crédits non dissociés | Crédits d'engage-ment | Crédits d'ordonnan-cement |
| | — | — | — |
| TITRE I^er | | | |
| Dépenses courantes | | | |
| Crédits supplémentaires | 1 423,5 | — | 10,5 |
| Réductions . . . . | 1 066,0 | — | — |
| Crédits supplémentaires pour années antérieures . . . . | 38,0 | — | — |
| TITRE II | | | |
| Dépenses de capital | | | |
| Crédits supplémentaires | 1 758,2 | 248,0 | 278,0 |
| Réductions . . . . | 515,5 | 630,0 | 1 213,1 |
| Crédits supplémentaires pour années antérieures . . . . | 0,7 | — | — |

conformément aux tableaux annexés à la présente ordonnance.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** Overdrachten tussen saldi op 31 december 1989 beschikbare kredieten overgedragen volgens onderstaande tabel.

**Art. 2.** Des transferts entre soldes de crédits disponibles au 31 décembre 1989 sont effectués selon le tableau repris ci-après:

| Overgedragen bedrag — *Montant transféré* | Overdracht — *Transfert* van artikel — *de l'article* | | | naar artikel — *vers l'article* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 36 600 000 | 01.01.00.34 | sect. 34 | T. I | 12.32.00.32 | sect. 34 | T. I |
| 1 600 000 | 01.01.00.34 | sect. 34 | T. I | 32.02.00.25 | sect. 34 | T. I |
| 8 429 888 | 12.28.00.30 | sect. 34 | T. I | 12.23.00.05 | sect. 34 | T. I |
| 27 000 000 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 11.03.00.49 | sect. 31 | T. I |

| Overgedragen bedrag — *Montant transféré* | Overdracht — *Transfert* van artikel — *de l'article* | | | naar artikel — *vers l'article* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 776 784 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.01.00.52 | sect. 31 | T. I |
| 904 322 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.02.00.55 | sect. 31 | T. I |
| 3 068 756 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.03.00.58 | sect. 31 | T. I |
| 1 437 071 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.04.00.61 | sect. 31 | T. I |
| 10 953 945 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.05.00.64 | sect. 31 | T. I |
| 2 767 102 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.07.00.70 | sect. 31 | T. I |
| 2 100 000 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 12.19.00.09 | sect. 31 | T. I |
| 117 943 562 | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I | 43.20.00.92 | sect. 38 | T. I |
| 7 300 000 | 63.20.00.62 | sect. 38 | T. II - P. II | 61.90.02.30 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 10 842 038 | 41.61.01 | sect. 36 | | 43.30.01 | sect. 40 | T.I |
| 815 768 | 41.66.00.61 | sect. 36 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 19 500 000 | 51.06.00.52 | sect. 36 | T. I - P. II | 61.90.02.08 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 13 000 000 | 01.01.00.45 | sect. 38 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 58 400 000 | 12.51.09.12 | sect. 38 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 31 000 000 | 63.20.00.62 | sect. 38 | T. II - P. II | 61.90.02.08 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 26 000 000 | 63.20.00.62 | sect. 38 | T. II - P. II | 43.20.00.92 | sect. 38 | T. I |
| 2 000 000 | 14.02.00.30 | sect. 33 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 11 300 000 | 51.02.00.56 | sect. 33 | T. II - P. I | 61.90.02.08 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 19 500 000 | 51.02.00.56 | sect. 33 | T. II - P. I | 01.04.00.06 | sect. 44 | T. II - P. I |
| 1 000 000 | 51.02.00.56 | sect. 33 | T. II - P. I | 71.01.01.39 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 1 200 000 | 51.02.00.56 | sect. 33 | T. II - P. I | 73.11.01.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 23 800 000 | 71.01.02.41 | sect. 33 | T. II - P. I | 73.11.01.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 100 000 000 | 73.11.02.89 | sect. 33 | T. II - P. I | 61.90.02.80 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 100 000 000 | 73.11.02.89 | sect. 33 | T. II - P. I | 82.01.02.25 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 10 300 000 | 12.32.00.27 | sect. 41 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 900 000 | 12.40.00.51 | sect. 41 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 300 000 | 12.62.00.20 | sect. 41 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 200 000 | 33.60.00.09 | sect. 41 | T. I | 41.61.01.47 | sect. 36 | T. I |
| 2 000 000 | 63.60.00.69 | sect. 41 | T. I | 61.90.02.80 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 5 000 000 | 73.60.00.62 | sect. 41 | T. I | 61.90.02.80 | sect. 36 | T. II - P. II |
| 3 727 680 | 51.05.00.65 | sect. 33 | T. II - P. I | 63.09.00.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 50 000 000 | 63.09.00.90 | sect. 33 | T. II - P. I | 63.09.00.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 30 000 000 | 63.11.00.94 | sect. 33 | T. II - P. I | 63.09.00.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 9 000 000 | 63.09.05.93 | sect. 33 | T. II - P. I | 63.09.00.88 | sect. 33 | T. II - P. I |
| 320 941 | 12.23.00.32 | sect. 35 | T. I | 33.06.00.73 | sect. 35 | T. I |
| 530 000 | 33.07.00.76 | sect. 35 | T. I | 33.06.00.73 | sect. 35 | T. I |
| 31 700 000 | 42.01.01.43 | sect. 35 | T. I | 01.01.00.61 | sect. 35 | T. I |
| 5 032 894 | 42.01.02.44 | sect. 35 | T. I | 01.01.00.61 | sect. 35 | T. I |
| 23 559 771 | 42.01.05.47 | sect. 35 | T. I | 01.01.00.61 | sect. 35 | T. I |
| 4 465 000 | 61.01.00.03 | sect. 35 | T. II - P. II | 01.01.00.61 | sect. 35 | T. I |
| 1 000 000 | 41.10.00.82 | sect. 43 | T. II | 01.01.00.83 | sect. 43 | T. I |
| 19 100 000 | 01.03.00.73 | sect. 43 | T. II - P. II | 01.02.00.70 | sect. 43 | T. II - P. II |
| 622 095 | 61.01.00.25 | sect. 43 | T. II - P. II | 01.02.00.70 | sect. 43 | T. II - P. II |
| 1 200 000 | 11.02.00.39 | sect. 02 | T. I | 12.19.00.02 | sect. 02 | T. I |
| 1 400 000 | 12.07.00.63 | sect. 02 | T. I | 74.01.00.05 | sect. 02 | T. II - P. II |
| 27 900 000 | 01.02.00.16 | sect. 44 | T. I | 12.01.00.52 | sect. 31 | T. I |
| 168 100 000 | 01.02.00.16 | sect. 44 | T. I | 11.07.00.61 | sect. 31 | T. I |
| 40 000 000 | 01.03.00.19 | sect. 44 | T. I | 12.01.00.52 | sect. 31 | T. I |
| 55 000 000 | 01.06.00.28 | sect. 44 | T. I | 22.01.00.35 | sect. 45 | T. I |
| 10 900 000 | 01.01.00.40 | sect. 45 | T. I | 14.06.00.75 | sect. 45 | T. I |
| 3 700 000 | 12.07.00.90 | sect. 03 | T. I | 74.01.00.32 | sect. 03 | T. II |

**De Voorzitter.** — Op dit artikel 2 stelt de Executieve volgend amendement (nr. 2) voor:

A cet article 2, l'Exécutif présente l'amendement (n° 2) que voici:

*« Compléter cet article par l'alinéa suivant:*

*« Les transferts réalisés au profit d'articles alimentant les fonds (Titre 4) ne peuvent être réalisés que moyennant accord préalable du Ministre du Budget et délibération de l'Exécutif. »*

*« Dit artikel aan te vullen met het volgende lid:*

*« De transfers gerealiseerd ten gunste van de artikels die de fondsen spijzen (Titel 4) kunnen niet verwezenlijkt dan met het voorafgaand akkoord van de Minister van Begroting en beraadslaging in de Executieve. »*

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous défendre l'amendement de l'Exécutif?

Mijnheer de Minister, wenst u het amendement van de Executieve te verdedigen?

**De heer Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik verwijs naar de tekst van het amendement. Er zijn louter, formele en technische aanpassingen.

**M. le Président.** — L'amendement et l'article 2 sont réservés.

Het amendement en artikel 2 worden aangehouden.

**Art. 3.** Er worden saldo's op 31 december 1989 beschikbaar tussen de fondsen overgedragen volgens de onderstaande tabel (Titel IV).

| Sectie | Fonds | Verhogingen | Verminderingen |
|---|---|---|---|
| 32 | 60.07.A | — | 14 281 000 |
| 36 | 60.22.A | — | 1 500 000 |
| | 60.23.A | | 70 000 000 |
| 36 | 60.21.A | 87 952 962 | |
| | 60.25.A | — | 250 000 |
| | 60.29.A | — | 1 933 905 |
| | 60.30.A | — | 369 057 |
| | 60.34.A | — | 200 000 |
| 38 | 60.02.A | — | 9 700 000 |
| 38 | 60.03.A | — | 4 000 000 |
| 33 | 60.02.01.A | — | 61 720 454 |
| | 60.02.02.A | — | 5 914 675 |
| 33 | 60.02.00.A | — | 41 014 924 |
| 33 | 60.03.00.B | 122 931 053 | |

**Art. 3.** Des transferts entre soldes disponibles au 31 décembre 1989 sur fonds sont effectués selon le tableau repris ci-dessous (Titre IV).

| Section | Fonds | Majorations | Réductions |
|---|---|---|---|
| 32 | 60.07.A | — | 14 281 000 |
| 36 | 60.22.A | — | 1 500 000 |
| | 60.23.A | | 70 000 000 |
| 36 | 60.21.A | 87 952 962 | |
| | 60.25.A | — | 250 000 |
| | 60.29.A | — | 1 933 905 |
| | 60.30.A | — | 369 057 |
| | 60.34.A | — | 200 000 |
| 38 | 60.02.A | — | 9 700 000 |
| 38 | 60.03.A | — | 4 000 000 |
| 33 | 60.02.01.A | — | 61 720 454 |
| | 60.02.02.A | — | 5 914 675 |
| 33 | 60.02.00.A | — | 41 014 924 |
| 33 | 60.03.00.B | 122 931 053 | |

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 4.** Ter compensatie van de bijkredieten van 26 miljoen gevraagd op artikel 12.06, sectie 16 van Titel I, worden de op 31 december 1989 beschikbare saldi die naar het begrotingsjaar 1990 werden overgedragen geschrapt ten belope van:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sect. | 02 | 11.02 | 4,0 M |
| | 03 | 11.02 | 4,0 |
| | 04 | 11.02 | 4,0 |
| | 05 | 11.02 | 4,0 |
| | 06 | 11.02 | 4,0 |
| | 13 | 11.02 | 2,0 |
| | 14 | 11.02 | 2,0 |
| | 15 | 11.02 | 2,0 |

**Art. 4.** En compensation des crédits supplémentaires de 26 millions sollicités à l'article 12.06, section 16 du Titre Ier, les soldes disponibles au 31 décembre 1989 reportés à l'année budgétaire 1990 sont annulés à concurrence de:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sect. | 02 | 11.02 | 4,0 M |
| | 03 | 11.02 | 4,0 |
| | 04 | 11.02 | 4,0 |
| | 05 | 11.02 | 4,0 |
| | 06 | 11.02 | 4,0 |
| | 13 | 11.02 | 2,0 |
| | 14 | 11.02 | 2,0 |
| | 15 | 11.02 | 2,0 |

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 5.** In artikel 7, § 1, van de ordonnantie van 11 januari 1990 houdende de uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1990, worden de woorden «en tot beloop van 200 000 000 frank voor de sector «Openbare Werken» vervangen door «en tot beloop van 476 000 000 frank voor de sector «Openbare Werken».

**Art. 5.** Dans l'article 7, § 1er, de l'ordonnance du 11 janvier 1990 contenant le budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale, les mots «et à concurrence de 200 000 000 de francs pour le secteur «Travaux publics» sont remplacés par «et à concurrence de 476 000 000 de francs pour le secteur «Travaux publics».

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 6.** Artikel 21 van de ordonnantie van 11 januari 1990 houdende de uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest wordt vervangen door de volgende bepalingen:

§ 1. In artikel 23 van de wet van 14 juni 1989 houdende de begroting van het Brusselse Gewest voor het begrotingsjaar 1989 worden de woorden «met het oog op de oprichting van een Brussels Fonds van Industriële vernieuwing» vervangen door «met het oog op een kapitaalverhoging».

§ 2. De middelen bedoeld in artikel 56, § 2, van de wet van 16 januari 1989 worden getransfereerd naar de GIMB. Het bedrag van 400 miljoen frank zal ten belope van 150 miljoen frank worden aangewend voor de financiering van een participatie van de NV ASAR overeenkomstig de opdracht die door de Executieve aan de GIMB werd toevertrouwd en 250 miljoen frank wordt aangewend voor een verhoging van het kapitaal van de GIMB.

§3. De middelen van het FIV andere dan deze bedoeld in artikel 56 van de bijzondere wet betreffende de financiering van de Gemeenschappen en de Gewesten d.d. 16 januari 1989 worden naar de GIMB getransfereerd met het oog op een kapitaalverhoging.

**Art. 6.** L'article 21 de l'ordonnance du 11 janvier 1990 contenant le budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale est remplacé comme suit:

§ 1er. Dans l'article 23 de la loi du 14 juin 1989 contenant le budget des dépenses de la Région bruxelloise les mots «en vue de la création d'un Fonds de rénovation industrielle bruxellois» sont remplacés par les mots «en vue d'une augmentation du capital de la SRIB».

§ 2. Les moyens visés dans l'article 56, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions sont transférés à la SRIB. Le montant de 400 millions de francs sera utilisé à concurrence de 150 millions de francs pour le financement d'une participation dans la SA ASAR conformément à la mission que l'Exécutif a confiée à la SRIB. Les 250 millions restants seront destinés à une augmentation du capital de la SRIB.

§ 3. Les moyens du Fonds de rénovation industrielle autres que ceux visés à l'article 56 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions sont également transférés à la SRIB.

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 7.** De artikelen 24 en 25 van de ordonnantie van 11 januari 1990 houdende de uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1990 worden geschrapt.

**Art. 7.** Les articles 24 et25 de l'ordonnance du 11 janvier 1990 contenant le budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1990 sont supprimés.

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 8.** De bij deze ordonnantie toegestane kredieten zullen door de algemene middelen van het Gewest worden gedekt.

**Art. 8.** Les crédits accordés par la présente ordonnance sont couverts par les recettes générales de la Région.

— Aangenomen.

Adopté.

**M. le Président.** — L'Exécutif a déposé un amendement d'ordre technique tendant à insérer un article 8*bis* (nouveau).

Cet article 8*bis* (nouveau) est libellé comme suit:

Dit artikel 8*bis* (nieuw) luidt als volgt:

*«Art. 8bis. — La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 107quater de la Constitution.»*

*«Art. 9bis. — Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 107quater van de Grondwet.»*

Cet amendement est réservé.

Dit amendement wordt voorbehouden.

**Art. 9.** Deze ordonnantie treedt in werking op de dag van haar bekendmaking in het *Belgisch Staatsblad.*

**Art. 9.** La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge.*

— Aangenomen.

Adopté.

**M. le Président.** — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het amendement en het geheel van het ontwerp van ordonnantie overgaan.

## PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

*Discussion des articles*

## ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN DE UITGAVEN VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

*Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — La discussion générale est close et nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

De algemene bespreking is gesloten en wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van reglement aan.

D'abord du tableau budgétaire

Eerst de begrotingstabel

Quelqu'un demande-t-il la parole sur un de ses articles? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord bij één der artikelen van de tabel? *(Neen.)*

Les articles du tableau sont donc adoptés. *(Voir Documents du Conseil nos A-74/1 et 2-90/91.)*

Dan zijn de artikelen van de tabel aangenomen. *(Zie Stukken van de Raad nrs A-74/1 en 2-90/91.)*

Nous passons maintenant aux articles du projet de règlement.

Nu de artikelen van het ontwerp van verordening.

**Artikel 1.** De in de begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1990 ingeschreven kredieten worden als volgt aangepast:

| | | Gesplitste kredieten | |
|---|---|---|---|
| | Niet-gesplitste kredieten | Vast-leggings-kredieten | Ordonnan-cerings-kredieten |
| TITEL I | | | |
| Lopende uitgaven | | | |
| Bijkredieten | 219,8 | — | — |
| Verminderingen | 274,3 | — | — |
| Bijkredieten vroegere jaren | 96,1 | — | — |
| TITEL II | | | |
| Kapitaaluitgaven | | | |
| Bijkredieten | 5,0 | — | — |
| Verminderingen | — | — | — |
| Bijkredieten vroegere jaren | 1,4 | — | — |

overeenkomstig met de bij deze verordening gevoegde tabellen.

**Article 1er.** Les crédits inscrits au budget de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1990 sont ajustés comme suit:

| | | Crédits dissociés | |
|---|---|---|---|
| | Crédits non dissociés | Crédits d'engage-ment | Crédits d'ordonnan-cement |
| TITRE Ier | | | |
| Dépenses courantes | | | |
| Crédits supplémentaires | 219,8 | — | — |
| Réductions | 274,3 | — | — |
| Crédits supplémentaires pour années antérieures | 96,1 | — | — |
| TITRE II | | | |
| Dépenses de capital | | | |
| Crédits supplémentaires | 5,0 | — | — |
| Réductions | — | — | — |
| Crédits supplémentaires pour années antérieures | 1,4 | — | — |

conformément aux tableaux annexés au présent règlement.

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 2.** De bij deze verordening toegestane kredieten zullen door de algemene middelen van de Agglomeratie worden gedekt.

**Art. 2.** Les crédits accordés par le présent règlement sont couverts par les recettes générales de l'Agglomération.

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 3.** Deze verordening regelt de bevoegdheden bedoeld in artikel 108*ter*, § 2, van de Grondwet.

**Art. 3.** Le présent règlement règle les matières visées à l'article 108*ter*, § 2, de la Constitution.

— Aangenomen.

Adopté.

**Art. 4.** Deze verordening treedt in werking op de dag van haar bekendmaking in het *Belgisch Staatsblad.*

**Art. 4.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge.*

— Aangenomen.

Adopté.

**M. le Président.** — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het ontwerp van verordening overgaan.

## ORDRE DES TRAVAUX

## ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, selon le règlement, les questions d'actualité doivent être posées avant 17 heures. Il est 16 h 50.

Je vous propose d'entendre ces questions d'actualité immédiatement, après quoi nous passerons aux votes. Le reste de notre ordre du jour serait donc reporté en fin de séance.

La parole est à M. Moureaux.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, cette proposition nous agrée car elle permettrait à chacun de nous de s'organiser.

**M. le Président.** — Pas d'objection? *(Non.)*

Geen bezwaar? *(Neen.)*

Il en sera donc ainsi.

## QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

### QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LA PUBLICATION D'UNE BROCHURE RELATIVE AUX ECONOMIES D'ENERGIE

### DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE DE PUBLIKATIE VAN EEN BROCHURE OVER ENERGIEBESPARING

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, lors d'une réunion de la Commission des Affaires économiques, le Secrétaire d'Etat à l'Energie nous avait fait part de son programme relatif aux mesures à prendre pour promouvoir les économies d'énergie, et ce en relation avec la crise du Golfe.

Il y était notamment question d'une brochure destinée au grand public, visant à informer la population sur les mesures à prendre pour économiser l'énergie. Cette information devant aborder le problème du chauffage domestique, il avait été dit qu'elle devrait être distribuée avant les froids de la période hivernale. Nous sommes aujourd'hui à deux jours de l'hiver météorologique et rien ne s'est apparemment concrétisé.

Or, dans son communiqué du 22 novembre, l'Exécutif parle de subventions à des associations pour leur collaboration à des campagnes de sensibilisation en matière de consommation rationnelle de l'énergie. S'agit-il de la même information? Quand sera disponible la brochure promise par le Secrétaire d'Etat?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan Staatssecretaris Anciaux.

**De heer Anciaux,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de heer Adriaens verwart blijkbaar een aantal initiatieven die op de vergadering van de Commissie Economie en Energie van 3 oktober jongstleden werden besproken. Het gaat om drie verschillende initiatieven.

Ten eerste heb ik het tijdens de Commissie gehad over een gezamenlijke actie van mezelf en de Staatssecretaris voor Leefmilieu, de heer Gosuin. Op 6 november kondigden wij op een persconferentie een gezamenlijke aktie aan over de huisverwarming. Er zou een brochure worden verspreid met tips voor het onderhoud van verwarmingsinstallaties. Een goed onderhoud leidt immers tot een lager energieverbruik en tot een kleinere uitstoot van schadelijke stoffen in de atmosfeer. Deze brochure werd ondertussen opgemaakt door het Brussels Instituut voor het Leefmilieu en de voorbije twee weken verspreid, onder meer onder de verschillende Brusselse onderwijsinstellingen.

Ten tweede stelde ik tijdens de bespreking in Commissie een CO-folder voor, waarin wordt gewaarschuwd voor intoxicaties door koolmonoxide. Deze folder werd in vier talen gepubliceerd en vorige maand ter beschikking gesteld in de postkantoren en bij de huurdersverenigingen van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest en van alle personen die erom hebben gevraagd, onder meer heel wat huisdokters.

Een derde initiatief dat werd behandeld, bevat een derde folder. Deze folder, momenteel in druk — hij zal over een paar weken worden verspreid —, kondigt de sensibiliserings- en informatiecampagne met behulp van de databank «Energie» en het programma «Energetische audit» aan.

Deze folder zet de hele opzet van deze campagne uiteen en bevat een lijst met de negen steunpunten waar deze databank en dit programma toegankelijk zijn voor het publiek. Het is duidelijk dat de databank een hele reeks tips bevat aangaande energiebesparing binnen de verschillende huishoudelijke domeinen.

Deze campagne start per 15 januari 1991 en de folder ter ondersteuning ervan zal huis-aan-huis worden verdeeld.

Ten vierde, de verenigingen aan wie een toelage werd toegekend, moeten deze gebruiken om de sensibiliseringscampagne bekend te maken bij de verschillende doelgroepen.

### QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LE FINANCEMENT PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE D'UNE PARTIE DE LA «COURSE DE LA CONSTITUTION»

### DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE FINANCIERING DOOR HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN EEN DEEL VAN DE «CONSTITUTION RACE»

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, ce 22 novembre, l'Exécutif régional a décidé de financer l'organisation des événements bruxellois de la Course de la Constitution, épreuve transatlantique destinée à établir un lien entre la Constitution des Etats-Unis d'Amérique et le Traité de Rome.

M. le Ministre-Président peut-il me dire quel est le montant du financement prévu par la Région pour promouvoir cet événement dans notre ville et quelles manifestations sont prévues à cette occasion?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Il s'agit, en fait, de la deuxième édition de la Course de la Constitution qui se déroulera en juin 1991 et qui sera caractérisée par la

participation de voiliers américains et européens. C'est un événement politico-sportif qui est assez original par son but. Il a en effet comme objectif de promouvoir à travers le sport l'idée de la construction de la Communauté européenne en établissant des liens entre deux Constitutions: celle des Etats-Unis d'Amérique et le Traité de Rome.

Le coût total des dépenses a été estimé à 2,060 millions et couvre diverses manifestations. D'abord, le baptême du voilier qui aura lieu en avril 1991 à Bruxelles, en présence de personnalités européennes. Ensuite, le Festival maritime à Philadelphie qui se déroulera entre le 10 et le 15 juin 1991; tous les participants à la course, les autorités américaines, celles de la CEE aux Etats-Unis ainsi que des représentants de différents pays seront présents et il s'agira d'organiser à cette occasion une journée Bruxelles-Capitale avec conférence de presse et une manifestation d'information sur la Région. Enfin, la fête européenne qui aura lieu à Bruxelles vers la mi-juillet 1991, après l'arrivée des bateaux, fête qui comprendra notamment la projection d'un film sur écran géant, avec animations par différentes délégations des diverses régions européennes et américaines qui auront participé à la Course.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DIT «DE LA HULPE»

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE UITVOERING VAN HET ZOGENAAMD «TER HULPEN»-PACT

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin pour poser sa question.

**M. Hasquin.** — Monsieur le Président, voici quelques semaines, un grand débat a eu lieu dans cet hémicycle sur le pourquoi de la non-réalisation du pacte dit «de la Hulpe» en vertu duquel certains membres de l'Exécutif se seraient engagés à aider la Communauté française à concurrence de 200 millions. Quelques jours plus tard, la Commission communautaire française, dans une belle unanimité francophone, à l'exception des Ecolos hélas, avait souhaité que les partis francophones de la majorité fassent preuve d'énergie. J'ai lu avec satisfaction ce matin les déclarations musclées de Moureaux, président du groupe PS de cette Assemblée.

Par ailleurs, nous avons appris que les accords qui résultaient du pacte dit «de la Hulpe» entre la Région wallonne et la Communauté française étaient définitivement scellés. Le moment est donc venu d'en savoir un peu plus sur des discussions qui devraient tout de même finir par se dérouler au sein de l'Exécutif. Je crois que le temps des réponses dilatoires est passé.

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Je ne sais pas si M. Hasquin considérera ma réponse comme dilatoire, mais je l'informe que j'ai rédigé et soumis aux groupes de la majorité diverses suggestions et techniques qui visent à résoudre ce problème en tenant compte des différents points de vue qui ont été exprimés lors des contacts et négociations qui ont eu lieu ces dernières semaines.

J'attends, à présent, la réaction des différents groupes composant la majorité. Ensuite, nous étudierons la position commune qu'il conviendra d'adopter. La discussion est ouverte. Je tiens à insister sur l'existence d'une volonté de dialogue et de prise en considération des diverses sensibilités exprimées à ce sujet au cours de ces dernières semaines. La réponse interviendra donc dans un délai relativement court.

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin pour une question complémentaire.

**M. Hasquin.** — Monsieur le Président, cette réponse serait moins dilatoire si l'Assemblée connaissait la date à laquelle, elle serait, elle-même, saisie d'une proposition concrète émanant de l'Exécutif. Connaissant sa prévoyance légendaire, je suppose que le Président de l'Exécutif a fixé une date limite à ses partenaires afin d'obtenir une réponse de leur part.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — J'ai demandé que la réponse me parvienne dans un délai raisonnable. *(Hilarité.)*

J'ignore évidemment la teneur de cette réponse. Je viens, en effet, seulement de soumettre cette proposition aux divers groupes de la majorité.

Je souhaite obtenir la réponse dans un délai tel que nous n'ayons pas à reprendre, à plusieurs reprises, cette discussion au sein de notre Assemblée.

J'attendrai donc les réactions des divers groupes. J'entends essayer de créer et de susciter un climat de dialogue au sein de ce Conseil et parmi les membres de notre Exécutif.

Par ailleurs, il convient également de veiller à ce qu'un certain nombre de techniques imaginées soient conformes à la loi et aux procédures. Par conséquent, dans ce domaine, je tiens à éviter toute précipitation qui serait susceptible d'engendrer un effet particulièrement funeste pour l'objectif qu'un certain nombre de membres se sont assigné et qui consiste à trouver une solution.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT L'ACCUEIL DES JOURNALISTES A LA REUNION DU GATT

## QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DRAPS, CONCERNANT LES DEPENSES EXPOSEES PAR LA REGION BRUXELLOISE DANS LE CADRE DE L'URUGUAY-ROUND

## QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME NAGY, CONCERNANT L'ACCUEIL DU GATT A BRUXELLES

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE HET ONTHAAL VAN DE JOURNALISTEN OP DE GATT-VERGADERING

## TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DRAPS, BETREFFENDE DE UITGAVEN DOOR HET BRUSSELSE GEWEST IN HET RAAM VAN DE URUGUAY-ROUND

## TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY, BETREFFENDE HET ONTHAAL VAN DE GATT TE BRUSSEL

**M. le Président.** — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

**M. de Marcken de Merken.** — Monsieur le Président, l'Exécutif a décidé de renforcer l'organisation du Ministère des Affaires étrangères pour la réunion du GATT à Bruxelles en décembre prochain.

M. le Ministre pourrait-il me préciser en quoi consistera l'accueil réservé aux négociateurs du GATT, aux journalistes et à ceux qui les entourent?

**M. le Président.** — M. Draps étant absent, la parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

**Mme Nagy.** — Monsieur le Président, le Ministre Chabert a annoncé une participation de la Région à l'accueil de la réunion du GATT relative au commerce international.

Quelles sont les modalités de cette participation? Quel sera le coût de cette dernière?

Dans le même temps, la coordination «GATT», regroupant des associations et des organismes non gouvernementaux, organise une semaine de réflexion pour un commerce international plus juste et un meilleur développement. La Région soutiendra-t-elle également cette manifestation?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je voudrais dire à M. de Marcken de Merken et à Mme Nagy que, dans un premier temps, l'Exécutif bruxellois collabore, avec l'autorité centrale, à l'accueil des membres des délégations à l'aéroport national.

Un programme d'accueil spécial a été élaboré à l'intention des journalistes étrangers, ... tant à l'aéroport que pendant la semaine que durera la conférence, et ce en vue d'améliorer l'image de Bruxelles en tant que ville internationale. Les journalistes étrangers seront accueillis par l'Exécutif et un programme culturel informel a été établi, prévoyant notamment la visite de curiosités typiques de notre pays.

Par ailleurs, différents supports seront offerts aux journalistes et en particulier un stand d'information au Heysel, où se déroulera la conférence.

Le montant prévu pour toutes les actions envisagées par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 9 312 300 francs. Il s'agit d'un montant maximum. Le nombre de journalistes étrangers sera de 1 200 environ.

Le montant prévu pour les actions organisées en collaboration avec l'autorité centrale s'élève à 1 126 500 francs.

La seule réunion officielle dont nous ayons connaissance est celle de l'*Uruguay Round.* Nous n'allons donc pas appuyer l'action de «GATTastrophe».

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.** — Vous consacrez donc 10 millions à l'accueil des représentants du commerce international, mais vous n'accomplissez pas le moindre geste en faveur de ceux qui se préoccupent du sort des pays en développement en encourageant un commerce plus juste.

Accepteriez-vous, Monsieur le Ministre, d'examiner de façon positive une demande d'intervention émanant de la coordination des ONG?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures.

**M. Chabert,** Ministre. — Je vous dirai, Madame, que cela ne dépend pas de la compétence de l'Exécutif. Je ne puis donc en aucune façon l'engager à ce sujet.

**Mme Nagy.** — En matière d'accueil et d'image de marque de Bruxelles, il ne faut pas perdre de vue qu'il y aura des représentants du monde entier.

**M. le Président.** — Si vous le désirez, vous pouvez poser une question complémentaire à la suite de la réponse du Ministre, Madame Nagy, mais l'on ne peut entamer un débat à l'occasion des questions d'actualité.

**Mme Nagy.** — J'entends bien, Monsieur le Président, mais j'entrevois ainsi l'image que l'on veut promouvoir de Bruxelles!

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. PARMENTIER A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, ET A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LES MODALITES DE L'ACCORD CONCLU EN COMITE PERMANENT DE NEGOCIATION SUITE A L'INTERRUPTION DE TRAVAIL CHEZ LES POMPIERS

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PARMENTIER AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, EN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN BETREFFENDE DE MODALITEITEN VAN HET AKKOORD GESLOTEN IN HET VAST ONDERHANDELINGSCOMITE INGEVOLGE DE WERKONDERBREKING VAN DE BRANDWEER

**M. le Président.** — La parole est à M. Parmentier pour poser sa question.

**M. Parmentier.** — Monsieur le Président. Il semblerait qu'un début de grogne se soit à nouveau installé chez les pompiers, ayant pour conséquence une interruption de travail qui s'est produite le 15 novembre. Leurs revendications portent sur trois points précis, à savoir:

1) le statut pécuniaire en matière d'allocations pour diplômes promis depuis dix ans et qui n'est toujours pas accordé;

2) Le barême d'ingénieur industriel par rapport au barême d'ingénieur civil qui n'est toujours pas valorisé;

3) les frais médicaux consécutifs à un accident du travail qui restent impayés.

Pourriez-vous me dire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, où en sont les modalités de l'accord conclu en comité permanent de négociation?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Anciaux, Staatssecretaris.

**De heer Anciaux,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de brandweer heeft inderdaad opnieuw een waarschuwingsstaking gevoerd op 8 november — dus niet op 15 november — van 10 tot 12 uur. Reeds om 14 uur heb ik de afgevaardigden van de representatieve vakbonden op mijn kabinet ontvangen, waarna het gesprek werd herhaald in het basisoverlegcomité voor de brandweer. Ik kan u ter zake de volgende inlichtingen verstrekken.

Ten eerste, reeds op het budget van 1990 werd een eerste schijf van diplomabijslag ingeschreven voor een bedrag van 16 miljoen, ook op de begroting van 1991 werd daarvoor eenzelfde bedrag beschikbaar gesteld.

Deze kwestie dateert reeds van 1973. De Executieve heeft beslist op deze eis in te gaan. De uitbetaling gebeurt retroactief, niet tot 1973, maar wel tot 5 jaar geleden en gespreid over 2 jaar. Wij hebben aan de vakbonden de toestand uiteengezet en erop gewezen dat er vooralsnog budgettair geen andere weg mogelijk is.

Ten tweede, aangaande het probleem van de gelijkschakeling van het barema van de industriële ingenieurs met dat van de burgerlijke ingenieurs, werd samen met de vertegenwoordigers van de betrokkenen een voorstel uitgewerkt. Het gaat over 11 of 12 luitenanten en 1 onderluitenant. Een tweede voorstel werd opnieuw ingediend van hunnentwege uiteindelijk wordt tevens een compromis tussen de twee voorstellen bij de Executieve ingediend. Deze zal morgen hierover beslissen.

Ten derde, inzake de moeilijkheden in verband met de erkenning als arbeidsongeval en de uitbetaling van de medische prestaties is men het erover eens om de zaken te herzien. Reeds op 9 november werd een regimentsorder uitgevaardigd bij de brandweerdienst waarin de personeelsleden die het slachtoffer van een arbeidsongeval werden en van wie het dossier betwistbaar zou zijn, verzocht worden ten snelste contact op te nemen met de personeelsdienst opdat wij in staat zouden zijn een regularisatie door te voeren van deze te lang aanslepende kwestie.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. PATERNOSTER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN METRO A TEMPS PARTIEL A BRUXELLES

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE INSTALLATIE VAN EEN DEELTIJDSE METRO IN BRUSSEL

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

**M. Paternoster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les actualités régionales d'une chaîne de télévision française ont avancé que la STIB pour des raisons d'économie, de sécurité, d'entretien du matériel fixe et roulant, projette d'interrompre le métro à Bruxelles, en semaine à 20 heures et le dimanche.

M. le Ministre peut-il nous informer sur ce projet?

**M. le Président.** — La parole est à M. Thys, Ministre.

**M. Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je tiens à préciser à l'honorable membre que je ne suis pas au courant du projet qu'il évoque. A ce jour, je ne suis ainsi d'aucun dossier de la STIB. Le conseil d'administration et le comité de gestion de la société n'ont pas examiné de réaménagement des horaires. Dans le cadre du futur contrat de gestion, l'aménagement des horaires incombe à la STIB.

Je me dois donc d'indiquer à l'honorable membre qu'à ce jour je ne suis pas sollicité pour le projet qu'il évoque, et que je ne peux l'informer plus avant.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. PATERNOSTER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT LE TARIF UNIQUE SUR LE RESEAU SNCB ENTRE LES GARES BRUXELLOISES

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE HET EENHEIDSTARIEF OP HET NMBS-NET TUSSEN DE BRUSSELSE STATIONS

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

**M, Paternoster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse a annoncé que la SNCB instaurera à partir du 1er janvier prochain un tarif unifié applicable au transport entre toutes les gares de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Ministre pourrait-il me renseigner si la gare de Linkebeek, située partiellement en Région de Bruxelles-Capitale, sera comprise dans ce réseau. Dans la négative, pourrait-il intervenir en ce sens auprès de son Collègue, le Ministre national?

**M. le Président.** — La parole est à M. Thys, Ministre.

**M. Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur de répondre à l'honorable membre que la gare de Linkebeek ne sera pas comprise dans le réseau à tarif unifié que la SNCB instaurera à partir du 1er janvier 1991.

Cette gare, partiellement située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, ne fait pas partie, pour la SNCB, du réseau urbain bruxellois. En effet, la SNCB communique que c'est la localisation du bureau des recettes de la gare qui détermine la zone de tarification. Or, ce bureau est situé en Région flamande.

Je tiens à préciser à l'honorable membre que je suis intervenu auprès du directeur général de la SNCB, et auprès de mon

Collègue, le Ministre Dehaene, pour tenter, tenant compte de ce que la gare de Linkebeek est partiellement située en Région de Bruxelles-Capitale, de faire revoir la décision prise.

J'en informerai l'honorable membre.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE DECKER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT L'ACCUEIL ET LA SUITE RESERVEE AU PROJET EUREXPO 93**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE DECKER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET ONTHAAL EN DE OPVOLGING VAN HET PROJECT EUREXPO 93**

**M. le Président.** — La parole est à M. De Decker pour poser sa question.

**M. De Decker.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, voici quelques mois, un dossier a été introduit auprès de votre cabinet en vue de célébrer le grand marché de 1993 par l'organisation à Bruxelles d'une exposition européenne qui comprendrait une douzaine de pavillons. Ce projet est organisé par une ASBL intitulée EUREXPO 1993.

Une initiative de ce genre, Monsieur le Ministre-Président, c'est-à-dire l'organisation d'une exposition européenne dans notre capitale dans ce cadre, même temporaire, contribuerait très certainement au rayonnement de Bruxelles et de son rôle européen.

J'aimerais, Monsieur le Ministre-Président, que vous me disiez où en est ce projet. A ce jour, les organisateurs n'ont pas reçu de réponse de votre part. Quelles en sont les raisons?

Quelles modifications faudrait-il y apporter pour qu'un projet de ce genre puisse éventuellement être mis sur pied?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, M. De Decker aura sans doute été alerté sur ce sujet par les critiques à peine déguisées que les promoteurs du projet nous avaient adressées en considérant que l'accueil de l'Exécutif était un peu trop timide.

Je voudrais dire d'emblée que je suis favorable à toute manifestation de qualité qui, d'une manière ou d'une autre, peut assurer le rayonnement international de Bruxelles. Nous sommes assaillis de demandes pour de nombreux projets. Je pense notamment à EUREXPO 1993, EUROPE EXPO — un projet concurrent — EUROPANORAMA 1992, et je pourrais ainsi poursuivre la liste des projets qui nous sont soumis.

Si l'accueil de principe est toujours favorable, il convient de procéder, dans chaque cas, aux vérifications concernant à la fois la faisabilité des projets, leur crédibilité technique, la rigueur de leur structure financière et également l'impact que de tels projets peuvent avoir sur les finances régionales, voire parfois communales.

Dans le cas particulier d'EUREXPO 1993, j'ai tenté de procéder à ces vérifications et je dois avouer que, jusqu'ici, mes démarches n'ont pas été couronnées de succès.

Ce dossier est sur ma table depuis novembre 1989. Devant l'échéance présentée alors comme impérative, d'une réunion du Bureau international des Expositions à Paris, j'ai écrit le 7 décembre 1989, aux promoteurs qui me pressaient de marquer mon accord de principe.

Le courrier que j'ai fait parvenir, demandait des précisions sur les points suivants: l'évaluation des coûts pour lesquels la Région serait sollicitée; le budget global de l'exposition; la thématique générale; les aspects techniques en matière de localisation des pavillons et les problèmes d'urbanisme qui pouvaient éventuellement se poser.

Aucune réponse précise ne m'est parvenue, et je ne dispose encore, à ce jour, comme outil d'information, que d'une luxueuse brochure qui ne mentionne en rien l'intervention sollicitée de la Région bruxelloise, qui ne tient pas compte des coûts que la Ville et la Région devraient prendre en charge pour les infrastructures et les dispositions d'accueil à l'extérieur du site. De même, le thème n'est présenté qu'à l'état provisoire: technologie et environnement.

J'ajoute à cet état de carence les réserves expresses qui ont été formulées par le Bureau international des Expositions en date du 9 janvier 1990 et par la Ville de Bruxelles au printemps. La Ville de Bruxelles et la Foire internationale de Bruxelles sont d'ailleurs opposées, pour des raisons techniques, à l'organisation d'une telle manifestation dans sa présentation actuelle. Je me trouve devant un dossier parmi d'autres dont la faisabilité et la crédibilité ne me semblent pas assurées à ce jour. Mais, comme sœur Anne, j'attends des réponses. Peut-être les recevrai-je et pourrons-nous alors débattre de l'opportunité de cette manifestation?...

**M. le Président.** — La parole est à M. De Decker.

**M. De Decker.** — Monsieur le Ministre, je vous remercie de cette information complémentaire. J'espère qu'un dialogue pourra se nouer qui permettra d'analyser la faisabilité réelle de ce projet.

Je persiste à croire que des projets de ce genre sont certainement utiles au rayonnement européen et international de notre ville. Il serait regrettable que des expositions européennes n'aient pas lieu à Bruxelles et trouvent, en revanche, comme cadre d'autres villes comme Strasbourg, Lyon ou Paris.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. PARMENTIER A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LA CAMPAGNE «MON ECOLE DORLOTE MON ENVIRONNEMENT»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PARMENTIER AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE CAMPAGNE «MIJN SCHOOL LEGT MIJN LEEFMILIEU IN DE WATTEN»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Parmentier pour poser sa question.

**M. Parmentier.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous avez, il y a peu, présenté la campagne

«Mon école dorlote mon environnement». Cette campagne qui s'adresse aux élèves de 5e et 6e primaires des écoles francophones et néerlandophones de la Région, se déroulera tout au long de cette année scolaire. Or, les écoles doivent envoyer leurs bulletins de participation avant le 10 décembre. Vu les événements qui ont perturbé le monde enseignant, M. le Secrétaire d'Etat peut-il me dire quelles sont les mesures envisagées pour permettre à toutes les écoles de notre Région de souscrire à cette campagne?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la campagne «Mon école dorlote mon environnement» a été lancée dans l'ensemble des écoles de la Région le 10 septembre 1990, avant le début des grèves.

Les bulletins de participation devaient être renvoyés pour le 30 octobre. Vu les circonstances, j'ai décidé d'accepter les inscriptions jusque fin décembre.

Il était convenu que 40 écoles pourraient être retenues pour réaliser un projet. Au stade actuel, une trentaine d'écoles sont d'ores et déjà inscrites.

Néanmoins, maintenant que le calme semble revenir sur le front de l'enseignement, il va sans dire que je prendrai les mesures d'information qui s'imposent pour relancer cette campagne.

## VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

### PROJET D'ORDONNANCE VISANT A INSTAURER AUPRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE UN FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI

*Vote nominatif sur l'ensemble*

### ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT OPRICHTING BIJ HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN EEN INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID

*Naamstemming over het geheel*

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur le projet d'ordonnance.

— Il est procédé au vote nominatif

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté: il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen: het zal aan de Executieve ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, M. Simonet, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Van Hauthem.

### PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

### ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE UITGAVENBEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

*Votes réservés — Aangehouden stemmingen*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder au vote sur les amendements et l'article réservé du projet.

Dames en Heren, wij stemmen over de aangehouden amendementen en artikel van het ontwerp.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de l'Exécutif à l'article 2.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de Executieve bij artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

10 votent non.

10 stemmen neen.

9 s'abstiennent.

9 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Guillaume, Hasquin, Michel, Simonet et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, De Bie, Debry, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

De leden die zich hebben onthouden worden verzocht de reden hunner onthouding te laten kennen.

La parole est à M. André.

**M. André.** — Je souhaiterais expliquer la raison de mon abstention.

Le Ministre Chabert a déposé *in extremis* un amendement — fort intéressant d'ailleurs — par lequel il demande de pouvoir contrôler mieux ses Collègues. Je suppose qu'il s'agit du résultat — partiel en tout cas — de nos interventions de tout à l'heure. Ce n'est manifestement pas suffisant: le Ministre demande à contrôler uniquement le report des soldes au 31 décembre 1989 mais il devrait contrôler davantage l'utilisation faite des soldes du passé. C'est la raison pour laquelle notre groupe a voté contre l'amendement. Cependant, M. Chabert se dirige dans la bonne direction.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 2.

Wij stemmen nu over het artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 2 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de l'Exécutif tendant à insérer un article 8*bis* (nouveau).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de Executieve dat ertoe strekt een artikel 8*bis* (nieuw) in te voegen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

Tous votent oui.

Allen stemmen ja.

En conséquence, l'article 8*bis* (nouveau) est adopté.

Bijgevolg is het artikel 8*bis* (nieuw) aangenomen.

Ont participé au vote:

Aan de stemming hebben deelgenomen:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Draps, Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Simonet, Stalport, Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame.

*Vote nominatif sur l'ensemble*

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — La parole est à M. De Decker.

**M. De Decker.** — Monsieur le Président, je voudrais rappeler une fois de plus la raison du vote négatif du groupe PRL à l'égard de cette adaptation budgétaire. En effet, nous estimons tout à fait irresponsable, à 20 jours ouvrables de la fin de cette année, d'augmenter les dépenses de notre Région de 4,760 milliards — j'ai fait le calcul. Cela signifie que vous allez décider de dépenser 235 millions de plus, par jour, que ce que le budget initial prévoyait.

C'est évidemment un manque total de sérieux en matière budgétaire que je voulais une dernière fois rappeler, à l'occasion de ce débat.

Je tenais également à souligner, Monsieur le Ministre-Président — qui souriez —, combien votre majorité est en train de se fissurer — et vous auriez peut-être dû assister à l'ensemble du débat de cet après-midi — et combien les prises de position du PRL, au cours de cette dernière année, commencent indiscutablement à transpirer dans celles des partis de votre majorité qui comprennent qu'il est temps de rejoindre nos thèses pour que nous n'assistions pas, dans notre Région, à une dérive financière qui nous portera d'ici deux ans à lever des impôts.

**M. Draps.** — Ils en lèvent déjà! Pensez à la taxe sur la propreté!

**M. De Decker.** — Vous avez raison, Monsieur Draps, de nous rappeler les 700 millions de la propreté. Il s'agit de la taxe d'Agglomération, raison pour laquelle on a dû maintenir cet outil. Je parle, quant à moi, des impôts supplémentaires à l'impôt des personnes physiques qui, immanquablement, si on continue à suivre votre politique, devront être levés.

En écoutant MM. Harmel, Béghin, de Patoul et en lisant M. Moureaux, je constate que les bonnes idées font insensiblement des progrès dans cet hémicycle, que les partis de votre majorité sont en train de s'émanciper quelque peu et de prendre leur indépendance à l'égard de votre Exécutif.

Je tenais, à l'occasion de ce vote, à le souligner et à m'en réjouir. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

## PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

*Vote nominatif sur l'ensemble*

## ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN DE UITGAVEN VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

*Naamstemming over het geheel*

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van verordening.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'ensemble du projet de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le projet de règlement est adopté, il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van verordening aangenomen, het zal aan de Executieve ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Van Hauthem et van Weddingen.

**ORDRE DU JOUR DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME NAGY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'IMPLANTATION TGV A LA GARE DU MIDI OU A SCHAERBEEK» ET DE L'INTERPELLATION JOINTE DE M. DRAPS, CONCERNANT «L'ATTITUDE INCOHERENTE DE L'EXECUTIF EN RAPPORT AVEC LA LOCALISATION DE LA FUTURE GARE TGV A BRUXELLES»**

*Vote nominatif*

**MOTIE INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE EN TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE INPLANTING VAN HET SST-STATION AAN HET ZUIDSTATION OF TE SCHAARBEEK» EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DRAPS, BETREFFENDE «DE INCOHERENTE HOUDING VAN DE EXECUTIEVE TEGENOVER DE INPLANTING VAN HET TOEKOMSTIG SST-STATION IN BRUSSEL»**

*Naamstemming*

**M. le Président.** — Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Moureaux, Van Eyll, Mme de T'Serclaes, MM. De Berlangeer, Vandenbussche et Béghin.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Moureaux, Van Eyll, mevrouw de T'Serclaes, de heren De Berlangeer, Vandenbussche en Béghin.

Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

La parole est à Mme Nagy pour une explication de vote.

**Mme Nagy.** — Monsieur le Président, malgré les réponses apportées à mon interpellation, malgré la motion déposée par la majorité, il se fait qu'effectivement, comme mon groupe l'a demandé, une nouvelle étude d'impact a été commanditée par la SNCB et que ce qui a été dit lors de l'interpellation et que l'on voudrait voir tout à fait balayé par la motion, est bel et bien en train de se réaliser.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, la motion est adoptée.

Bijgevolg is de motie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Van Hauthem et van Weddingen.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MICHEL A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE QUESTIONNAIRE ADRESSE CES JOURS-CI AUX ENTREPRISES BRUXELLOISES EN VUE DE FIXER DE FAÇON DEFINITIVE L'ASSIETTE DE LA TAXE DE PROPRETE ET DE SECURITE URBAINES»**

*Vote nominatif*

**MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VRAGENLIJST DIE VOOR HET OGENBLIK AAN DE BRUSSELSE ONDERNEMINGEN WORDT GESTUURD OM OP DEFINITIEVE WIJZE DE BELASTINGSBASIS OP DE STADSREINHEID EN -VEILIGHEID TE BEPALEN»**

*Naamstemming*

**M. le Président.** — Deux ordres du jour ont été déposés.

Twee moties werden ingediend.

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Cools, Simonet, Mme Lemesre et M. de Lobkowicz.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Cools, Simonet, mevrouw Lemesre en de heer de Lobkowicz.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mmes de T'Serclaes et Jacobs, MM. Vandenbossche et De Berlangeer.

De eenvoudige motie wordt door de dames de T'Serclaes en Jacobs, de heren Vandenbossche en De Berlangeer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

La parole est à M. Michel pour une explication de vote.

**M. Michel.** — Monsieur le Président, nous constatons avec plaisir, à l'écoute des débats de cet après-midi, qu'en quinze jours, la plupart sinon la totalité des groupes du Conseil ont pris conscience du caractère inéquitable et souvent insupportable pour les entreprises bruxelloises de la taxe PSU.

M. le Ministre des Finances a rappelé qu'il allait réunir les représentants des entreprises le 6 décembre, jour de la Saint Nicolas, ce qui est, du moins je l'espère, de bon augure.

Le texte de la motion que nous avions proposée était volontairement non polémique. Je constate que le texte de cette motion rejoint tout à fait ce que le Ministre a indiqué tout à l'heure, à savoir que l'Exécutif est prêt à revoir la taxe dans le sens d'une plus grande équité et d'une réelle justice fiscale.

Dès lors, je ne comprends pas pourquoi le Conseil ne vote pas notre motion, qui est de nature à rassurer les entreprises bruxelloises. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

**M. De Decker.** — Retirez votre motion, Messieurs de la majorité!

**M. le Président.** — Nous procédons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, la motion est adoptée.

Bijgevolg is de motie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Van Hauthem et van Weddingen.

**INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. LEMAIRE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA POLITIQUE SUIVIE PAR L'EXECUTIF EN MATIERE D'IMMIGRATION»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. DROUART, CONCERNANT «LES INSUFFISANCES GRAVES DES MESURES PRISES PAR L'EXECUTIF EN MATIERE D'INTEGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ETRANGERE»**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER LEMAIRE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE EN TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE EXECUTIEVE INZAKE IMMIGRATIE»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART, BETREFFENDE «DE ERNSTIGE TEKORTKOMINGEN VAN DE MAATREGELEN VAN DE EXECUTIEVE INZAKE INTEGRATIE VAN PERSONEN VAN VREEMDE OORSPRONG»**

*Bespreking*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle les interpellations de MM. Lemaire et Drouart.

Dames en Heren, aan de orde zijn de interpellaties van de heren Lemaire en Drouart.

La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

**M. Lemaire.** — Monsieur le Ministre Président, Monsieur le Président, Chers Collègues, il y aura bientôt un an, à cette tribune, me revenait l'honneur d'exprimer le point de vue du groupe PSC sur l'immigration.

Nous avions développé une série d'arguments à caractère humain, économique et social, qui justifiaient une approche positive de notre groupe par rapport à cette problématique.

Dix mois plus tard, je voudrais, d'une part, faire un commentaire au sujet des réalisations de l'Exécutif et, d'autre part, connaître vos sentiments au sujet de problèmes ou d'événements que l'actualité récente a mis en lumière.

Première réalisation: la commission exploratoire.

Je ne m'étendrai pas ici sur ce qui s'est dit. Nous aurons l'occasion, en tant que rapporteur de cette commission, de relater au moment adéquat l'ensemble des discussions et les conclusions à en tirer, mais quel que soit le résultat des travaux, et j'espère qu'il sera positif, je voudrais d'ores et déjà souligner qu'une des suites essentielles de cette commission aura été d'avoir favorisé le dialogue, et je crois que pour certains parmi les membres de notre Conseil — je parle ici principalement des politiques — cette occasion de dialoguer doit constituer une première.

J'ai la conviction, par ailleurs, que les visites sur place que la commission se propose de faire en fonction des exigences de ses travaux sera à tout le moins de nature à favoriser encore davantage ces échanges.

En tout cas, le seul fait de se déplacer sera la preuve d'une volonté à la fois de la connaissance et de la reconnaissance d'actions positives menées dans un contexte difficile.

Deuxième réalisation: la subvention spéciale aux communes bruxelloises.

Par cette subvention, l'Exécutif a concrétisé ce qu'il avait déclaré le 18 octobre 1989, à savoir sa préoccupation de la problématique des immigrés et de la cohabitation harmonieuse des différentes communautés locales.

Ainsi donc, 100 millions de francs sont en voie d'être dégagés et répartis entre dix communes, six de celles-ci étant de la catégorie A, quatre en catégorie B, — rappelons que les autres n'auront rien — huit étant en catégorie C, et une, Schaerbeek, présentement en catégorie X.

Rapidement un petit mot sur Schaerbeek, pour dire que nous aurions espéré qu'une rapide irrigation du cerveau du bosquet qui masque la forêt d'incohérences de cette commune aurait été de nature à faire profiter rapidement les associations schaerbeekoises — qui les réclament autant qu'ailleurs — des moyens pour développer cette cohabitation harmonieuse.

Nous savons, hélas, qu'il n'en a rien été.

Cette réserve étant faite, on ne peut que se féliciter de l'existence de cette subvention spéciale, souhaiter son maintien, voire son extension en espérant certaines améliorations qui seront de nature a étouffer les presque inévitables frustrations de certains mouvements s'estimant trop peu consultés ou de certaines communes qui considèrent que tant leur surface que l'étendue de leurs problèmes auraient mérité un meilleur sort. Terminons sur ce point, en formulant le souhait de voir l'Exécutif, qui a déjà fait preuve d'imagination sur ce dossier, trouver une formule qui inciterait davantage les communes C à manifester leur solidarité, par exemple, par un volant financier, spécifique pour ces communes.

Il y a peu, la Région bruxelloise a participé à la conférence interministérielle sur l'immigration, organisée à l'initiative de Mme D'Hondt, Commissaire royal à l'Immigration, un an après la sortie de son premier rapport.

Il semblerait que le bilan tracé par le Commissariat royal puisse se résumer par la formule: «Elève en progrès, mais peut faire mieux». Cette appréciation vise l'ensemble des pouvoirs concernés, que ce soit le national, le communautaire ou le régional.

Comme le démontrent les propos que je viens de tenir, il y a quelques instants, la Région bruxelloise a déjà montré sa volonté de prendre en charge positivement la problématique de l'immigration. Il est certain que c'est par des actions sur le terrain que l'on construira petit à petit une véritable politique d'intégration; c'est un effort de longue durée qu'il faudra poursuivre au jour le jour.

Il semblerait que, lors de cette conférence interministérielle, la Région bruxelloise ait fait une première estimation des retombées de son projet d'intégration, notamment en matière d'emploi et de rénovation urbaine.

Monsieur le Ministre-Président, quel type de conclusions avez-vous déjà pu tirer de cette conférence interministérielle?

Pour ma part, j'aimerais mettre rapidement en exergue un certain nombre de situations que les informations et les événements récents ont mis en lumière.

Première situation, le logement social et l'immigration.

Les chiffres publiés pour l'année 1988, sur la base de 21 sociétés bruxelloises qui les ont communiqués, montrent une nette sous-représentation des non Belges dans le logement social bruxellois. En outre, il y a tout lieu de croire que si l'ensemble des sociétés bruxelloises avaient communiqué leurs informations, la moyenne de ces chiffres de représentation proportionnelle aurait encore baissé.

Dans cette représentation il faut relever le caractère encore nettement plus faible de la représentation des non Belges dans les sociétés coopératives de logement.

Nous sommes conscients qu'un des élements de solution consisterait en une augmentation globale de logements sociaux dans la mesure bien sûr où se concrétiserait la volonté parallèle d'augmenter l'accès au logement à l'immigration.

C'est pourquoi, ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre-Président, que, dans le contexte de notre nouvelle Région, l'Exécutif devrait promouvoir un esprit de meilleur accueil dans l'ensemble des sociétés locales, par exemple en considérant que cet accueil devrait être un critère déterminant dans le fonds de solidarité prévu pour les sociétés locales, et par ailleurs en tenant compte de l'ouverture à l'immigration dans le cadre d'autorisations de constructions nouvelles. Il devrait en être de même pour les plans préalables aux permis de bâtir.

Même type de réflexions concernant l'emploi.

Vous n'êtes pas insensible à la politique de l'emploi.

Vous avez d'ailleurs rappelé à un congrès d'orientation de la FGTB que l'Exécutif, soucieux de remédier au manque de projets à long terme, va défendre les enjeux bruxellois notamment en favorisant l'intégration des immigrés.

Il y a quelques semaines, à l'initiative de la Présidence du Conseil régional, nous avons passé une journée avec les responsables de l'Union des entreprises de Bruxelles.

Notre carrefour s'est longuement interrogé sur l'emploi immigré, et il nous est apparu qu'à côté d'initiatives assez remarquables, je songe notamment à Fabrimétal, d'autant plus remarquables que les résultats ne sont pas toujours à la mesure de leurs efforts, le monde de l'entreprise, en gros, considère que ce n'est pas à lui de prendre en charge, de quelque manière que ce soit, le problème de l'emploi d'immigrés. Nous en prenons acte.

A cet égard, je voudrais connaître les réactions que vous inspirent des expériences menées à l'étranger, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, où les pouvoirs publics conditionnent la désignation de missions et l'octroi de subsides en faveur d'entreprises ou d'organismes ainsi que le recours à leurs services ou l'achat de leurs produits, au respect du principe de non discrimination à l'embauche et au licenciement. L'Exécutif, ne pourrait-il susciter de telles expériences chez nous?

Dernier point: le sport.

Etant animé de la foi qui déplace les montagnes, il eût donc été normal que je vous parle du club de football Atlas, ce club issu d'une population devenue sédentaire et dont on veut refaire des nomades. Mais il apparaît que la répartition des compétences est ainsi faite que je réserverai ma question sur l'adéquation entre les théories et les comportements quotidiens pour une autre Assemblée.

Monsieur le Président, j'ai souhaité dans la logique de l'intervention qui avait été faite au nom du PSC, il y a quelques mois, émettre quelques considérations sur les actions positives menées par la Région, et vous interpeller sur quelques points qui me rendent soucieux.

Vous m'avez donné l'impression de vouloir animer la Région bruxelloise d'un esprit nouveau; je vous demanderai, ce sera ma dernière question: «Esprit nouveau es-tu là?»

Je vous remercie de votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité et Ecolo.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouart.

**M. Drouart.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme l'écrivaient très justement Albert Bastenier et Felice Dassetto, co-auteurs de l'ouvrage *Immigration et nouveaux pluralisme:* «En ces dernières années du XX^e siècle, la présence stable dans les pays européens de populations transplantées par les grands mouvements d'immigration de l'après-guerre, apparaît comme un fait et un enjeu social croissant. Ceci, tant dans la vie quotidienne des populations que dans les institutions et sur la scène politique. Et l'on ne peut exclure que dans les prochaines années, de nouveaux flux migratoires feront émerger d'autres questions. Toujours est-il qu'actuellement la présence stable de nouvelles populations constitue un enjeu pour la société confrontée à des faits sociaux qui désarçonnent tout autant les scientifiques et les appareils interprétatifs que les populations et les responsables politiques.»

Nous devons donc, en tant que politiciens, avoir l'humilité de reconnaître qu'il n'existe pas une solution unique à apporter pour répondre à l'enjeu capital que constitue l'intégration des personnes d'origine étrangère qui vivent dans notre ville.

Dans un Etat démocratique il est donc sain qu'un débat s'amorce et se poursuive sur ce qui, à nos yeux, doit constituer une priorité politique dans notre ville-Région. Nos propos doivent être compris comme des critiques essentiellement positives et constructives.

Mon interpellation se divisera en trois parties. La première sera consacrée aux actions de l'Exécutif en matière d'intégration, la deuxième consistera à éclairer ses actions à la lumière des travaux des commissaires royaux à l'immigration, la troisième partie tendra à vous faire part de deux événements qui ont trait à l'objet de mon interpellation.

En premier lieu, Monsieur le Ministre-Président, votre Exécutif n'est pas resté inactif dans le domaine de l'intégration. Il a en effet inscrit dans son budget 1990 une somme de 78 millions pour l'insertion socio-professionnelle. C'est naturellement une condition fondamentale à l'intégration, et plus particulièrement à l'intégration des jeunes.

Il faut également citer le financement des emplois des enseignants dans le cadre des fameuses zones d'éducation prioritaires. Concernant ce point particulier, j'ai déjà eu l'occasion, au même titre que M. Leduc, de vous interpeller et de vous questionner. Je n'y reviendrai donc pas. A ce jour, il faut néanmoins espérer que le volet qualitatif des mesures péniblement obtenues par les enseignants pour la revalorisation de l'enseignement en général n'oublie pas les Zep, particulièrement les Zep bruxelloises. Un budget de 75 millions semble y être consacré par la Communauté française. Si vous avez des nouvelles récentes à cet égard, il nous plairait de les connaître.

Enfin, l'Exécutif a inscrit un budget de 100 millions visant à promouvoir l'intégration et la cohabitation harmonieuse des différentes communautés locales. Je voudrais m'y attarder un peu plus longuement.

Certes, l'inscription d'une somme de 100 millions, consacrée à la réalisation de ces objectifs, nous satisfait, mais le groupe Ecolo regrette la limite des moyens financiers mis à disposition. Nous le regrettons d'autant plus que, par rapport

aux 100 millions initialement prévus, le montant se voit, semble-t-il, réduit à 78 millions. Les enjeux sont trop importants pour les limiter à ces seuls moyens. On pouvait lire récemment dans le journal *Le Monde* que «sur tout le territoire français, quatre cents sites différents ont été sélectionnés. Ce sont des quartiers, des banlieues — parfois des communes entières — où le tissu social apparaît déchiré. On y intervient de manière groupée — Etat, région, département, municipalité, organismes HLM, caisse d'allocation familiale, etc.), avec des moyens financiers substantiels». Les chiffres sont intéressants. Comparaison n'est pas raison, mais on apprend que le budget annuel global est de 1,5 milliard de francs français, soit plus de 9 milliards de francs belges. Dans des cas particuliers, il a été décidé de consacrer 100 millions de francs français supplémentaires, soit près de 600 millions de francs belges.

Ces chiffres nous éclairent sur la limite des moyens mis en œuvre. Nos 78 millions apparaissent aussi peu de chose par rapport aux sommes impressionnantes investies par les secteurs privé et public dans les grands travaux de notre ville. Je pense en particulier aux projets de construction du TGV de l'Europe. Un effort s'impose à ce niveau.

Une série de questions plutôt techniques se posent en ce qui concerne ces subsides. Monsieur le Ministre-Président, avez-vous mis en place au niveau régional une structure de concertation pluraliste définissant le choix et coordonnant la mise en œuvre des projets? Avez-vous agi en collaboration avec le Collège des Commissions communautaires flamande et française?

En ce qui concerne le choix des projets, les subsides passant obligatoirement par l'acceptation du Conseil communal, qu'en est-il des projets dont l'action s'étend sur plusieurs communes?

Le choix des projets implique immanquablement une sélection de ceux-ci. Qu'en est-il des projets remplissant les critères définis par l'Exécutif et qui n'ont pas été retenus? Ne risque-t-on pas, dans ces circonstances, de démotiver des acteurs sociaux?

A plus long terme, ne faudrait-il pas, à l'image de la mission locale de Saint-Gilles ou du développement social du quartier de Cureghem, le DSQ, mieux coordonner les actions des travailleurs de terrain? Ce qui fait la force des deux expériences citées, c'est qu'elles constituent des carrefours permettant de créer des synergies entre les acteurs, d'agir globalement et de manière intégrée sur les problèmes sociaux. Elles constituent de la sorte des interlocuteurs privilégiés et responsables pour les institutions et le pouvoir politique. Néanmoins, les conditions matérielles, le retard dans leur subsidiation, la précarité des statuts des travailleurs sont autant de freins à leur action. Il faut que cela change.

J'en arrive à la deuxième partie de mon interpellation. Il est intéressant de confronter vos actions aux propositions que le Commissariat royal à la politique des immigrés avait avancées en novembre 1989, il y a donc de cela un an. Mme D'Hondt, Commissaire royal, a également dressé à la mi-octobre 1990 une évaluation provisoire d'une année et demie d'activité du Commissariat. Ce bilan constitue une autre pièce intéressante à analyser dans le cadre de mon interpellation.

L'origine des tensions créées par la présence de personnes étrangères se trouve souvent liée — vous serez d'accord avec moi, Monsieur le Ministre-Président — au faible statut socio-économique de ces populations. Tant qu'une part aussi importante de la population de notre ville reste exclue du circuit économique, les tensions subsisteront. Il est donc indispensable d'offrir un statut socio-économique décent à tous les habitants de notre ville, et ceci, quelles que soient leur nationalité ou leurs origines ethniques.

L'accès à un logement constitue un des axes de cette politique. Depuis une année, qu'en est-il au niveau de l'action de l'Exécutif? En page 11 du texte de sa conférence de presse, Mme D'Hondt indique qu'«au niveau du logement, il n'y a pas grand-chose qui change. Naturellement, l'on ne rattrape pas des années de retard en cette matière en une seule année.» C'est exact, mais dans notre Région, la spéculation immobilière poursuit sa croissance infernale. Les chiffres sont là pour le prouver. Dans le budget 1991 de la Région, on peut lire que les droits d'enregistrement prévus atteindraient la somme faramineuse de près de 4,4 milliards, alors qu'en 1989, ils s'élevaient — faut-il le rappeler — à moins de la moitié, soit 2,1 milliards. La manière dont vous envisagez notre ville, en tant que capitale de l'Europe notamment, peut avoir pour conséquence dramatique l'accentuation de la dualisation des populations qui y vivent.

L'arrivée du TGV et la démolition de nombreux ilôts, habités par ces populations fragilisées, qu'engendrera la construction du terminal constituent une autre inquiétude. Où ces populations seront-elles relogées? Quel sera le montant de leur nouveau loyer? On ne mesure jamais assez la déchirure que peut constituer le fait de devoir quitter son logement.

M. Lemaire faisait allusion à l'un des moyens permettant de remédier à ces dramatiques situations.

Il consiste à développer une politique dynamique de logement social. Vous vous y attelez. Malheureusement, il est plus facile d'accéder à bon nombre de sociétés de logements lorsque l'on est de nationalité belge, c'est-à-dire électeur, que lorsque l'on est étranger.

Dans le même ordre d'idées, qu'avez-vous fait pour établir un contrôle efficace sur certaines sociétés de logement social? En effet, durant cette année, plusieurs sociétés de logement social — je pense en particulier aux foyers schaerbeekois et anderlechtois — ont fait l'objet de procédures judiciaires. Sans présager des suites de celles-ci, les faits reprochés à ces sociétés sont d'une telle gravité qu'il est inadmissible que votre Exécutif n'ait pris aucune mesure administrative à leur égard. Je pense, par exemple, à l'envoi d'un commissaire, à l'image de ceux envoyés par le Ministre de l'Intérieur dans les communes. Je ne m'explique pas votre inaction et votre silence dans ce domaine.

Une autre dimension, liée à cet objectif consistant à offrir un statut socio-économique décent à tous, est la nécessité d'arrêter, au plus vite, les coupures d'énergie primaire: l'eau, le gaz et l'électricité. Le froid de ce matin nous remet en mémoire les hivers très rigoureux que nous avons connus au début des années '80 et la façon dont la classe politique a pris conscience de la nécessité de légiférer dans ce domaine. En août 1990, M. le Secrétaire d'Etat Anciaux, dont je regrette l'absence, annonçait à la presse qu'un projet concernant uniquement la distribution d'électricité serait voté par le Conseil dans le courant du mois d'octobre. A ce jour, fin novembre, nous n'avons toujours rien vu venir; or, l'hiver est bien là. Faut-il rappeler que, dès le mois de juin, le Conseil a pris en considération une proposition d'ordonnance déposée par les écologistes? D'une part, elle visait à garantir un minimum de fourniture d'eau, de gaz et d'électricité aux personnes physiques; d'autre part, son but consistait à interdire les coupures unilatérales de fourniture par les intercommunales possédant le monopole dans la distribution.

Deux jours ont été nécessaires pour faire voter le très important projet de restructuration de la STIB. Combien d'années devrons-nous encore attendre avant que l'Exécutif et la majorité acceptent que l'opposition soit également capable d'effectuer un travail législatif?

Enfin, dans un troisième temps, je voudrais évoquer deux événements qui ont été relayés par les médias et qui ont trait à l'objet de mon interpellation.

Au cours de cette année, cinq communes de notre Région — Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek — ont renouvelé leur demande de voir prolonger les effets de l'article 18 de la loi Gol. Cet article limite le séjour et l'établissement de certaines catégories d'étrangers dans ces communes. Je ne tiens pas, ici, à renouveler le débat quant à l'opportunité ou l'inopportunité de l'application de cet arrêté qui pose deux problèmes que je voudrais néanmoins soulever.

Différents conseillers communaux ont introduit auprès du pouvoir de tutelle, la Région, une demande d'annulation de ces délibérations, au motif que celles-ci n'étaient pas conformes aux dispositions prévues par la loi et que, de plus, elles blessaient l'intérêt général. Il est intéressant de savoir que, par ailleurs, une autre procédure est entamée auprès des Communautés européennes sur le caractère légal d'un tel arrêté.

Qu'en est-il de ces demandes d'annulation? J'ai appris qu'en date du 14 juin 1990, le conseiller communal de Saint-Gilles qui avait introduit cette demande, avait reçu une réponse négative du Ministre-Président Charles Picqué. Approuvez-vous, Monsieur le Ministre-Président, cette situation ambiguë où, d'une part, en tant que bourgmestre de Saint-Gilles, vous faite voter une délibération par votre majorité communale et, d'autre part, en tant que Ministre-Président, vous répondez à un conseiller communal qui avait introduit une demande d'annulation que celle-ci est refusée.

Au-delà du problème spécifique que pose, dans le cas présent, le cumul de mandats, il faut se rendre compte du poids négatif que constitue l'application d'une telle mesure. En page 7 du texte de la conférence d'octobre 1990 de Mme D'Hondt, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors de cette interpellation, celle-ci est très claire sur ce problème. Je la cite: «L'analyse, effectuée par le Commissariat royal permet d'émettre un grand nombre de points d'interrogation vis-à-vis de cette réglementation, et je puis vous assurer, suite à des entretiens avec des invités étrangers, de ceci: ce type de mesure cause énormément de dommages à l'image de marque de la Belgique à l'étranger».

Vous qui êtes, à juste titre, sensible à l'image de Bruxelles, Monsieur le Ministre-Président, je soumets à votre réflexion ces mots remplis de sagesse et de pondération.

Il y a, enfin, un dernier sujet dont je tenais à débattre cet après-midi. Au début du mois de septembre, Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes fait l'écho de personnes qui soupçonnaient, à tort ou à raison, des radios arabes émettant sur notre Région de propager sur leurs ondes un message pro-irakien et anti-occidental, un message, semble-t-il, peu porteur d'une volonté d'intégration.

Ces radios font-elles l'apologie de Saddam Hussein? La question devait et méritait effectivement d'être posée et on devait au même titre s'interroger sur le contenu de l'ensemble des émissions des radios libres diffusant des informations en arabe. M. Berroire, dans un dossier consacré à l'immigration dans notre ville, pose une question intéressante à ce sujet et je vous la soumets: «Pourquoi avez-vous attendu d'être en pleine crise internationale, au bord d'un conflit armé, pour poser de telles questions? D'autres, croyant en l'utilité des radios locales, mais préférant une information plus nuancée et contradictoire, se les étaient déjà posées. Et les décideurs politiques connaissent le problème. Le contexte n'était donc pas vraiment favorable pour étudier, la tête froide, un cas aussi délicat. Et dans ce cadre, les points de vue plus modérés se voient mis sur la touche.»

Il nous semble important, Monsieur le Ministre-Président, de rendre ce type de débat nuancé et critique. Nous regrettons d'ailleurs le climat passionnel dans lequel vous l'avez installé.

Pour conclure cette interpellation, je voudrais soumettre à votre réflexion ainsi qu'à celle de tous les conseillers une phrase de M. Bruno Vinikas, commissaire-adjoint: «Les hommes politiques, en priorité, doivent montrer que l'intégration est possible et souhaitée.»

C'est ce que nous avons tenu à faire de notre côté à l'occasion de cette interpellation. Merci pour votre attention. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo-Agalev.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet.

**M. Simonet.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je tiens à vous rassurer, mon intervention sera extrêmement brève. Si j'ai demandé à prendre la parole dans le cours de cette discussion, c'est parce que je me demande si les termes et l'objet même de notre débat d'aujourd'hui ne sont pas viciés dans leurs prémisses. Afin d'éviter tout malentendu, et afin de démontrer à ceux qui m'avaient reproché un dérapage verbal à connotation raciste lors du débat sur la problématique policière que je peux faire mon *mea culpa,* je voudrais rappeler brièvement, et avec sérénité, les principes qui inspirent les libéraux en matière d'intégration des immigrés.

Tout d'abord, les libéraux ont, de tout temps, condamné sans ambiguïté les comportements d'exclusion d'autrui, comportements bien entendu incompatibles avec l'humanisme que nous professons. Le PRL a dès lors toujours insisté sur la nécessité d'intégrer les immigrés, à la condition expresse, bien entendu, que ceux-ci soient véritablement désireux de cohabiter avec la population belge. Il va de soi, en effet, que la coexistence dans le bien-être mutuel et dans la sécurité ne se conçoit qu'avec des étrangers réellement désireux de s'intégrer et de vivre en harmonie avec nos compatriotes. En revanche, nous estimons qu'il n'y a pas place dans un Etat de droit pour ceux qui dénoncent toute forme d'intégration, qui s'obstinent à combattre notre système de valeurs et qui prônent parfois, il faut bien le reconnaître, un fanatisme religieux attentatoire à la liberté individuelle, à l'émancipation sociale et à l'égalité des sexes. Et à cet égard, alors que j'ai déjà eu l'occasion à cette tribune de dénoncer les orientations du Commissariat royal à la politique des immigrés, je voudrais saluer, même si cela peut paraître surprenant, l'initiative de Mme D'Hondt, qui, il y a quelques jours, a réuni quelques dizaines de femmes issues des milieux immigrés, pour évoquer avec elle les perspectives d'avenir et les perspectives d'emploi. Je considère, en effet, — et je pense que je ne suis pas le seul — que l'émancipation des femmes musulmanes est incontestablement un facteur primordial d'harmonie et de réelle cohabitation entre Belges et immigrés. Et précisément, pour éviter que des expériences de coexistence pacifique entre communautés ne soient irrémédiablement compromises, nous, libéraux, entendons nous opposer à ceux qui véhiculent des slogans anti-occidentaux, ou qui incitent purement et simplement les immigrés établis en Belgique à la désobéissance civique.

Une politique d'intégration telle que souhaitée par l'Exécutif régional implique, au-delà de légitimes spécificités culturelles que nous ne contestons pas, l'adhésion à un système de valeurs communes. Aussi, après avoir rappelé la volonté du PRL d'assurer l'intégration des étrangers qui ont fait montre de leur volonté de vivre et de cohabiter avec les Belges au sein de la société qui les accueille, je voudrais vous dire pourquoi

j'exprimais en préambule de cet exposé mon inquiétude quant au fait que notre débat serait peut-être faussé dans ses fondements.

Tout d'abord, je voudrais rappeler les résultats d'une enquête réalisée par l'ICSOP en septembre 1988, dont il résulte que plus de 60 p.c. des immigrés se refusent à admettre que leur fille puisse épouser un Belge. Et encore, à l'occasion de cette enquête, 32 p.c. des immigrés interrogés n'avaient-il pas voulu répondre.

Selon cette même enquête, plus de la moitié des immigrés ne se sentent pas du tout bruxellois. Et je pose la question: dans ce cas, où est la volonté d'intégration?

Autre motif d'inquiétude quant à la portée réelle de notre débat, les déclarations récentes des autorités marocaines lors de la visite effectuée à la mi-septembre par M. Van den Brande, Ministre national de l'Emploi et du Travail. Loin de moi, évidemment, l'idée de vouloir réduire la problématique de l'immigration à Bruxelles aux seuls ressortissants marocains. Mais enfin, force est de reconnaître que ceux-ci représentent, selon les derniers chiffres recensés au 1er janvier 1990 par l'Institut de Démographie de l'UCL, 76 391 unités sur le territoire de la Région bruxelloise.

Et c'est peu dire que de constater que les dirigeants marocains se sont montrés extrêmement critiques à l'égard de la politique d'intégration voulue par la Région bruxelloise, en estimant notamment qu'une telle politique n'était pas la solution idéale.

Selon les autorités marocaines, les différences de culture constituent un obstacle quasi insurmontable à une intégration des populations étrangères. En outre, elle considèrent que le respect de l'identité marocaine à l'étranger passe par des cours sur leur pays et leur culture, cours qui devraient — d'après ces autorités — leur être dispensés en arabe de manière à ce qu'ils ne soient pas coupés de leurs racines.

Je pose alors une autre question: n'y a-t-il pas là un hiatus entre des positions difficilement conciliables?

Au contraire des dirigeants marocains, nous, libéraux, nous réclamons l'organisation d'un enseignement spécifique destiné à favoriser l'intégration. Cela implique évidemment une priorité absolue à la langue de l'enseignement qui doit être une des langues nationales, et un apprentissage intensif de cette langue. Cela signifie l'alphabétisation des parents, un encadrement renforcé dans les quartiers socio-économiquement défavorisés afin de prévenir les risques de décrochage scolaire et certains de leurs corollaires, à savoir la marginalisation et, dans certains cas, la délinquance. Et force est de constater, quoi qu'en pensent les autorités marocaines, que cet encadrement approprié à l'intégration que nous réclamons ne sera en aucun cas fourni par une quelconque école islamique dispensant un enseignement en langue arabe.

Pareille institution ne pourrait être qu'une source de discorde et de clivage supplémentaires entre immigrés et ressortissants belges.

Les propositions du PRL ont déjà été évoquées à cette tribune. J'aurais pu, en conclusion, vous rappeler ces propositions visant à favoriser l'intégration, rappeler la loi Gol permettant une acquisition facilitée de la nationalité belge, la rénovation et la réhabilitation du logement dans certains quartiers bruxellois afin d'éviter les ghettos. Je ne souhaite cependant pas encombrer notre débat de ce jour.

Je voudrais simplement que le Président de l'Exécutif précise avec fermeté ses options, d'abord par rapport au discours de certaines autorités étrangères, ensuite par rapport au discours de certains représentants en Belgique du culte islamique, discours qui me paraît, hélas, trop souvent en rupture totale avec les intentions qui ont déjà été exprimées par l'Exécutif. *(Applaudissements sur les bancs PRL.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Moureaux.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, le débat qui a lieu à l'instant est un débat essentiel. Nous savons que le problème de l'immigration est un problème de première importance, sinon le plus important, auquel est confrontée notre Région.

Ceci étant, je reste convaincu que ce débat-ci était doublement prématuré. Tout d'abord, parce qu'en ce qui concerne le travail de l'Exécutif, il devait, me semble-t-il, se situer au sein du débat budgétaire, ce qui aurait donné l'occasion d'apprécier à la fois la qualité du travail déjà réalisé et les perspectives nouvelles, étendues, que le budget de l'an prochain offre à cet égard.

Je n'ai pas du tout l'intention de m'étendre sur l'action de l'Exécutif dans ce domaine, qui me semble être un modèle que d'autres Régions «se flattent» de ne pas encore avoir mis en œuvre! La Région de Bruxelles-Capitale n'a certes pas à rougir du travail de pionnier qu'elle a entrepris dans un certain nombre de domaines essentiels. Je veux dire ici combien je me réjouis du dynamisme qu'a montré l'Exécutif bruxellois à cet égard.

Débat prématuré aussi parce qu'il fut question de la Commission exploratoire mise sur pied à l'initiative de notre Président et de nos quatre Assemblées. Il est évident que ce travail étant en cours, il est difficile d'anticiper en quelque sorte sur ses conclusions. Par ailleurs, si l'on évoque le problème, il est également difficile de ne pas parler du travail de cette Commission.

En tant que Président — et je ferai ici une intervention qui ne sera pas politicienne — je voudrais dire que cette Commission essaie de «rassembler» en tenant compte de toutes les sensibilités, et y parvient, à mon avis, de manière assez remarquable, avec l'aide des rapporteurs MM. Lemaire et Garcia. En effet, c'est un travail collectif de toutes nos Assemblées.

Il faut à la fois se rendre compte de tout ce qui est fait mais ne pas anticiper sur le débat que nous allons être amenés à tenir ici quand les conclusions de la Commission seront rendues publiques et examinées par notre Conseil.

Cette Commission, instituée le 22 juin, a pour mission d'émettre des propositions relatives à l'organisation de la concertation entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère et de définir et seriez les différents types de problèmes à soumettre à la concertation.

La commission s'est subdivisée en trois groupes de travail.

Le premier doit définir la structure de concertation qui s'établira demain entre nos Assemblées et les milieux d'origine étrangère. Ce travail est pratiquement terminé. Ce qui me paraît très heureux, c'est que nous sommes unanimes sur les conclusions à vous proposer sur la manière de travailler, en tout cas sous cette législature, avec les milieux d'origine étrangère. Je ne vous détaillerai pas l'état de la question mais le travail est pratiquement terminé.

La mission du deuxième groupe de travail est tout à fait importante; elle consiste à dresser un inventaire objectif et exhaustif si possible des problèmes relevant de la compétence des institutions régionales et communautaires: l'emploi, le logement, etc. Sa mission ne concerne pas, bien entendu, des

matières comme la nationalité ou la loi Gol qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir.

Je vous assure que cet inventaire montre que les problèmes sont énormes. Par la suite, il faudra ventiler les matières entre nos différentes assemblées; l'enseignement, la formation, l'emploi, le logement, le manque d'équipements collectifs, éventuellement les discriminations.

M. Drouart l'a évoqué tout à l'heure: nous essayons de bien poser les problèmes. En effet, un problème qui n'est pas envisagé en termes d'affrontement ou de passion est déjà à moitié résolu.

Ces travaux ont fait ressortir l'acuité de certains problèmes comme le décrochage scolaire, les dispenses abusives accordées dans l'enseignement à Bruxelles, la sous-protection juridique de la femme dans une série de cas. Nous allons devoir affronter ces problèmes, qui représentent le concret de la vie quotidienne de notre ville.

Monsieur le Ministre, le constat français et le nôtre se rejoignent. Le décrochage scolaire notamment constitue une des causes majeures de la délinquance et des violences auxquelles l'on a pu assister en France à l'occasion des manifestations de lycéens. Ce problème est, à Bruxelles, d'une acuité tout à fait exceptionnelle. Nos deux communautés, au niveau de l'enseignement, devront prendre des mesures.

Un troisième groupe de travail cherche à définir une charte. Je me réjouis de l'intervention de M. Simonet qui était tout à fait mesurée à cet égard. Nous tâchons de définir quelque chose d'essentiel, c'est-à-dire, un texte qui vise au strict respect par les deux parties, tant par les autorités belges, communales et régionales que par les immigrés, d'un certain nombre de principes, notamment ceux qui relèvent des Droits de l'Homme: la liberté de pensée, de religion, d'expression, le respect des lois et des règles applicables en Belgique, la non-discrimination, le droit à l'instruction, le droit de se marier ou de ne pas se marier, etc. A partir d'un tel texte, et sans faire de grands discours qui, finalement, d'un côté comme de l'autre, risquent de devenir démagogiques, nous allons trouver des canaux pour résoudre des problèmes comme celui de la représentativité des milieux d'origine étrangère: par exemple, faire une sélection des étrangers qui sont véritablement représentatifs de ceux qui veulent s'intégrer. Il s'agit d'une première condition.

Par ailleurs, tout à l'heure, on a évoqué le problème des radios. L'adhésion à une charte de ce genre me paraît se dégager comme devant être une des conditions pour obtenir un certain nombre de droits dans notre société actuelle.

En ce qui concerne le recrutement des professeurs de religion islamique, l'adhésion à la charte pourrait parfaitement devenir un critère objectif qui ferait sortir ce problème de l'ornière où il se trouve. Nous pourrions aussi, grâce à ce type de solutions, faciliter le travail de sélection de l'aide aux communes en montrant celles qui respectent ou ne respectent pas un certain nombre des principes définis dans la charte.

Ce débat est prématuré, disais-je, parce que tout ce travail va donner à notre assemblée comme aux trois autres, dans leurs différentes activités, un moyen objectif et consensuel d'aborder le problème de l'intégration; il est trop tôt pour se prononcer sur les résultats. Le premier a été souligné par M. Lemaire avec beaucoup de bonheur: l'expérience montre que le dialogue est possible, qu'il est constructif et instructif. C'est un apprentissage pour beaucoup, nous l'avons vu, de la démocratie. Je vous assure que cet apprentissage n'est pas inutile pour un certain nombre de représentants des populations étrangères. Certaines nationalités ont été citées mais je ne ferai pas de polémiques au sujet de certains Etats étrangers ou de leurs chefs.

Nos Assemblées bruxelloises ont entrepris, avec l'Exécutif qui fait un travail impeccable de son côté, de relever un défi, défi essentiel pour l'avenir harmonieux de notre Région. Je forme le souhait que nous continuions à additionner nos énergies dans ce débat essentiel, Exécutif et parlementaires, majorité et opposition, tous confondus cette fois dans un seul et même élan. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Van Hauthem.

**De heer Van Hauthem.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Dames en Heren Collega's, voor de zoveelste keer wordt gedebatteerd over het vreemdelingenprobleem, voor de zoveelste keer zijn de goede voornemens over integratie niet uit de lucht; voor de zoveelste keer worden de vreemdelingen voorgesteld als slachtoffers. Dat zijn zij natuurlijk ook, maar men vergeet er al te graag bij te vertellen dat onze eigen bevolking het eerste slachtoffer is van een rampzalige immigratiepolitiek, die helemaal geen rekening hield met culturele eigenheid, identiteit en verscheidenheid. In een internationalistisch jargon komen dergelijke woorden uiteraard niet voor. Uiteindelijk heeft men slechts met mooie beloften de vreemdelingen in de val van de ontworteling gelokt, terwijl de eigen bevolking meer vervreemdt van haar stad, gemeente, wijk, en verkommert in de getto's.

Men is nog steeds ziende blind voor dit levensgevaarlijk cultuurconflict waarvan het sociaal-economisch probleem een gevolg is, niet omgekeerd. Dit cultuurconflict is niet op te lossen met de thans gehanteerde methode. In plaats van naar de kern van het probleem door te stoten, is het slechts een oppervlakkig *kurieren am Symptom,* waarmee men het cultuurconflict niet oplost. Integendeel, het wordt erdoor geïnstitutionaliseerd.

Niemand zal tegenspreken dat de hier verblijvende islamitische volkeren een totaal verschillend wereldbeeld hebben, een totaal verschillend beschavings- en waardenpatroon, een totaal verschillende godsdienst. Niemand ontkent dat. Men gunt die volkeren gaarne hun eigenheid en men heeft er eerbied voor. Als Vlaams-nationalisten hebben ook wij daar eerbied voor, maar dan moet men wel de volle draagwijdte van dergelijke stelling onder ogen zien en toegeven dat die stelling integratie onmogelijk maakt. Ieder volk heeft recht op culturele eigenheid, maar dan in zijn eigen cultuurwereld, met andere woorden in de landen van herkomst. Zoniet moet men aanvaarden dat de imam openlijk verkondigt dat de islamitische wetten boven de hier geldende wetten en regels staan. Dan moet men het er maar bijnemen dat aanhangers van Hoessein een spoor van vernieling door de binnenstad mogen trekken, zonder dat ik onmiddellijk enige afkeurende reactie heb gehoord. De weg van de tot mislukken gedoemde integratie zal enkel leiden tot het verder in stand houden van een conflictsituatie, die tot racisme van beide zijden zal leiden, die tot wederzijdse vreemdelingenhaat zal leiden. Dat willen wij vermijden. Men moet de tijdbom onschadelijk maken.

Juist daarom pleiten wij voor een begeleide en menselijke terugkeer van het overgrote deel van de niet-Europese vreemdelingen op middellange termijn. Dit is dus een pleidooi voor «werk in eigen streek». «Werk in eigen streek» was jarenlang de strijdleuze van de Vlaamse Beweging. Wat wij voor de Vlamingen opeisten, eisen wij nu op voor de vreemdelingen. Dat heeft helemaal niets met racisme te maken. Wanneer men niet meer mag opkomen voor het eigen volk, dan kan elk volk ter wereld zijn liederen, zijn tradities, zijn cultuur overboord gooien en zichzelf erbij. Voor wie meent dat een terugkeerpolitiek onmogelijk is, verwijs ik naar het Algerijnse voorbeeld.

Toen werden de Fransen, die er 150 jaar lang gewoond hadden, niet tot twee maar tot liefst vijf generaties, van de ene dag op de andere in onmenselijke omstandigheden gedwongen terug te keren. Welnu, wanneer het daar kon in onmenselijke omstandigheden, waarom zou het dan hier op middellange termijn niet gaan in menselijke omstandigheden en met begeleiding? Wie onze oplossing racistisch noemt, is dus van slechte wil.

Ik wijs er trouwens op dat men in Marokko zelf helemaal niet zo gelukkig is met het hier gevoerde beleid. Toen Minister Van den Brande enkele maanden geleden een werkbezoek bracht aan Marokko, kreeg hij van zijn Marokkaanse collega te horen: «Het integratiebeleid dat de Belgische Regering voorstaat, is niet de ideale oplossing. Er moet worden gestreefd naar betere opleiding en vorming opdat migranten degelijk geschoold naar hun land van herkomst zouden kunnen terugkeren en daar dan meewerken aan de ontwikkeling.» Dat is precies wat het Vlaams Blok vertelt, of is de Marokkaanse Minister misschien ook een racist?

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, il est vrai que nous assistons à des débats à répétition sur l'immigration devant ce Conseil et il est normal qu'il en soit ainsi. En effet, l'immigration constitue un problème extrêmement important, probablement le plus important de ceux qui se posent pour l'avenir, à moyen et à long terme, de Bruxelles. Je ne voudrais pas ici faire un amalgame facile, et souvent inexact, du type, par exemple, immigration-insécurité. Néanmoins, il est indiscutable que l'existence de ghettos d'immigrés à Bruxelles pose des problèmes, y compris parfois de sécurité.

Il faut donc mener une politique d'intégration, qui permette de faire disparaître ces ghettos.

Nous pouvons également, pour faciliter la réalisation de cette politique, essayer de diminuer le nombre d'étrangers extra-CEE, établis en Belgique et en particulier à Bruxelles. Cela nécessite une politique d'aide au retour, qui dépend soit du Gouvernement national, soit des Communautés française ou flamande. Il s'agit par exemple d'initiatives comme l'amélioration de la formation professionnelle des étrangers extra-CEE qui souhaiteraient retourner chez eux. Ceci afin de faciliter leur réinsertion dans leur pays d'origine.

Toutefois, nous ne devons pas nous leurrer. Quel que soit le dynamisme de cette politique, qui devrait être menée et qui ne l'est, hélas, pas suffisamment, il restera toujours une grande majorité d'immigrés qui souhaiteront demeurer sur notre territoire. Nous devons vivre avec ce fait et le gérer.

Si nous voulons permettre l'intégration des immigrés, nous devons en premier lieu limiter leur nombre par l'arrêt effectif de tout nouveau flux migratoire. Cela ne dépend pas de l'Exécutif mais d'autres niveaux de pouvoir. Cela nécessite notamment de multiplier les contrôles de police aux frontières et à Bruxelles et de lutter mieux encore contre le travail clandestin.

Ce que nous pouvons éventuellement regretter, c'est que l'Exécutif n'effectue pas assez de démarches auprès des autorités nationales pour que cet objectif soit rencontré.

Dans le cadre de ses compétences, il essaye de mener une politique d'intégration en faveur des étrangers qui souhaitent rester ici à Bruxelles. Pour ce faire, il a dégagé 100 millions de moyens budgétaires.

La principale critique que l'on peut émettre et les principales questions que l'on peut poser au Ministre se résument comme suit: on a parfois le sentiment que ces moyens financiers permettront de financer de très nombreuses interventions de tous types, pas forcément les plus efficaces, en excluant parfois celles qui pourraient l'être.

Je m'explique. Une politique réelle d'intégration des immigrés doit être menée en fonction de trois axes. Tout d'abord l'école car c'est elle qui peut être le meilleur moyen de permettre leur intégration. Cela nécessite, notamment à Bruxelles, de renforcer les efforts fournis en matière de zones d'éducation prioritaires. Une partie essentielle des crédits, dégagés pour la politique d'intégration des immigrés, devrait être affectée à cette politique d'accueil en milieu scolaire et d'activité para-scolaire.

Deuxième axe: le logement qui constitue un réel problème ainsi que l'équipement urbain, l'aménagement de terrains de sport ou l'équipement sportif de certains quartiers afin de permettre aux jeunes immigrés de pouvoir s'y adonner à des activités sportives.

Troisième axe: permettre aux immigrés de se livrer à des activités auxquelles, financièrement, ils n'ont pas la possibilité de participer aujourd'hui. Or, j'ai constaté qu'un certain nombre de projets, à la demande de différentes communes, vont servir à subsidier des animateurs, qui feront de la guidance ou essayeront d'encadrer un certain nombre d'immigrés. Finalement, cela va se passer entre immigrés.

Si j'ai bien compris les directives de l'Exécutif, il n'est, par exemple, pas possible que ces crédits permettent aux communes de payer des abonnements à un certain nombre de clubs sportifs. Il en existe dans toutes les communes, et on pourrait imaginer que les jeunes immigrés qui n'ont pas assez d'argent pour se l'offrir voient leur droit d'accès payé par ces crédits à l'intégration. Ainsi, ils ne resteraient pas toujours entre eux et ils auraient la possibilité de participer à des activités avec d'autres jeunes. Une véritable activité d'intégration pourrait alors, tout comme à l'école, être menée et l'opération ne se limiterait pas à une sorte de saupoudrage de crédits.

Les trois orientations fondamentales que je viens d'émettre, dont certaines se trouvent, Monsieur le Ministre-Président, dans les projets introduits par les communes vont-elles être retenues par l'Exécutif? *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vandenbussche.

**De heer Vandenbussche.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, dat wij vandaag opnieuw het probleem van de Brusselse bevolking in haar verschillende componenten bespreken, is positief. Men kan van mening zijn dat een dergelijke discussie voorbarig is. Ik verheug mij er in ieder geval over dat vandaag opnieuw wordt geïnterpelleerd en iedereen zich geroepen voelt om zijn standpunt te verduidelijken. Ik hoop dat dit onderwerp zeer regelmatig naar aanleiding van de bespreking van een begroting of bij bepaalde interpellaties aan de orde zal worden gesteld.

De heer Simonet laat een geheel andere toon horen dan de voorgaande keren. Blijkbaar is het debat in de Raad toch wel zinvol. Blijkbaar groeien de standpunten van de verschillende partijen naar mekaar, behalve dan het standpunt van de heer Van Hauthem die halsstarrig vasthoudt aan zijn nagenoeg voorgeprogrammeerd deuntje, waarbij hij «in opdracht» hetzelfde alsmaar herhaalt. Mocht hij luisteren naar wat hier gezegd wordt, dan zou hij wellicht ook een andere bel luiden. Ik hoop dat dat nog kan geschieden.

Ik zal niet langer uitweiden omdat dit debat in onze Raad later opnieuw zal plaatsvinden. Ik wil hulde brengen aan de drie voorzitters, de heren Poullet, Moureaux — die als voorzit-

ter van de interradenwerkgroep uitleg verschafte over de gehanteerde methode — en Garcia die van de werkgroepen een zeer dynamisch gegeven maken.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, u hebt zelf aangehaald dat Brussel niet alleen maatregelen inzake de integratie kan nemen, maar samenwerking met de nationale regering en de twee gemeenschappen nodig heeft. Hoe zal het gesprek, vooral in verband met de financiële middelen, ter zake verder met deze drie niveaus verlopen? Ik wens geen polemiek te beginnen, maar graag vernam ik welke inspanningen door de andere niveaus worden geleverd.

Dit probleem moet los worden gezien van andere debatten over financiële middelen want het gaat om een zeer essentiële zaak. Ik reken op u om een samenwerking met de Nationale Regering en de beide gemeenschappen tot stand te brengen. *(Applaus.)*

**De Voorzitter.** — Mevrouw Schoenmaekers heeft het woord.

**Mevrouw Schoenmaekers.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, ik onderschrijf de opmerkingen van de heer Moureaux over de werkgroep die door de Raad werd opgericht. Ik deel eveneens de vreugde van de heer Vandenbussche over dit debat en sluit mij bij zijn uiteenzetting aan.

Nochtans wens ik nog een stapje verder te gaan. Het migrantenprobleem in Brussel dateert niet van vandaag. Wij moeten durven verder te kijken. Wie garandeert ons dat wij over tien jaar niet zullen worden geconfronteerd met een nieuw beeld van migranten? Eerst waren het Polen, Spanjaarden, Portugezen, Turken en inwoners van de Magreblanden. Misschien worden wij dan geconfronteerd met de migranten uit Oost-Europa. Met een dergelijk aspect moeten wij nu al rekening houden wanneer wij ons over het migrantenprobleem buigen.

Ik eindig met een optimistische noot. Wie beweert dat er blijkbaar niets gebeurt om het probleem te verhelpen, vergist zich. Ik nodig trouwens de heer Van Hauthem uit om een kijkje te komen nemen bij de Vlaamse initiatieven in Brussel voor migranten. Het Nederlandstalig onderwijs heeft niet gewacht tot vandaag om bicultureel onderwijs met succes te organiseren; KAV heeft niet tot vandaag gewacht om met een opleiding te starten die migrantenvrouwen de mogelijkheid geeft om zich meer te integreren in onze maatschappij.

Ik dank de Minister dat hij mede geholpen heeft om deze projecten te realiseren hetzij op gemeentelijk of op gewestelijk niveau. Dit laatste niveau is immers belangrijk voor de Brusselse Vlaming. De Vlaamse Brusselaars hebben steeds meer op gewestelijk niveau gewerkt en de efficiëntie van de werking van hun agglomeratieverbonden bewezen. Ik pleit ervoor dat dit ook nog in de toekomst mogelijk blijft. *(Applaus.)*

**De Voorzitter.** — De heer Cauwelier heeft het woord.

**De heer Cauwelier.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, aan alle wijze uitspraken wens ik twee opmerkingen toe te voegen.

Ten eerste, mijns inziens was de belangrijkste realisatie niet dat er 100 miljoen, binnenkort 150 miljoen, voor migrantenwerking wordt vrijgemaakt, maar dat een commissie die zich permanent met dit probleem bezighoudt, in de Raad werd opgericht. Daardoor kunnen wij de dialoog aangaan met een groep burgers waarmee wij anders niet kunnen praten. Wij moeten geen maatregelen nemen voor de migranten, maar met hen. Het is de allereerste keer dat wij de kans krijgen om kennis te nemen van hun problemen, die misschien anders liggen dan wat wij nu menen te moeten oplossen. Het heeft dus niet zoveel belang om de Minister-Voorzitter vandaag tot uitspraken te dwingen. Deze zullen immers weinig aan de realiteit op korte tijd kunnen veranderen.

Ik verheug mij erover dat ik mag deelnemen aan de werkzaamheden van de werkgroep. Ik verwacht dat deze het belangrijkste instrument wordt om werkelijk wat te realiseren inzake migrantenwerking in Brussel.

Ten tweede, uit mijn contacten dank zij mijn vroegere job met migrantenwerk in Vlaanderen, Limburg, Antwerpen, Gent blijkt dat deze in Brussel zeer uniek is. De omgang met minderheden krijgt in Brussel andere accenten dan in Vlaanderen en wellicht ook in Wallonië. *Stricto sensu* zijn de Gemeenschappen gelast met migrantenwerking. Ik verheug er mij dan toch over dat de Executieve — liefst in overleg — zich eveneens met dit probleem bezighoudt. Laten wij geen illusies koesteren: uit de door de Vlaamse Gemeenschap gevonden antwoorden voor migrantenproblemen in Gent of Maaseik zullen wij niet zoveel leren voor de situatie in Brussel.

Ik hoop derhalve dat in de mate dat de dialoogcommissie zal aantonen welke maatregelen moeten worden genomen, de Executieve de moed zal hebben om te stellen dat het om een totaal Brussels dossier gaat waarin gewest-, gemeenschapsmateries en bicommunautaire aangelegenheden vervat zitten.

Dan moet de Raad en het Brusselse Ministerie daarop kunnen inspelen. Er is dan een titularis nodig die waakt over de uitvoering van de in commissie aangetoonde te nemen maatregelen. *(Applaus.)*

**M. le Président.** — La parole est au Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je soulignerai tout d'abord que toutes les interventions, et l'état d'esprit qu'elles révélaient, indiquent que nous avons engrangé deux choses essentielles en quelques mois de fonctionnement de notre nouvelle Région.

Nous avons engrangé une modification sensible de tonalité et, assurément, un effort remarquable de mobilisation des esprits et des moyens. Tonalité et mobilisation semblent être les deux caractéristiques de cette discussion et sont autant de facteurs positifs pour aborder cette problématique.

Comme M. Serge Moureaux l'a dit, on aurait pu avoir ce débat en une autre occasion. L'examen d'une série de dispositifs du budget, qui visent à mener des actions dans le respect de la transversalité qui nous est chère, aurait permis d'avoir ce débat, parce que cela m'aurait donné l'occasion — je l'aurai peut-être encore — de vous dire que nous prenons appui, pour aborder ce problème de l'intégration des émigrés, autant sur le levier des communes, par le biais de la dotation spéciale que l'on connaît, que sur la politique de l'emploi dont j'ai d'ailleurs parlé hier à la Commission de l'Emploi, en évoquant les dispositifs d'insertion socio-professionnelle. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur cette problématique à l'occasion de la discussion du budget. Je pense qu'il n'est jamais inutile d'évoquer un tel problème dans notre Conseil régional et de faire fréquemment l'état de la situation.

Je ne me lancerai pas dans de grandes considérations philosophiques, car je me suis déjà exprimé à cette tribune et précisé quelle était ma philosophie dans ce domaine. Nous avons d'ailleurs eu un débat à ce sujet.

Personnellement, l'immigration est un problème spécifique qui exige des actions multiformes, car l'intégration — et nous le savons bien — est aussi un problème social qui ne pourra être rencontré qu'au travers de l'ensemble des politiques sociales et

du logement. Ce serait une erreur intellectuelle de vouloir donner à cette problématique de l'immigration une spécificité excessive. Il est clair, quand on mène une politique sportive, dans certains quartiers, on la destine à toute la population, et que les jeunes immigrés en sont souvent les bénéficiaires, de même que la politique du logement, menée à l'échelle de la Région pour satisfaire des besoins sociaux, rejaillit sur les populations immigrées.

Je n'aime pas trop catégoriser le traitement des problèmes, c'est une notion qui imprègne notre action de manière générale.

Je voudrais vous dire combien nous rencontrons certaines préoccupations ou souhaits, notamment du Commissariat royal à l'Immigration, lorsque nous optons résolument pour un travail local. C'est aussi une profession de foi que nous faisons en disant que c'est sur le terrain local, communal, que les principaux efforts positifs pourront être faits et l'efficacité sociale démontrée. C'est d'ailleurs tout l'esprit de la dotation aux Communes.

Les 100 millions — je dirai tout à l'heure à M. Drouart qu'il s'agit bien de cette somme — sont utilisés de manière très diversifiée.

L'ensemble des projets, que vous connaissez sans doute, indique une très grande diversité d'approches. Ce seront autant d'expériences positives que nous pourrons évaluer puisque nous entreprendrons des démarches dans les domaines du logement, de l'accès, de l'initiation à la citoyenneté, des loisirs, des relations entre les jeunes et la police, de la formation, des femmes immigrées... Nous disposerons d'une grande panoplie d'actions dont nous pourrons tirer des enseignements précieux en vue éventuellement de les multiplier.

Il importe aussi de voir le caractère pluridisciplinaire de notre approche. Quand j'indique cette mobilisation, perceptible maintenant à Bruxelles, je me réjouis de voir que non seulement l'Exécutif régional se mobilise mais aussi les Assemblées communautaires bruxelloises.

Il faudra assurément que nous nous mettions un jour tous autour de la même table, de façon beaucoup moins théorique, beaucoup plus pratique, pour examiner s'il est possible de mieux coordonner nos efforts.

Hier, en Commission des pouvoirs locaux, j'ai indiqué mon intention de porter cette somme de 100 millions à 150 millions. Ces 50 millions supplémentaires devraient permettre, non seulement d'étoffer des actions que nous aurons jugées valables sur le terrain cette année, mais aussi d'avoir une marge permettant aux communes et à l'Exécutif régional de pouvoir travailler avec d'autres niveaux de pouvoir, d'avoir quelque chose à mettre dans la corbeille du marié, de commun accord avec les Communautés et d'autres pouvoirs encore, peut-être le national, bien que je n'y croie plus vraiment, mais je peux toujours rêver!

En ce qui concerne la coordination, il importe non seulement de s'appuyer sur une coordination des acteurs, mais aussi de repenser nos modes de gestion urbaine.

Je proposerai bientôt un projet relatif au développement urbain intégré par exemple, en partant du principe, que certains d'entre vous ont d'ailleurs évoqué, à savoir que la rénovation urbaine ne peut être conçue dans la seule perspective de la transformation de l'architecture et des espaces bâtis, mais doit procéder d'une démarche pluridisciplinaire qui allie l'immobilier à l'accompagnement social, aux équipements de quartier, etc... Nous devons sortir de la rénovation urbaine classique qui a été jusqu'à présent, on peut le dire, une réussite très mitigée. C'est le moins qu'on puisse dire.

Nous devons nous orienter vers une plus grande pluridisciplinarité dans le domaine de la rénovation de la ville.

En ce qui concerne le manque de dialogue qui a trop souvent caractérisé nos rapports avec des organisations, des associations qui œuvraient beaucoup dans le domaine immigrés, je crois qu'il y a, en effet, une amélioration sensible à travers l'initiative que vous avez prise et à travers aussi — j'insiste sur ce point — le fait que les communes appelées à travailler maintenant avec nous, le font avec des partenaires de terrain.

Il faut vous rendre compte de l'ampleur de cette transformation!

Je connais certaines communes où précédemment, les représentants des mouvements associatifs et du pouvoir communal se regardaient en chiens de faïence. Le fait d'injecter des moyens qui donnent une certaine crédibilité au pouvoir communal dans ses rapports avec le tissu associatif crée, de manière assez magique, et je m'en réjouis, un dialogue, un partenariat qui a des côtés émouvants dans certaines communes quand on sait que les uns et les autres s'opposaient parfois violemment.

Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de tensions, qu'il n'y aura pas des divergences de sensibilité, mais j'ai vu certains mandataires locaux commencer à dialoguer avec des associations qui, autrefois, leur semblaient des adversaires, des ennemis politiques. Je crois que le manque de dialogue qui existait est partiellement, mais significativement, résorbé.

Je répondrai rapidement à des points précis qui ont été évoqués. Je passerai sur certaines notions que je voulais développer, car je vous ai déjà suffisamment entretenus de certains problèmes, notamment des actions de l'Exécutif dans le domaine de l'insertion professionnelle, qui est vraiment, pour moi, un cheval de bataille. Je ne désire pas lasser mon auditoire en rappelant ce que j'ai déjà dit en commission hier et que j'aurai l'occasion de développer lors de la discussion du budget au sujet des actions que nous mettons sur pied avec la délégation à l'insertion socio-professionnelle, etc... Nous disposons maintenant d'un certain nombre de données cartographiques afin de mieux moduler les opérations de rénovation urbaine. Nous aurons aussi l'occasion d'en reparler lors de la discussion du budget.

Je voudrais revenir de manière plus précise sur ce qui a été dit en ce qui concerne la loi Gol, la fréquence arabe...

Six communes ont, en effet, été autorisées à refuser l'inscription de certains étrangers. La tutelle joue en fait son rôle légal le plus strictement possible. Actuellement, plusieurs dossiers sont examinés par les services de la tutelle, trois plaintes émanent de Molenbeek, quatre de Koekelberg et de Schaerbeek.

Je tiens quand même à rappeler qu'au 1er janvier 1991, les communes concernées devront déposer auprès du Ministre de la Justice un premier rapport d'évaluation de l'application de l'article 18*bis*. Vous pourrez éventuellement m'interpeller ultérieurement sur les résultats de cette mesure.

Monsieur Drouart, même si je n'avais pas été présent dans la salle du conseil communal de Saint-Gilles, la décision aurait quand même été prise et c'est le Ministre de tutelle que je suis qui aurait pris la décision que vous savez. Ce n'est pas moi qui ai fait la majorité au sein de ce conseil communal pour que cette disposition soit adoptée, mais vous connaissez mon opinion à son égard. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet. Je ne suis pas gêné par ce que vous avez dit, dans la mesure où une majorité très confortable s'est dégagée au sein du conseil communal pour adopter cette

disposition. Dire que l'on n'est pas d'accord sur son intérêt, c'est une chose, mais je ne pense pas qu'il y ait eu des interférences entre ma fonction de conseiller communal et celle de Ministre de tutelle.

En ce qui concerne la fréquence arabe, ce phénomène n'est pas nouveau. Il est vrai qu'en septembre, j'ai attiré l'attention du Ministre Féaux, lequel avait d'ailleurs déjà été prévenu depuis longtemps, sur le fait ce que ces radios arabes diffusaient des informations assez contraires aux efforts d'intégration que l'on peut susciter.

Je rappelle également qu'un certain nombre de groupements, de leaders d'opinions, dans la communauté immigrée et maghrébine ont appuyé les positions que j'avais prises. Si vous n'avez pas vu la lettre que j'ai adressée au Ministre Féaux, je puis vous la transmettre. Vous verrez qu'elle est pour le moins mesurée et qu'elle fait d'ailleurs assez peu référence aux événements du Golfe. Il est exact que se produit une sorte de recentrage sur la relation avec la crise internationale. Cependant, le propos principal n'était pas la crise internationale, mais plutôt cette opposition entre un certain discours que nous essayons de tenir et les propos tenus sur antenne.

Des exemples prouvent que certaines pratiques ne peuvent pas être autorisées car elles vont même plus loin que le problèmes de l'intégration des immigrés. Elles posent carrément le problème d'un obscurantisme que nous ne pourrions même pas accepter — cela me paraît tout à fait clair — dans le chef de radios libres ou locales belges.

Vous n'ignorez sans doute pas qu'une radio arabe a affirmé qu'«il ne fallait pas lancer des campagnes de sensibilisation des mères maghrébines à la santé de leurs enfants parce qu'en fait, en cas d'insomnie ou de maladie nerveuse, il était inutile de s'adresser au médecin, car il ne traite que les maladies visibles, mais qu'il convient de s'adresser à des faquihs, c'est-à-dire à des théologiens exorcistes qui en récitant des versets coraniques, écarteront les djinns, c'est-à-dire les mauvais esprits.»

Cela ne relève plus du discours sur l'intégration, mais de la psychanalyse collective. Ce genre de propos est inacceptable. Si nous les entendions sur une radio bruxelloise, nous sursauterions certainement.

Je peux citer aussi des propos antisémites qui pourraient justifier un recours à certaines lois. Ils sont inexcusables et en contradiction avec les valeurs que partagent, me semble-t-il, la grande majorité de cette assemblée.

Je vous transmettrai la lettre que j'ai fait parvenir à M. Féaux car elle contient diverses considérations que j'ose affirmer très positives, considérations qui guident mon action en ce qui concerne le contrôle des radios arabes. Personne n'a d'ailleurs jamais démenti les remarques contenues dans cette lettre.

Le Ministre de l'Exécutif de la Communauté française m'a informé qu'il avait été alerté lui-même depuis plusieurs mois au sujet des émissions de cette fréquence arabe et qu'il avait demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel de lui faire connaître son avis. Aujourd'hui, nous le connaissons. Le Conseil propose carrément à l'Exécutif de procéder au retrait de la reconnaissance des six radios incriminées et de confier les fréquences rendues disponibles à Bruxelles à une radio unique qui devrait répondre aux besoins des populations maghrébines immigrées, dans un souci de respecter le pluralisme et d'assurer un bon niveau culturel aux émissions. Nous sommes certainement d'accord sur le fait que l'appel aux faquihs ne relève pas de la promotion culturelle.

J'en reviens aux observations faites sur le plan budgétaire. Il ne faut pas croire que 20 millions sont perdus. Jusqu'à présent, nous avons engagé concrètement quelque 80 millions; il reste donc 20 millions. L'explication tient en ceci: nous engagerons cet argent avant la fin de l'année parce que nous ne tenons pas à le perdre. Je serai très franc et vous avouerai que j'ai gardé une pomme pour la soif, d'une part parce que j'ai toujours cru qu'on pourrait résoudre le problème de Schaerbeek — mais je reviendrai sur ce point — et d'autre part parce qu'il y avait des demandes qui me semblaient assez justifiées. Ainsi, la ville de Bruxelles, qui est traitée sur le même pied que les autres communes, a fait valoir, à juste titre, me semble-t-il, que sa morphologie était telle, notamment la diversité des quartiers, qu'il conviendrait peut-être de lui consacrer davantage de moyens. Nous pensons notamment aux actions qui pourraient être menées à Laeken et à Neder-over-Heembeek. Grâce à ces 20 millions, on devrait pouvoir accroître les moyens de la ville de Bruxelles et mener éventuellement quelques autres actions. Bref, cet argent ne sera pas perdu.

Je n'ai pas de nouvelles des 75 millions relatifs aux ZEP. J'espère qu'on aura pensé à Bruxelles à la manière d'utiliser cet argent; — je veux parler de la Communauté française — mais jusqu'à présent, c'est exclusivement la Région qui a fait fonctionner les ZEP. Je suis fier de dire que la Région bruxelloise est la seule à les faire fonctionner. Mais les moyens accordés sont insuffisants. Nous faisons du palliatif dans ce domaine, qui n'est pas de notre compétence, nous sommes en train de nous substituer à un autre pouvoir lorsque nous menons une politique d'intégration sous le couvert de la cohabitation des différentes communautés locales, étant donné que ce problème est de la compétence des Communautés et non des Régions.

Qu'à cela ne tienne! Les problèmes doivent être rencontrés et il faudra se rendre compte que de tels moyens sont indispensables aux ZEP voire insuffisants.

Autre question: certains projets n'ont-ils pas été retenus? Je peux vous affirmer que très peu de projets ont été rejetés. A cet égard, il faut savoir que certains d'entre eux ne s'intégraient pas du tout. Un de mes collaborateurs m'a notamment cité le cas d'un groupe turc qui souhaitait organiser un apprentissage de danses folkloriques turques, limité à un certain nombre de personnes, à une approche quelque peu élitiste. Ceci est l'exemple d'un groupement dont je ne mets pas la bonne volonté en doute, mais qui ne répondait pas à certains critères. Cà et là, des projets n'ont donc pas été retenus. Néanmoins, l'immense majorité des projets proposés seront aidés.

Il m'apparaît également très important de souligner que, dans chaque exposé, il a été fait référence au Commissariat royal à l'Immigration.

Pour ma part, je ne considère pas que les documents émanant du Commissariat royal à l'Immigration constituent notre bible dans le domaine de la politique de l'intégration à Bruxelles. Ces dossiers contiennent cependant une série de suggestions, de pistes et d'analyses utiles.

Je souhaiterais néanmoins que l'on cesse de créer des institutions qui, bien qu'elles soient utiles par leurs réflexions, finissent toujours par conseiller les autres pouvoirs sans s'impliquer vraiment dans les efforts déployés par ces derniers. Le Commissariat royal à l'Immigration est une émanation du National. J'ai envie de dire qu'il est positif de constituer une sorte d'almanach de toute une série de propositions et de suggestions, mais entre nous soit dit, quelques moyens ne pourraient-ils pas être libérés par le niveau National afin d'aider les Régions, et plus spécialement la Région bruxelloise?

De temps en temps, je dois faire preuve de sagesse, calme et patience pour ne pas m'irriter contre ceux qui, pleins de bonne foi, en viennent à nous dire ce qu'il faudrait faire mais sans avoir vraiment arraché au National les moyens qui nous aideraient à agir.

Mme D'Hondt et M. Vinikas sont au courant de ma mauvaise humeur à ce sujet. Ne serait-il pas possible, que diable, de dégager quelques centaines de millions au niveau National, de manière à enclencher toutes ces politiques d'intégration qui n'ont jamais été réellement soutenues à l'échelle nationale.

En ce qui concerne Schaerbeek, j'avoue que ma patience et ma bonne volonté ont des limites. Je ne tiens pas à prolonger cette partie de ping-pong avec une commune qui n'a trouvé aucune cohésion politique pour aborder ce problème. Par entêtement pur et simple, elle refuse d'intégrer les critères voulus par la Région, elle refuse de revoir sa copie dans un esprit positif d'ouverture et de dialogue. J'en ai assez; mon attitude est claire. Schaerbeek ne doit cependant pas ignorer qu'en restant inerte dans ce domaine, elle va, en fait, générer des problèmes qui, évidemment, se répercuteront par ailleurs.

Quelle est la proposition que je formule aujourd'hui et qui sera négociée dans les prochains jours? C'est d'agir avec les communes limitrophes de Schaerbeek. Ces communes seront ainsi invitées à travailler avec les partenaires locaux de la commune de Schaerbeek. En effet, puisque la Région ne peut pas se substituer à la commune mais que les externalités de l'inertie schaerbeekoise seront inévitablement ressenties dans les communes limitrophes, nous donnerons à ces dernières les moyens de prévenir un certain nombre de problèmes dont, en fin de compte, elles finiraient par souffrir. Telle est ma proposition. Par conséquent, j'envisagerai de travailler avec Saint-Josse, Evere et, si ma mémoire de la géographie régionale est correcte, avec Bruxelles-Ville, et nous verrons s'il est possible de travailler avec eux, en collaboration avec les partenaires schaerbeekois.

**M. Lemaire.** — Et avec la commune de Woluwé-Saint-Lambert?

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est exact, la commune de Woluwé-Saint-Lambert est également concernée.

Nous ne pouvons en tout cas plus attendre et je pense que l'attitude de Schaerbeek est non seulement tout à fait irresponsable, mais aussi extrêmement irritante. Quand on plaide pour l'autonomie communale, il faut pouvoir affirmer son sens des responsabilités.

Je ne cache pas mon intention de rechercher comment il est possible de travailler avec les autres communes.

Il ne faut en effet pas perdre de vue que nous sommes contraints de travailler selon une certaine formule budgétaire, étant donné qu'il est difficile de collaborer directement avec les associations, et qu'il convient de garder à l'esprit que ce poste est une dotation aux communes.

Nous pourrons peut-être, dans les jours qui viennent, «arracher» quelque chose à Schaerbeek, mais je commence à désespérer.

M. Simonet m'a demandé quelle était mon attitude vis-à-vis des autorités des pays étrangers et des responsables du culte islamique, mais je constate qu'il a quitté la séance.

**M. Cools.** — Je lui transmettrai votre réponse, Monsieur le Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Personnellement, je ne découvre rien et j'ai le sentiment que M. Simonet vient de s'apercevoir de quelque chose qui était apparent depuis longtemps.

Je me souviens d'une interview que le roi Hassan II avait donnée au journal *Le Monde,* en 1985 je crois. Il disait qu'il ne fallait surtout pas s'intéresser à la vie publique des pays où l'on arrivait, mais se rendre compte que l'allégeance au pays d'origine était prioritaire.

Ce discours n'était pas du tout intégrateur. Hassan II est vraiment un monarque qui n'a pas envie d'être un de nos partenaires dans une politique d'intégration en Belgique de ses ressortissants.

On ne découvre donc rien de très spécial maintenant. Compte tenu de ce que je pense de certains régimes de ces pays, je considère qu'ils constitueront probablement des partenaires fort réticents à développer dans notre pays des processus d'émancipation démocratique et civique.

Les autorités étrangères me laissent donc totalement indifférent, compte tenu du profil et de l'attitude qu'elles ont adoptés. Elles ne seront pas des partenaires, elles seront peut-être même des adversaires, d'une politique d'intégration.

En ce qui concerne le culte islamique, il est évident que nous avons obtenu un élément majeur, après concertation avec le Gouvernement national, à savoir que la désignation des professeurs de religion islamique ne soient plus le monopole de la Grande Mosquée du Cinquantenaire.

On n'a peut-être pas suffisamment insisté sur ce point, mais c'est une donnée essentielle du débat. Nous avons maintenant un comité des sages et nous ne sommes ainsi plus liés à ce monopole que détenait, indûment à mes yeux, la Grande Mosquée du Cinquantenaire.

M. Cools m'a posé des questions sur le fait que les communes ne seraient peut-être pas en mesure de payer des abonnements, etc. Je lui réponds que dans les communes d'Ixelles et de Saint-Josse, il est possible d'organiser, dans les projets, des petites excursions pour les plus jeunes, dont les droits d'entrée sont pris en charge. Vous verrez, dans le détail des actions qui ont été menées, que l'on peut rencontrer ce genre de préoccupation. Tout est question de projets et de propositions émanant des associations et des communes.

On a fait allusion aux discriminations qui pourraient exister dans l'accès à l'emploi. Il faut être attentif à ce problème, d'autant plus qu'à mon sens la grande bataille de l'immigration est celle de l'insertion socio-professionnelle.

Quand je vois que certaines entreprises de la Région bruxelloise, qui ont bénéficié dans le passé d'aides de la Région, mais qui, de manière parfois systématique, n'ont pas recouru à de la main-d'œuvre immigrée de la Région, je m'étonne et je m'irrite.

C'est pour cela qu'il faudrait essayer de développer au maximum, avec les entreprises de cette région, des formes de partenariat qui, en échange de certaines aides, amèneront ces entreprises à s'inscrire dans les efforts que nous menons pour promouvoir l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et vouloir fixer des quotas ou tenter de forcer la porte de ces entreprises. Mais on peut trouver des formules de partenariat social.

A ce point de mon intervention, je voudrais m'excuser de ne pouvoir répondre à chacun de manière plus précise. M. Vandenbossche m'a interrogé sur les autres niveaux de pouvoir. Je répète que l'année prochaine, une partie des moyens financiers permettra de travailler avec les autres

niveaux de pouvoir. Mais quant à dire ce que font ou feront ces derniers, je l'ignore. Pour le moment, ils ne font pas grand-chose. Mais il faut susciter cette collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, ce qui donnera une certaine cohérence à notre action.

Madame Schoenmaekers a parlé de l'immigration en provenance des pays de l'Est. Je voudrais affirmer très clairement qu'il serait terriblement dangereux d'ignorer que toute nouvelle migration en provenance de ces pays aurait des répercussions sur la politique de l'immigration que nous essayons de mettre sur pied dans notre région. Et je m'explique. Si demain, pour des raisons d'opportunité économique et sociale, nous ouvrons grande la porte aux travailleurs venant de l'Est, — et vous savez qu'il y aura une demande, qu'il y aura une pression — il ne faut pas croire que l'offre d'emploi sera élastique pour autant. De toute évidence, il y aura des transferts et des substitutions d'emplois. Et je crains qu'à ce moment-là, une population que nous tentons aujourd'hui d'insérer et d'intégrer, soit ainsi rejetée du marché de l'emploi, et que cette population qui est évidemment sédentarisée ici s'exclue un peu plus socialement.

Soyons très attentifs à cela. Demain, l'arrivée de travailleurs immigrés venant de l'Est dans le secteur de la construction, par exemple, devra peut-être être envisagée, parce qu'il y a des besoins. Mais il faut éviter des excès tels qu'ils puissent provoquer un décalage dans le marché de l'emploi et du travail à Bruxelles, favorisant le rejet d'un certain nombre de travailleurs étrangers installés ici depuis longtemps, et dont il est déjà tellement difficile d'assurer l'intégration et l'insertion socio-culturelle. Donc, le débat sur l'immigration en provenance des pays de l'Est rejoint notre débat sur la définition d'une politique d'intégration dans le contexte actuel de Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, à mon tour, je voudrais me réjouir de la convergence des opinions et de la qualité des débats de ce jour. Cela démontre que la grande majorité d'entre nous a décidé d'adopter une attitude sereine qui est la meilleure position pour traiter le difficile problème de l'intégration.

Je ne reviendrai pas sur le fond du débat parce que je partage la plupart des opinions émises au cours de ces interpellations. Toutefois, je voudrais apporter quelques précisions à MM. Lemaire et Drouart, plus spécialement en ce qui concerne la politique du logement.

En réponse à la question de M. Lemaire, je voudrais fournir quelques informations au sujet de l'étude qui sert de base à ses affirmations et à sa légitime interrogation. L'étude concernée a été réalisée en 1988-1989 par le groupe URBA et porte sur le problème de l'équilibre financier des sociétés agréées et sur la réglementation locative. Vingt-quatre sociétés ont participé à cette enquête qui permettait de caractériser les sociétés agréées vis-à-vis de différents paramètres tels les taux d'occupation des logements par des personnes belges et non belges.

Seules 21 sociétés ont répondu à cette question.

Je souhaite commenter le tableau car, tel qu'il nous est transmis, il ne présente pas des déséquilibres catastrophiques, même si on peut constater un certain déficit.

La population belge, en pourcentage dans le logement social, représente 82,8 p.c. Il est vrai que, dans les coopératives de locataires, cette population est davantage représentée (89,7 p.c.) et que, dans les autres sociétés agréées, elle représente 80,3 p.c. La moyenne est de 82,8 p.c., qu'il faut rapporter au chiffre de population belge à Bruxelles, soit 76,14 p.c. Les ressortissants de la CEE, qui représentent 12,34 p.c., sont représentés en moyenne à concurrence de 7,7 p.c. dans les sociétés qui ont répondu à l'enquête, soit 4,5 p.c. dans les coopératives de locataires et 8,8 p.c. dans les sociétés agréées.

Les non-ressortissants CEE sont représentés à concurrence de 5,7 p.c. dans les coopératives de locataires et de 10,9 p.c. au sein des autres sociétés agréées. Cela donne, en moyenne, une présence de 9,5 p.c. Or, la part de la population non CEE à Bruxelles est de 11,52 p.c. L'enquête révèle donc un déficit de 2 p.c.

Je ne nie donc pas ce constat de sous-représentation des non Belges. Je ne voudrais cependant pas tirer d'extrapolations parce qu'il est difficile de discerner exactement le biais introduit par l'échantillon analysé vis-à-vis de l'ensemble du parc public régional. C'est notamment la raison pour laquelle j'ai mis au point, cette année, un outil de production d'informations qui devra être opérationnel en 1991 au sein de toutes les sociétés, et synthétisé par la SLRB annuellement.

Ces chiffres suscitent, me semble-t-il, trois réflexions précises.

Tout d'abord, c'est avec plaisir que j'ai appris que le conseil d'administration de la SLRB a récemment souhaité que chaque nouveau dossier de demande d'investissement soit dorénavant accompagné notamment d'une précision concernant l'offre de logements qu'il permettra. Vous savez comme moi que l'offre de logements est ici très structurante de la demande qu'elle permet de rencontrer. Il est vrai qu'un déficit existe mais il est vrai aussi que, depuis près de 15 ans, la production des logements sociaux n'est pas conforme à la taille des familles étrangères. Face à ce déficit que l'on ne peut combler que dans un laps de temps relativement long, c'est-à-dire le temps de faire porter les projets et de les mener à échéance, il y a un délai manifeste. Rien n'est donc simple à cet égard. Moi-même récemment, pour un grand dossier d'investissement que vous connaissez bien, Monsieur Lemaire, j'ai eu l'occasion de mesurer la difficulté de modifier les mentalités des gestionnaires à cet égard, en ce qui concerne le type de logements et le nombre de chambres à prévoir dans les projets d'investissement.

Je souhaitais en effet une offre de grands appartements deux fois plus grands que ceux qui existent actuellement. Malheureusement ces propositions n'ont été retenues ni par la SNL, ni par la société agréée. Je le regrette mais cela montre que nous aurons du travail à accomplir pour changer les mentalités de certains gestionnaires de sociétés et nous nous y employons.

J'en viens à ma deuxième réflexion. Une politique qui entend structurellement modifier l'état actuel des choses doit se donner les moyens de lire les projets d'investissement sous l'angle qui nous préoccupe aujourd'hui. C'est le sens de la décision du conseil d'administration de la SLRB. Mais c'est aussi la volonté de suivre les évolutions, année par année.

La mise en place cette année d'un système d'informations à collecter annuellement auprès des sociétés agréées me semble à cet égard une garantie complémentaire pour enregistrer et influer sur les évolutions futures.

Enfin, même si c'est là l'acteur principal, la politique sociale du logement ne se résume pas au seul secteur du logement social et des sociétés agréées. Ainsi, à cet égard, le

rapport annuel du Fonds du logement de la Ligue des Familles met en évidence, pour l'exercice 1989, des chiffres qui traduisent un déséquilibre inverse à celui signalé dans le logement social. Je ne souligne pas ce déséquilibre pour le critiquer mais, quand on procède à une analyse, il convient d'être en possession de toutes les données.

Sans doute, la demande de logement d'une certaine population se dirige-t-elle davantage vers la propriété que vers la location. Ainsi pour 1989, 49,17 p.c. du nombre des prêts sont octroyés à des Belges. Cela représente 51,02 p.c. du montant total des prêts. Les ressortissants étrangers, CEE et non CEE, représentant 24 p.c. de notre population, comptabilisent 50,83 p.c. du nombre des prêts délivrés par le Fonds du logement. Dans cette demande, c'est évidemment la population non CEE qui prend la grande part du gâteau, soit presque 80 p.c. Donc le nombre de prêts octroyés par le Fonds du logement est double par rapport à la représentation de la population étrangère à Bruxelles puisque 24 p.c. de la population obtiennent 50,83 p.c. des prêts, soit 48,98 p.c. du montant total des prêts.

**M. Moureaux.** — Cela veut dire qu'ils ont une brique dans le ventre. Ils sont vraiment intégrés alors.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Ils ont une brique dans le ventre parce que sans doute l'offre de logement social n'est pas suffisante en termes de taille de logement. Dès lors, les étrangers se dirigent plus spécifiquement vers l'acquisition de petites maisons qu'ils rénovent. Cela veut dire que l'instrument existe en Région bruxelloise et que la réponse existe également puisque 50 p.c. des prêts reviennent à des étrangers et non à des Belges. Nous nous en réjouissons mais cela provoque un déséquilibre tout à fait inverse. Il importe de souligner cet élément dans l'analyse.

Je voudrais mettre aussi en exergue, à côté des initiatives et des leviers en matière d'aides aux pouvoirs locaux et à l'emploi, les initiatives que l'Exécutif a prises et concrétisées le 25 octobre, dans un partenariat, avec le Ministre-Président, dans le cadre d'une politique coordonnée pour l'insertion par le logement.

Vous me direz que ces initiatives ne visent pas particulièrement les étrangers. Elles concernent l'ensemble de la population belge et non belge qui éprouve des difficultés d'intégration, ou un sentiment d'exclusion suite à la difficulté de se loger dans des conditions convenables. Dans ce secteur le montant s'élève à 23 millions.

Par ailleurs, la semaine passée, l'Exécutif a approuvé une dotation aux sociétés agréées effectuant un travail social très spécifique, d'un montant de 120 millions à consacrer notamment à l'accompagnement social. Cela montre que, dans un certain nombre de domaines, des pistes ont été créées. Il faudra en tirer les conclusions et peut-être réviser nos jugements et nos attitudes.

Mais à tous les niveaux où il convient d'agir pour une politique d'intégration, l'Exécutif a répondu «présent».

Je voudrais répondre très brièvement aux deux interrogations plus spécifiques de M. Drouart en ce qui concerne deux sociétés de logement social.

Tout d'abord, d'une manière générale, nous avons édicté des mesures plus strictes de contrôle en ce qui concerne les procédures d'accès. Il y a un mois, une directive a été envoyée à toutes les sociétés agréées pour leur rappeler les obligations légales en la matière, comme du reste, il y a déjà plusieurs mois, en matière de constitution de dossiers en vue de l'accès à un logement social.

En ce qui concerne les deux sociétés agréées dont il a été question, des mesures administratives ont été prises, à la fois au niveau schaerbeekois, où un audit a été organisé et des mesures de restructuration engrangées, et au Foyer anderlechtois où, en accord avec la SLRB et avec moi-même, le Foyer anderlechtois a nommé un nouveau secrétaire général qui a pour tâche de restructurer et d'apporter une analyse plus positive de la situation. Donc, sur le plan administratif, nous avons pris des dispositions à l'égard de l'ensemble du logement social et, plus particulièrement, à l'égard des deux sociétés visées. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Président.** — Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

## ORDRE DES TRAVAUX

## REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**M. le Président.** — Les questions orales inscrites à l'ordre du jour du Conseil régional et de l'Assemblée réunie sont, en accord avec leurs auteurs, reportées à la prochaine séance qui aura lieu le 7 décembre 1990.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance le 7 décembre 1990.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Volgende vergadering op 7 december 1990.

*La séance est levée à 19 h 40.*

*De vergadering is om 19 u. 40 gesloten.*

# ANNEXE

## COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie le recours en annulation partielle de l'article 48, 1°, *a)* de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive (n° 245 du rôle).

*Pour information*

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie la question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat par arrêt n° 35.730 du 24 octobre 1990, en cause l'association sans but lucratif « Association des femmes au foyer » contre l'Etat belge (n° 247 du rôle).

*Pour information*

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 34/90 rendu le 14 novembre 1990, en cause:

la demande de suspension des articles 277 à 283 de la loi-programme du 22 décembre 1989, introduite le 14 août 1990 par Guillaume Peeters et consorts (inscrites sous les n$^{os}$ 198 à 206 et 210 du rôle).

— arrêt n° 35/90 rendu le 14 novembre 1990, en cause:

la demande de suspension du titre III — chapitre VI de la loi-programme du 22 décembre 1989 et plus précisément des articles 277 et 278, introduite par J. Bosman et consorts (inscrite sous le n° 224 du rôle).

*Pour information*

# BIJLAGE

## ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het artikel 48, 1°, *a)* van de wet van 20 juli 1990 betreffende de voorlopige hechtenis (nr. 245 van de rol).

*Ter informatie*

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de prejudiciële vraag gesteld door de Raad van State bij arrest nr. 35.730 van 24 oktober 1990, in zake de vereniging zonder winstoogmerk « Association des femmes au foyer » tegen de Belgische Staat (nr. 247 van de rol).

*Ter informatie*

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 34/90 uitgesproken op 14 november 1990, in zake:

de vordering tot schorsing van de artikelen 277 tot 283 van de programmawet van 22 december 1989, ingesteld op 14 augustus 1990 door Guillaume Peeters en andere verzoekers (ingeschreven onder nrs. 198 tot 206 en 210 van de rol).

— arrest nr. 35/90 uitgesproken op 14 november 1990, in zake:

de vordering tot schorsing van titel III — hoofdstuk VI van de programmawet van 22 december 1989, en meer bepaald de artikelen 277 en 278, ingesteld door J. Bosman en andere verzoekers (ingeschreven onder nr. 224 van de rol).

*Ter informatie*

43.769 — E. Guyot, s. a., Bruxelles